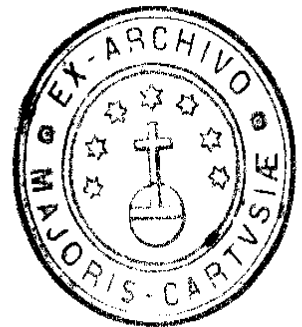
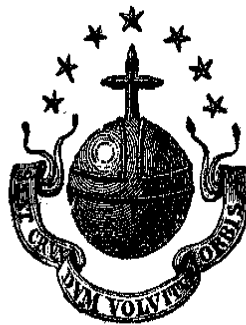
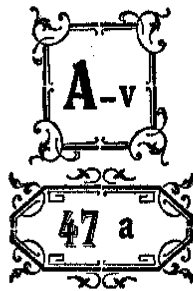




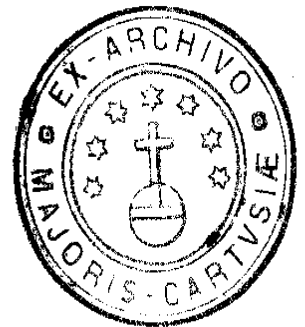
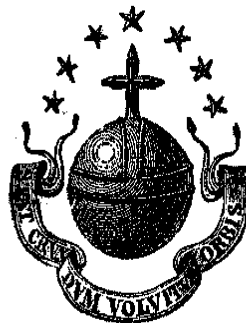
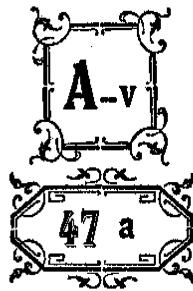
CHARTREUSE de **BRUXELLES**

✧ Notre-Dame-de-Grâce ou de-Scheut ✧

(PROVINCE DE TEUTONIE)



Manuscrit du Ven. Père Dom Palémon BASTIN



CHARTREUSE de **BRUXELLES**

✧ Notre-Dame-de-Grâce ou de-Scheut ✧

(PROVINCE DE TEUTONIE)



Manuscrit du Ven. Père Dom Palémon BASTIN

1. Henri de Loen (1456)
2. Marcel Voet (1475)
3. Matthias T~~h~~ergoossens alias Middelborch (1487)
4. Joannes Meerhout (1517)
5. Petrus ~~M~~artini ou Mertens (1550)
6. Franciscus de Cavenere (1560)
7. Christian Nouts (1565)
8. ~~P~~ierre de Léon (1596)
9. Hercule Winckelius (1597)
10. Arnoldus Havensius (1599)
11. Pierre de Léon (iterum : 1601)
12. Gisbertus Bauhusius (1605)
13. Hercule Winckelius (iterum : 1608)
14. Joannes d'Emmechoven (1610)
15. Gisbetus Bauhusius (iterum : 1614)
16. Bruno d'Outelair (1621)
17. Agathangelus Le Clercq (1640)
18. Vincent Knibbe (1651)
19. Jean Pipenpoy (1653)
20. Hugo Gaethovius (1679)
21. Denis van Huemel (1695)
22. Jérôme van Nyverselen (1700)
23. Theodorus Mallandts (1700)
24. Henri Raymaeckers (1703)
25. Willebrordus Bultenbergh (1711)
26. Hugo vander Biessen (1711)
27. Joseph Engelgraven (1714)
28. Antoine de Backer (1744)
29. Bruno Hofman (1762)
- 30/ Jean-Baptiste Luyckx (1769)

1. Henri de Loen (1456)
2. Marcel Voet (1475)
3. Matthias T~~h~~ergoossens alias Middelborch (1487)
4. Joannes Meerhout (1517)
5. Petrus ~~M~~artini ou Mertens (1550)
6. Franciscus de Cavenere (1560)
7. Christian Nouts (1565)
8. ~~P~~ierre de Léon (1596)
9. Hercule Winckelius (1597)
10. Arnoldus Havensius (1599)
11. Pierre de Léon (iterum : 1601)
12. Gisbertus Bauhusius (1605)
13. Hercule Winckelius (iterum : 1608)
14. Joannes d'Emmechoven (1610)
15. Gisbetus Bauhusius (iterum : 1614)
16. Bruno d'Outelair (1621)
17. Agathangelus Le Clercq (1640)
18. Vincent Knibbe (1651)
19. Jean Pipenpoy (1653)
20. Hugo Gaethovius (1679)
21. ~~D~~enis van Huemel (1695)
22. Jérôme van Nyverselen (1700)
23. Theodorus Mallandts (1700)
24. Henri Raymaeckers (1703)
25. Willebrordus Bultenbergh (1711)
26. Hugo vander Biessen (1711)
27. Joseph Engelgraven (1714)
28. Antoine de Backer (1744)
29. Bruno Hofman (1762)
- 30/ Jean-Baptiste Luyckx (1769)

Chartreuse de Bruxelles.



no 1

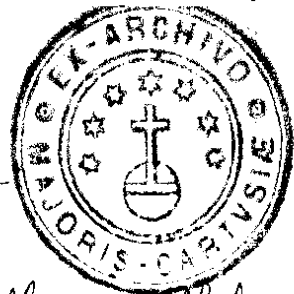
Nota. — Notice tirée de « Histoire des environs de Bruxelles » par Alphonse Wauters. Bruxelles 1885 - pages 36 - 44, tome 1^{er}. — Je l'ai fait copier en 1897. C'est d'après cette copie que je donne cette notice. — 9 Avril 1898. — h. Pal. B. —

C'est au quinzième siècle, pendant la plus belle phase de l'histoire du pays, que fut fondée la chartreuse de Scheut, et que s'éleva l'église paroissiale. De ces deux monuments, le premier, que les princes, la noblesse, la commune se plurent à enrichir de leurs dons, a disparu sans laisser d'autre trace qu'un peu de débris ; le second, construit avec plus de véritable grandeur et plus de modestie, témoigne encore, après quatre siècles, de la perfection que les arts avaient atteinte en Belgique, sous les ducs de Bourgogne.

La Chartreuse de Scheut. — Le plateau où s'était livrée la bataille de l'année 1356, portait le nom de hoaghe-sauter ou haute culture. Au quinzième siècle, il était déjà si complètement défriché, qu'on y apercevait pas un arbre ; seulement, il s'y trouvait un buisson, à l'endroit appelé ten sterken, parce que la procession s'y arrêtait. On assigne différentes origines au nom de Scheut que prit cet endroit. (Superius vicum dictum, de l'ange sleenwech, foris portam exteriorem, dictam, de Vlaemsche porte, inter vicarium, de Cockelberge et dictam portam, contigua vico quod itur versus locum dictum, ten scote, 1401.)

Un accord conclu, le 18 août 1365, entre les chapitres de Sainte-Gudule et d'Anderlecht, pour fixer les limites de leurs dîmes respectives, mentionne un arbre de Scheut, mais comme on le qualifie d'inférieur (prope arborem, inferiorem dictam, ten scoelhen, cartulaire du chapitre d'Anderlecht f° 85 v. s. Am.ales S^{te} Guduloe, t. XI, c. 9), ce doit être le tilleul que l'on voit à gauche de la chaussée de Ninove, sur le territoire de Molenbeek. — Schieten signifie tirer : on inférait de là que des tirés à l'arc avaient été établis en ce lieu (Uguis, in commentario originis sacelli, p. 9 ; et Dulacert, sur la fondation de la chartreuse c. l, citée par de Waddere, ubi infra) ; selon d'autres, un archer lança sa flèche depuis les murs de la ville jusqu'à Scheut, au moyen d'une arbalète qui fut longtemps conservée à l'hôtel de ville. (Tulle lipse. Michmans)

Chartreuse de Bruxelles.



n°1

Nota. — Notice tirée de « Histoire des environs de Bruxelles » par Alphonse Wauters. Bruxelles 1885 - pages 36-44, tome 1^{er}. — Je l'ai fait copier en 1897. C'est après cette copie que j'écris cette notice. — 9 Avril 1898. — p. Pal. B. —

C'est au quinzième siècle, pendant la plus belle phase de l'histoire du pays, que fut fondée la chartreuse de Scheut, et que s'éleva l'église paroissiale. De ces deux monuments, le premier, que les princes, la noblesse, la commune se plurent à enrichir de leurs dons, a disparu sans laisser d'autre trace qu'un peu de débris ; le second, construit avec plus de véritable grandeur et plus de modestie, témoigne encore, après quatre siècles, de la perfection que les arts avaient atteinte en Belgique, sous les ducs de Bourgogne.

La Chartreuse de Scheut. — Le plateau où s'était livrée la bataille de l'année 1356, portait le nom de hoaghe-sauter ou haute culture. Au quinzième siècle, il était déjà si complètement défriché, qu'on y apercevait pas un arbre ; seulement, il s'y trouvait un buisson, à l'endroit appelé ten staken, parce que la procession s'y arrêtait. On assigne différentes origines au nom de Scheut que prit cet endroit. (Superius vicum dictum, de l'ange sleenwech, foris portam, exteriorum, dictam, de Vlaemsche porte, inter vicarium, de Cockelberge et dictam portam, contigua vicum quod itur versus locum dictum, ten scote, 1401.)

Un accord conclu, le 18 août 1365, entre les chapitres de Sainte-Gudule et d'Anderlecht, pour fixer les limites de leurs dîmes respectives, mentionne un arbre de Scheut, mais comme on le qualifie d'inférieur (prope arborem, inferiorem dictam, ten scoelthen, cartulaire du chapitre d'Anderlecht f° 85 bis. Annales de Sainte-Gudule, t. XI, c. 9), ce doit être le tilleul que l'on voit à gauche de la chaussée de Ninove, sur le territoire de Molenbeek. — Schieten signifie tirer : on inférait de là que des tirés à l'arc avaient été établis en ce lieu (Elysius, in commentario originis sacelli, p. 9 ; et Dulacert, sur la fondation de la chartreuse c. 1, cité par de Waddere, ubi infra) ; selon d'autres, un archer lança sa flèche depuis les murs de la ville jus qu'à Scheut, au moyen d'une arbalète qui fut longtemps conservée à l'hôtel de ville. (Juste Lipse.

Michmans

Wichmans, *Brabantia Mariana* p. 325. Le secrétaire de la ville de Bruxelles, Adrien Dullaert, qui coopéra puissamment à la fondation de la chartreuse, en fit l'obj et d'un traité, qui au 17^e siècle, se trouvait dans la bibliothèque de prieur de Corsendonck, et où Wichmans (*Brabantia Mariana* p. 322) reconnaît avoir puisé. — Le second prieur, Marcellis^{us} Voet, né à Steenbeerghe en 1433, et mort en 1487, il composa ensuite le lib et fundationis, qui fut recopié et continué par le père Jean Pourmeur mort en 1566; Plus tard le père de Waal ou Wallius écrivit une volumineuse compilation en quatre volumes in folio, intitulée: *Collectanea rerum, gestarum, et eventuum, Carthusiae Bruxellensis, cum aliis exterminis, potius tam ordinis*, et qui se termine en 1632; Enfin le chanoine de Vadder nous a laissé une *Historia monasterii Nostrae Domine de gracia, ordinis Carthusiensis*, qui abonde en renseignements curieux. A l'aide de ces trois derniers ouvrages, et d'un cartulaire intitulé *Registrum Litterarum*, écrit vers l'année 1480, par le père Jean de Groot et qui est conservé aujourd'hui aux Archives du royaume, nous avons pu compléter ce que disent du couvent de Scheut Wichmans et Sanderus, celui de dans *Chorographia sacra Brabantiae* t. 2 p. 350. — ita Mantens note b. — L'auteur avait pu ajouter que le traité de Dullaert a été publié dans les « *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* » tom (17-186) pages 87-122 » et que les autres livres se trouvent à la bibliothèque royale de Bruxelles, conservés, celui de Pourmeur sous le n° 5764, ceux de de Waal sous les nos 7046-7048 et enfin celui de Vadder sous le n° 11616. (p. 2. b.).

En 1443, un vieux berger nommé Pierre d'Assche, qui habitait Moortbeek, planta au sommet du hooghe canter un tilleul et deux épinées, et deux ou trois ans après, il plaça en cet endroit une statue de la Vierge, que les passants se plurent à entourer de fleurs, de fruits et de cierges. Bientôt ce lieu devint célèbre par des miracles. Le jour de la Pentecôte 1449, une grande clarté illumina subitement la statue, ce qui amena à Scheut une affluence considérable de pieux visiteurs; en huit jours, on en compta plus de dix mille, et la multiplicité des offrandes fut telle que le magistrat dut charger plusieurs personnes d'en soigner de les recevoir. Un inconnu se présenta, comme délégué de l'évêque, pour accomplir ces fonctions, mais c'était un fourbe, dont on devina l'imposture et fut envoyé au gibet. Pour loger les pèlerins étrangers à la ville et à ses environs, on bâtit près du tilleul des auberges qui disparaurent dans la suite.

Epine

Wichmans, *Brabantia Mariana*, p. 325. Le secrétaire de la ville de Bruxelles, Adrien Dullaent, qui coopéra puissamment à la fondation de la chartreuse, en fait l'objet d'un traité, qui au 17^e siècle, se trouvait dans la bibliothèque de prieuré de Corendonck, et où Wichmans (*Brabantia Mariana*, pag. 322) reconnaît avoir passé. — Le second prieur, Marcellis ^{us} Voet, né à Steenbeerghe en 1433, est mort en 1487, il composa ensuite le lib. et fundationis, qui fut recopié et continué par le père Jean Gourmeur mort en 1566; Plus tard le père de Waal ou Wallius écrivit une volumineuse compilation en quatre volumes in folio, intitulée: *Collectanea rerum, gestarum, et eventuum carthusiae Bruxellensis, cum aliis externis tum patriae tum ordinis*, et qui se termine en 1632; Enfin le chanoine de Vadder nous a laissé une *Historia monasterii Nostrae Domine de gracia, ordinis carthusiensis*, qui abonde en renseignements curieux. A l'aide de ces trois derniers ouvrages, et d'un cartulaire intitulé *Registrum litterarum*, écrit vers l'année 1480, par le père Jean de Groot et qui est conservé aujourd'hui aux Archives du royaume, nous avons pu compléter ce que disent du couvent de Scheut Wichmans et Sanderus, celui de dans *Chorographia sacra Brabantiae* t. 2 p. 350. — ita Mantens note. — L'auteur avait pu ajouter que le traité de Dullaent a été publié dans les « *Anales pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* » tom. 17-1867 pages 87-122 » et que les autres livres se trouvent à la bibliothèque royale de Bruxelles, conservés, celui de Gourmeur sous le n° 5764, ceux de de Waal sous les nos 7046-7048 et enfin celui de Vadder sous le n° 11516. (p. 20).

En 1443, un vieux berger nommé Pierre d'Assche, qui habitait Moortbeek, planta au sommet du hooghe caeter un tilleul et deux épinettes, et deux ou trois ans après, il placa en cet endroit une statue de la Vierge, que les passants se plaisaient à entourer de fleurs, de fruits et de cierges. Bientôt ce lieu devint célèbre par des miracles. Le jour de la Pentecôte 1449, une grande clarté illumina subitement la statue, ce qui amena à Scheut une affluence considérable de pieux visiteurs; en huit jours, on en compta plus de dix mille, et la multiplicité des offrandes fut telle que le magistrat dut charger plusieurs personnes d'en aller les recevoir. Un inconnu se présenta, comme délégué de l'évêque, pour accomplir ces fonctions, mais c'était un fourbe, dont on devina l'imposture et fut envoyé au gibet. Pour loger les pèlerins étrangers à la ville et à ses environs, on bâtit près du tilleul des auberges qui disparaissent dans la suite.

A peine

À peine l'arbre de Scheut commençait-il à attirer l'attention du public qu'une femme vint annoncer que la Vierge lui était apparue, et lui avait déclaré qu'elle voulait être honorée en cet endroit sous le nom de Notre Dame de Grâce. Alors commençant de nouveaux miracles : des aveugles recouvraient la vue, des muets la parole, des malades la santé. Entraîné par l'enthousiasme général, le magistrat proposa d'élever à Scheut une chapelle que l'on construirait et entretiendrait au moyen des offrandes. A trois reprises, des députés du duc, de l'évêque et de la commune se réunirent au couvent des Carmes, à Bruxelles, pour prendre une décision à cet égard ; malgré l'opposition du prélat, qui aurait voulu que l'on transportât la statue dans l'église d'Anderlecht, l'avis du magistrat prévalut, et l'évêque permit de célébrer la messe à Scheut, trois fois par semaine, sur un autel portatif (diplôme daté à Bruxelles le 27 juin 1450). Mais, au moment de mettre la main à l'œuvre, de nouvelles contestations s'élevèrent : le chapitre d'Anderlecht et le curé de Molenbeek s'adjudicèrent la juridiction parossiale sur Scheut, qui fut reconnue appartenir au premier ; puis le chapitre et le curé d'Anderlecht prétendirent tous deux jouir du produit des offrandes, que l'on confia provisoirement à l'abbé Jean d'Enghien dit de Kestergat.

Toutes les difficultés étant applanies, on commença les travaux : le samedi, ⁽¹⁴⁵¹⁾ en février 1450-1451, le comte de Charolais, d'après Charles le Téméraire, posa la première pierre de la chapelle, et on chanta la première messe dans une petite maison voisine, où l'on avait placé la statue. Le 16 avril suivant l'archevêque de Reims visita Scheut, et accorda des indulgences à ceux qui venaient y prier. Pendant quelque temps, la dévotion continua à y être fort grande, mais la cherté des denrées qui survint, et la guerre du duc de Bourgogne contre la ville de Gand, refroidirent cette ardeur ; le chef du diocèse qui, d'après les idées du temps, aurait dû la stimuler, contribua plutôt à l'éteindre, en se refusant, sous différents prétextes, à consacrer le nouvel édifice.

La dévotion à Notre Dame de Scheut s'étant ravivée en 1453, on conçut le projet de bâtir près de la chapelle un monastère. On se mit d'abord à quel ordre donner la préférence : on songea successivement aux frères de l'observance, aux

A peine l'arbre de Scheut commençait-il à attirer l'attention du public qu'une femme vint annoncer que la Vierge lui était apparue, et lui avait déclaré qu'elle voulait être honorée en cet endroit sous le nom de Notre Dame de Grâce. Alors commençant de nouveaux miracles : des aveugles recouvraient la vue, des muets la parole, des malades la santé. Entraîné par l'enthousiasme général, le magistrat proposa d'élever à Scheut une chapelle que l'on construirait et entretiendrait au moyen des offrandes. A trois reprises, des députés du duc, de l'évêque et de la commune se réunirent au conseil des carmes, à Bruxelles, pour prendre une décision à cet égard ; malgré l'opposition du prélat, qui aurait voulu que l'on transportât la statue dans l'église d'Anderlecht, l'avis du magistrat prévalut, et l'évêque permit de célébrer la messe à Scheut, trois fois par semaine, sur un autel portatif (diplôme daté à Bruxelles le 27 juin 1450). Mais, au moment de mettre la main à l'œuvre, de nouvelles contestations s'élevèrent : le chapitre d'Anderlecht et le curé de Molenbeek se disputèrent la juridiction parossiale sur Scheut, qui fut reconnue appartenir au premier ; puis le chapitre et le curé d'Anderlecht prétendirent tous deux jouir du produit des offrandes, que l'on confia provisoirement à l'abbé Jean d'Enghien dit de Kestergat.

Toutes les difficultés étant applanies, on commença les travaux : le samedi, profesto cathedra, en février 1450-⁽¹⁴⁵¹⁾ 1451, le comte de Charollais, depuis Charles le Téméraire, posa la première pierre de la chapelle, et on chanta la première messe dans une petite maison voisine, où l'on avait placé la statue. Le 16 avril suivant, l'archevêque de Reims visita Scheut, et accorda des indulgences à ceux qui venaient y prier. Pendant quelque temps, la dévotion continua à y être fort grande, mais la cherté des denrées qui survint, et la guerre du duc de Bourgogne contre la ville de Gand, refroidirent cette ardeur ; le chef du diocèse qui, d'après les idées du temps, aurait dû la stimuler, contribua plutôt à l'éteindre, en se refusant, sous différents prétextes, à consacrer le nouvel édifice.

La dévotion à Notre Dame de Scheut s'étant ravivée en 1453, on conçut le projet de bâtir près de la chapelle un monastère. on ne fut d'abord à quel ordre donner la préférence : on s'en vint successivement aux frères de l'observance, aux

aux Guillemites, aux Brigittines, aux Croisiers, et le magistrat se vit bientôt assailli de requêtes et de réclamations. Le secrétaire de la ville, Adrien Dullaent, fit remarquer que Scheut, par son éloignement de Bruxelles, ne convenait pas à un ordre mendiant, et que si l'on y établissait des frères de l'observance, ils seraient sans cesse en querelle avec les frères Mineurs. Il retraça ensuite à l'assemblée l'austérité des religieux de la chartreuse d'Inghien, et Jean de Lestergat, qui avait une affection particulière pour ce couvent-fondation de ses aïeux, approuva entièrement ses projets. Dullaent fut chargé, conjointement avec le pensionnaire à l'hyms, Jean de Mol et Amelric Mas, tous deux bourgeois notables, de s'entendre avec le prieur de la chartreuse d'Inghien pour la fondation à Scheut d'un couvent de l'ordre de St Bruno.

Le prieur, ayant objecté qu'il serait difficile d'établir un monastère là où il n'existait aucun bâtiment, on lui offrit, à son choix, l'église paroissiale de Molenbeck, la chapelle de St Josse len Yode, le couvent des Bogards, la maison de Guillaume Mons (qui devint par la suite le couvent des riches claires), un grand jardin à St Gilles etc.; on lui promit, en outre, les capitaux et les revenus nécessaires pour l'établissement des religieux et leur entretien. Nos antécédents une affaire aussi importante, le prieur et celui de Gand, qui venaient d'être appelés auprès de lui, en référant au chapitre de l'ordre, qui leur adjoint leur confrère d'Amers, en les autorisant à conclure (21 mai 1454) (opéra Diplomatika, tom. 3: pag. 195). Ils s'empressèrent d'aller, en compagnie de Dullaent et de l'archevêque Gilles Toes, visiter la chapelle de Scheut, qu'ils trouvèrent fort belle et située dans un site délicieux.

Les nombreuses occupations de Dullaent lui firent négocier cette affaire pendant près de dix mois, mais aussitôt qu'elle lui revint ^{en} mémoire, il demanda personnellement au magistrat de fonder une chartreuse, et de la doter des biens des frères et sœurs ou de ceux des Dames de Tericho. Une discussion s'éleva sur l'opportunité et la légalité de cette dernière mesure. A l'hyms la justification par le peu de fruit que l'on tirait des biens des sœurs, quant aux Dames blanches, dont on était fort mécontent à cause de leur conduite irrégulière, il déclara que les prieurs refuseraient leurs possessions. Présenté au grand conseil de la ville, réunie au nombre de trois cents personnes, cette proposition fut favorablement accueillie.

accueillie. La commune décréta la fondation d'une chartreuse pour sept religieux, qui jouiraient des mêmes libertés et exemptions d'accolles que le chapitre d'Anderlecht, le monastère des Riches-Claires, celui de ^{22 Mars 1455} Ste Elisabeth et d'autres (22 Mars 1454-55).

Les travaux de construction commencèrent immédiatement, dans la seconde quinzaine du mois d'Avril. La ville envoya à l'évêque, pour le prier de faire consacrer la chapelle, une députation composée de Henri Magnus, conseiller du duc, de l'ammann, du bourguemestre Thierri de Mol, de l'échevin Nicolas de Heetvelde, des receveurs Jean et Siger de Mol, des conseillers de la commune, Jean Cambier et Godfried de Bossere, et enfin de Dullaert, qui était toujours l'âme de l'entreprise. Ce ne fut qu'au prix d'une forte somme d'argent, que Jean de Bourgoigne se détermina à charger de la consécration, tant des irés Denis, évêque de Roer, suffragant de Liège (25 août 1455) le diplôme par lequel il approuva la fondation de la chartreuse et du 9 août de la même année. La cérémonie eut lieu le 8 septembre 1455, et, à cette occasion, Denis reçut de la ville vingt florins de Rhin et du vin. Les chanoines d'Anderlecht étaient venus pour protester, mais on leur donna tous les apaisements qu'ils pouvaient désirer; et ils se retirèrent satisfaits.

En commençant un établissement, on compte sur un zèle qui, très souvent, fait défaut. C'est ce qui arriva à Scheut. La dévotion se ralentit rapidement, trop engagés pour reculer, le bourguemestre Thierri de Mol et les autres bourgeois qui l'avaient accompagné à Cambrai, demandèrent au conseil de la commune, par l'organe d'Althymo, un subside de 500 florins, qui leur fut accordé, malgré l'opposition formelle de deux des receveurs communaux (27 Avril 1456). Au mois d'août suivant, on les gratifia encore de 100 florins, pour achat d'outils et de vêtements. Enfin, par une résolution en date du 14 oct. 1456, la ville abandonna à la chartreuse: 1° l'habitation des sœurs, située dans la longue chaussée (rue de la Madeleine), avec toutes les dépendances et les revenus annexés, rapportant, année commune, 4 muids de froment, 81 muids de seigle, 15 muids d'avoine, 17 livres 11 sol 6 deniers de gros de Brabant, et 2° la chapelle de Scheut, ses biens, revenus, joyaux, meubles, etc. Il fut stipulé que les religieux ne paieraient pas être plus de 70 et on limita à un revenu annuel de 200 livres.

redresser d'or la valeur des biens qu'il leur serait permis d'aiguiser dans le quartier de Bruxelles. Ils s'engagèrent à célébrer tous les ans quatre messes, une le jour de la Pentecôte, en mémoire de la fondation; une du St-Esprit, le jour de l'élection des échevins; une à la fête de St-Jean B^{te}, pour la prospérité de la ville; et la dernière à la St-Hubert, pour les habitants de Bruxelles d'ici, d'après. Il leur fut défendu de vendre ou d'hypothéquer leur nouvelle acquisition, et d'élever à l'ouest des fortifications, sans le consentement du magistrat; ils devaient en outre employer, pour leurs constructions des ouvriers de Bruxelles, fermer leurs portes une demi-heure avant la fermeture de celle-ci. (Opera diplom. tom. III p. 196. la charte originale de cette donation fut longtemps perdue; en 1662, De Vassiere la retrouva par hasard chez le pharmacien des archives Albert et Isabelle, et la rendit au couvent. Voyez son ouvrage sur la chartreuse, page 87.) -

Le pape Pie II, en 1458, ^(1459, 95 janvier) approuva ces dispositions, que l'ordre de St-Bruno accueillit avec reconnaissance.

Le duc, sa femme, le comte de Charolais, le dauphin de France, depuis roi sous le nom de Louis XI, et qui était alors réfugié à la cour de Bourgogne, gratifièrent aussi la chartreuse de leurs dons: le duc entre autres, à la demande de Jean d'Enghein, lui assigna 400 esthayen ou charges d'ânes de bois et trois mesures de charbon, à prendre tous les ans dans le bois de Soigne ^{coffret}; la duchesse fit construire à ses frais les quatre premières cellules. Mais, comme on vient de le voir, la fondation du couvent est due surtout à la ville de Bruxelles, qui voulait plaire au duc, dont on connaissait l'affection pour l'ordre de St-Bruno. quelques écrivains ont prétendu que cet établissement était une condition mise par Philippe le Bon à son séjour à Bruxelles (Nichmans l.c. pag. 324); il est difficile d'admettre ce fait, dont les chroniqueurs si proches du quinzième siècle ne disent mot.

La chapelle de l'église avait été entourée d'un mur circulaire d'une hauteur de sept pieds. En 1456, elle fut agrandie, sous la direction de l'architecte Toes; on l'augmenta d'une partie occidentale qui servait le chœur des pères ou des religieux; et qui fut séparée par un mur de la partie restant ouverte au public. En 1458, on y bâtit trois autels placés, celui de St-Catherine et de St

Ste Barbe, dans le chœur des frères; ceux de la Vierge et de St Jean B^t
 dans la chapelle proprement dite. A celle-ci on ajouta (1457-1459), du côté
 d'un nord, un petit édifice, qui fut consacré le 26 sept. 1459, en l'honneur de la
 Ste Trinité et des Apôtres, par l'évêque de Liège, on le convertit ensuite (1469-
 1470) en un oratoire ducal. La chapelle de Scheut était construite en briques
 avec revêtement en pierres de taille; elle avait 50 pieds de long sur 30 de
 large. Les fenêtres qui l'éclairaient étaient garnies de vitraux peints, don-
 nés: le premier, celui situé derrière l'autel, par Charles le Téméraire, qui le
 paya 42 francs au verrier Jean Van Luers (le conte de Flandre, les ducs de Bour-
 gogne, 2^e partie, tome 1^{er} pag. 465); les sept autres par Jean d'Ingghien, ^{Jean de Potres} le sire de
 Harcies, conseiller et chambellan du duc; une dame portugaise de la suite
 de la duchesse, le ^{jeune} ^{capitaine} ^{quidam nobilis de Portugalia} Pierre de Villa, Monfrant Alcant, procureur gé-
 néral du duc; Jean de Pape et Jean Blascoet, et Jean cambrier maître de la
 fabrique (De Vadder). ^{Ne dit pas que dans le chœur des religieux on fit 5 fenêtres dont les donateurs}
^{en même temps} furent Maria Du Vord, grand-mère de la femme de Dulleart, Catherine Bogasart, femme
 de Marguerite de Magersele, mère de Cath. Bogasart, ^{et St-Jean de Equevijn, Jean Michelman, et St-Jean}
 In 1460, on plaça dans la chapelle une horloge faite par un artisan ^{nommé} maître Michel, et qui coûta 11 couronnes. ^{Toutefois Simonis deare de Ste}
^{du com Gullas}

Quelques années après leur installation définitive, les châteaux se décidè-
 rent à élever une église conventuelle. Adolphe de Clèves, seigneur de Ravens-
 tein, en posa la première pierre, vers les Pâques ^(18 April 1469) de l'année 1469, au nom
 du duc Charles. Le maçon Daniel Manys en commença la construction le
 28 avril, mais il n'en acheva que les fondements (Vers l'année 1468, on avait extrait
 les pierres nécessaires, dans une carrière ouverte à Tuxem, sous Dilbeck, et le tailleur
 de pierres Laurent s'était mis à l'œuvre pour les préparer. l'ouvrier.)

Après avoir longtemps laissé les travaux abandonnés, on les reprit, le 12 avril
 1487-1488; les murs furent alors élevés à sept ou huit pieds au-dessus du sol,
 grâce à la libéralité d'un allemand, Jean Fax, valet de chambre (retiairist) du roi
 Maximilien. Par suite des troubles et du manque d'argent, il fallut en rester là.
 Enfin, vers la saint Georges 1511, on mit de nouveau la main à l'œuvre. La
 chartreuse avait reçu, le 26 août 1517, la visite d'un homme politique qui jouis-
 sait d'une grande influence, Mercurius Gattinaria, président du parlement
 de Dôle. Après avoir parcouru, dans les emplois, une longue carrière, ce juriscon-
 sulte

multe fit velle de se rendre à la terre sainte, mais son âge et ses infirmités ne lui permettant pas de remplir sa promesse, il obtint du pape un bref qui l'en déliait, à condition qu'il se rendrait à Milan et y vivrait six mois dans un cloître. Lors de sa venue à Schut, il donna aux religieux 2'000 francs, pour la construction de l'église, et, en 1526, il leur fit obtenir, de Charles-Quint, pour le même objet, la somme énorme de 3'000 ducats d'or. (Les chanoines auraient dû, en retour, dire tous les jours une messe à l'intention de l'empereur, mais ils ne remplirent pas cette condition de l'octonation. - (Ruebier, sur??)). -

Les chanoines du couvent disent qu'il l'indemnisait largement des dépenses qu'il occasionna son séjour, et qu'il payait lui-même son vin, qui était toujours de la meilleure qualité (quod sibi de optimo providebat. Lournet, l. c. p. 82. 2. - Dornel, tom. 1. 1. p. 265). -

Ce généreux bienfaiteur, ajoutent-elles, avait eu à supporter de grandes adversités. Dépossédé judiciairement d'un château qu'il possédait, en Bourgogne, il vit sa vaisselle d'argent saisie et vendue publiquement, en vertu d'une sentence du grand conseil de Malines. Il se retira près de Marguerite d'Autriche puis d'alla rejoindre l'empereur Maximilien, qui lui confia le poste éminent de chancelier de Bourgogne, devenant, par la mort de Jean Sauvageur -

L'église de Schut fut consacrée le 18 juillet 1531, par Adrien, évêque de Roze, suffragant de Cambrai, qui bénit ce jour-là le maître autel dédié à la Vierge, à St Jean Bte et à St Bruno, et, les jours suivants, l'autel de la Vierge, de St Catherine et de St Barbe, et celui de St Anne, de St Madeleine et de St Cécile, placés sous la jubé, à l'entrée du chœur. L'architecture du temple appartenait au style gothique tertiaire, on y remarquait, sur les chapiteaux des colonnes, des figures sculptées (thémis, cybèle, héra, etc.), et la route du chœur se distinguait par une ornementation plus soignée. - L'édifice était orné de seize vitraux peints : Notre Seigneur priant à la montagne des oliviers, on de sire Antoine de Sempy; Jésus Christ livré par Judas, on de Philippe de Clèves; Jésus Christ livré au pontife Anne, don

Don de l'archevêque de Palerme; Jésus-Christ lié à la colonne, don d'Erard de la Marek, évêque de Liège; le couronnement d'épines, don de Marie de Hongrie; le portement de la croix et le crucifiement, dons de Charles Quint; Jésus-Christ descendant de la croix, don de Marguerite d'Autriche; la descente aux enfers, don de Jacques de Croy, seigneur d'Aerschot; la Résurrection, don de Mercurin Gattinaria; Jésus-Christ apparaissant à sa mère, don de l'archiduc d'Avras; la descente du St-Esprit sur les apôtres, don de Guillaume de Bruxelles, abbé de St-Basile et de St-Amand; et enfin, Jésus-Christ apparaissant pour juger les morts, don de la ville de Bruxelles. L'avant-dernier de ces vitraux était magnifiquement enjugué par un dessin qui existe encore.

Le cloître de la chartreuse était regardé comme le plus beau du Brabant. Dès l'année 1472, on avait entrepris la construction, à la sollicitation du chancelier de Brabant, Charles de Groot, qui y fut enterré, ainsi que plusieurs personnes de sa famille. Il était de forme quadrangulaire, décoré extérieurement de contre-forts destinés à soutenir la poussée des voûtes, et orné de 43 vitraux peints. L'empereur Maximilien, l'archiduc Philippe le Beau, Charles Quint, son frère Ferdinand, sa sœur Léonore, reine de France; Marguerite d'Autriche, les seigneurs de Chièvres et de Hoogstraeten, Jean Raffault, trésorier général, le seigneur de Crubeke et sa sœur, Jean Cuereus, Charles le Clercq, trésorier à Naples; le receveur général Jean Micault, Pierre Boisot, conseiller de la chambre des comptes; le chancelier de Brabant, Jérôme Vandermoot, Antoine de Mastaing, l'évêque de Liège Erard de la Marek, les seigneurs de Bueren et de Zuylenbergh, Antoine d'Assche, Philippe Couteren, Jacques Grimal, trésorier des guerres; Josse de Leemere, chirurgien du roi; la mère de Firmis, confesseur du couvent, Jean Guene, le prince de Piémont, Jacques Vandermeeren, abbé de St-Bernard; le sire de Sassaule, Mercurin Gattinaria, Antoine, vice-chancelier d'Aragon; les prieurs des chartreuses de Gand, d'Amsterdam, d'Utrecht et de Hollande; le seigneur de Bueren, N. Sophie, le maître des postes laïcs, le trésorier d'Espagne, le sire de Mingoval, l'abbé de Pilers, le sire de Fiennes et un anglais nommé Charles, firent chacun exécuter une de ces fenêtres; l'évêque de Cambrai, Jacques de Croy, en donna deux.

Autour du cloître et de l'église étaient groupés d'autres bâtiments: les cellules des religieux, au nombre de 218, et d'elles principalement aux libéralités d'Isabelle de Portugal.

Portugal, femme de Philippe le Bon; du prévôt de Nivelles Jean Otonis, de Marguerite Dorek, femme de Charles le Téméraire; du chancelier de Groot, du sire de Mastaing, de l'archevêque de Besançon, de l'évêque Jacques de Croy (la plupart des cellules furent bâties par le maçon Pierre de Roete et le charpentier Jean de Lee, entre autres, en 1474, celle d'aduc Charles, dont les frais furent payés par sa mère; la même année, celle de la duchesse Marguerite, pour lesquelles Pierre reçut 80 sous par ronge de maçonnerie et de Lee 30 peters; en 1474, celle de Jean Otonis. Dans cette dernière l'exécution des portes fut confiée à Jean Van D'Arrouwe, maître d'Alot. (le verrou).); le chapitre, dont la route fut construite par ordre de l'abbé de Ninove comteille Hey, mort en 1553, âgé de 63 ans, à la chartreuse même, où il était venu chercher le repos et la solitude; la librairie ou bibliothèque, bâtie en 1482, le réfectoire et le bâtiment des échan-
gés; le bâtiment d'été de Cambrai, mais on magnifiqua que l'évêque Henri de Berghes fit élever dans un des angles du cloître, et que le sire de Mastaing orna de vitraux peints représentant des armoiries et la généalogie de sa femme; la brasserie, qui datait de l'an 1457; la grange au blé, les écuries, les étables.

L'église conventuelle, la sacristie, le petit cloître et le tiers d'ogrand furent construits par le maçon Jean Messaat « homme à bourgeois de Bruxelles, » qui mourut le 10 avril 1537, après avoir travaillé pendant trente-sept ans pour les religieux.

La chartreuse était bornée vers le sud par le chemin de Dilbeck, que la communauté fut autorisée à détourner, le 26 sept. 1465, et qui n'est plus fréquentée depuis l'ouverture de la chaussée de Ninove. Vers le nord, au delà du cloître et du grand jardin, qui lui était contigu, s'étendaient dans les prairies bordées au nord ouest par un petit bois: le bois noir ou Maasbosch, et par de belles campagnes appelées Schoonenbergh (Beau Mont) ou quelquefois Heemborgh par ceign, y avait des pierres. En 1460, on commença à y creuser des étangs. Une nuit le frère Herman Coolmet, né à Loches, près de Zutphen, était plongé dans de profondes méditations. Tout à coup un murmure confus s'éleva de ces étangs: c'étaient les caissements d'une multitude de grenouilles qui s'en étaient oubliées les pieuses réflexions du cénobite. Herman, impatienté, leur enjoignit de se taire ou de quitter les lieux. Il fut obéi, et aussi longtemps que la chartreuse subsista, on ne vit plus de grenouilles dans les étangs de Schout. Elles ne reparurent.

rent, & ils aient les pays ans, que lorsque les moines furent fixés en ville, (Nichman, l.c. pag. 944). — Les collines situées vers le nord-ouest abondaient en sources; leurs eaux furent recueillies dans des puits, en 1477 et 1479, et amenées à grands frais jus qu'au monastère.

Pendant un siècle, celui-ci ne connut guère que des jours tranquilles. En 1489 et 1490, le couvent fut plusieurs fois envahi par des cavaliers de Philippe de Clèves, mais ils se contentèrent de voler les celliers. Le prieur avait eu la sage précaution de demander des sauf conduits aux chefs des deux partis alors en guerre, (des lettres de sauf-conduits lui furent données par Maximilien, d'Autriche, le 30 oct. 1488, de l'adresse, l.c. p. 235). —

Le pape ay ant nommé conservateur des prieurs séculiers du couvent de Scheut le doyen de St Gudule, Jean Godefrid de Mamelingen, ce choix fut approuvé par le roi Charles, le 13 avril 1516. quelques années après, le chapitre d'Andelecht autorisa la communauté à enseigner le plain chant à neuf enfants, à condition de donner cet enseignement gratuitement, ou de lui abandonner le profit qu'elle pourrait en retirer (3 oct. 1522). En 1574, l'archevêque de Cambrai Louis de Berlaymont voulut transférer la chartreuse à Douai, où l'on désirait ardemment posséder un couvent de l'ordre de St Bruno, et où l'on offrait aux religieux une habitation et des revenus, mais insuffisants. Ce projet échoua devant la résistance des échevins de Bruxelles. —

Les chartreux méritèrent, par leur ardeur pour l'étude, l'intérêt que leur témoignaient comme à l'envi, les souverains, la noblesse, le peuple. Les chroniqueurs du couvent: Poet, le comteur, de Maet, sont d'excellents guides pour l'histoire de Bruxelles, au quinzième et au seizième siècle; ils nous ont conservé bien des faits curieux qui sans eux seraient complètement oubliés; d'autres religieux s'adonnèrent à la calligraphie.

Ces nobles délassements des entèrent la chartreuse lorsqu'elle fut transférée de Scheut à Bruxelles, comme elle ne pouvait vivre qu'en face de la nature, dans un oasis solitaire. — (Ita Mantors loco citato). —

Fi. Branche, page 24: « Au bout de peu d'années le nombre des religieux s'était si bien accru que vingt cellules se trouvaient construites. (elles ne le furent pas sitôt). D'après l'acte de fondation ce nombre ne pouvait être dépassé.

on nota: « parmi les bienfaiteurs qui contribuèrent à la fondation de ces cellules, les chroniques citent: François Bustidius archevêque de Besançon, Henri de Bergues et Jacques de Croÿ, évêques de Cambrai, Jean Otton ¹⁴⁷⁹ prévôt de Nivelles, Walter Henri, seigneur de Regutula; André Gobwin, curé de Viane; Egidius Varduy, chambellan de l'empereur; Charles de Groota, chancelier de Brabant; Jacques de Mattaing, chevalier de la maison d'Or; Eleonore, Dame d'honneur de Marguerite d'York; Maria Vander Borch et Marguerite de Buchem, grande dame du Béguinage de Bruxelles.

Page 21: « Isabelle de Portugal, la reine épouse de Philippe, fit construire à ses frais quatre cellules et pendant son règne en fonda une cinquième (Philippe le Bon, Duc de Bourgogne et mort 9 Juin 1467 et Isabelle 17 dec. 1471). 5 cell.

Un peu plus tard Marguerite d'York, sœur d'Edouard IV d'Angleterre et épouse de Charles le Téméraire, posa la première pierre de deux autres cellules, et elle voulut également qu'elles fussent entièrement édifiées à ses frais ¹⁴⁷⁴... 2 cell.

(Marguerite d'York est morte le 24 Nov. 1503. —)

Et autior Henrici (Waterlet) prévôt de Mauberge, fonda une cellule en 1482, 8 sept.

(Arch. à Bruxelles. carton 4099, n. 22) est mort le 5 dec. 1494. 1 cell.

Henri de Bergues, évêque de Cambrai est mort en ch. 1503.

François Bustidius, archevêque de Besançon, fonda une cellule, mort 23 Aug. 1502. 1 cell.

Jacques de Croÿ, évêque de Cambrai, fonda une cellule, mort 15 Aug. 1516. 1 cell.

La Chartreuse de Notre Dame de Grâce à Scheut près de Bruxelles. —

Les sources à consulter. —

1^{re} Sources imprimées. —

1. — « Origine de la chartreuse de Scheut sous Anderlecht. » Pages 87-122, des « Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique » Tome IV. p. 87-122. 1867. C'est l'« Origo sine exordium monasterii nostri Dominae de Gratia, ordinis carthusianorum, juxta Bruxellam, in Scheut, » d'Henri Dullaert né en 1411, 25 Mars, secrétaire de la ville de Bruxelles pendant 25 ans entre 1440 et 1464. — Donc contemporain, témoin oculaire; c'est lui qui a suggéré aux autorités de la ville de mettre les chartreux à Scheut. —
2. — Wauters: « Histoire des environs de Bruxelles. » Bruxelles. 1885. Pages 36-44. — Bonne petite notice que j'ai tant les pages précédentes.
3. — François Vranckx: « La sanctuaire de Notre Dame de Grâce à Scheut. » Bruxelles. 1876. in-16. Pages 1-40. — Notice assez considérable sur la chartreuse. L'auteur a surtout puisé dans la « canobiographia » de Sanderus qui sera indiquée plus bas. — J'ai cette brochure.
4. — « La chapelle de Notre Dame de Grâce et le séminaire des Missions à Scheut. » Bruxelles. 1901. — 26 pag. in-8°. Pages 1-6. Pour l'histoire de la chartreuse, court résumé de la brochure précédente. — Je l'ai. —
5. — Ant. Sanderus: « Chronologia sacra Brabantiae. » tome 2. pag. 350. —
6. — Sanderus: « Coenobiographia carthusiae Bruxellensis, quae olim nostrae Dominae de Gratia in Scheut vocata fuit. » Bruxelles. 1659. — Relation faite sur pièces authentiques, en 1637, par D. Pierre de Wael, à la demande d'Ant. Sanderus, chanoine pénitencier d'Ypres. —
7. — Wichman: « Brabantia Mariana. » Page 325. —
8. — Miroeus: « Bibliotheca Belgica. » tom. 3. pag. 191. —
9. — Miroeus: « Opera Diplomatica. » tome 1^{er} pag. 231-32, 1659, 9^{ème} Tom. B. M. T. P.
10. — Miroeus et Foppens: « Opera Diplomatica. » tome 3. pag. 153-54; 195; 196-97. tome 4. pag. 476. — 1308, 8^{ème} Aug. — 1454, 21 Mai; 1456, 14 oct. et 1592, 10 Mars. —

11. - Arndt. Raimund: « *Origines cartusiarum Belgii* » Duaci. 1633. —
 Pages 108-121. — Raimund renvoie à son *structarium* des monastères H. Belgi, au 25 Mars.
 12. - Mordant: « *theatrum chronologicum sacri ord. cart.* » Louvain. 1681. Petit in fol.
 Page 284-285. — courte analyse de Raimund. —

112 Sources manuscrites. —

12 Manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles. —

(Je donne les anciens n^{os} des Mss, n'ayant pas vu tout le nouveau catalogue.)

1. - N^o 5764. — Jean de Lournant: « *Chronicon Cartusiae Bruxellensis* »
 finit à l'année 1558. Commence « *In nomine domini et beati marci* » en latin. In folio. 1538.
 Le 2^e Prieur, D. Marcel Voet, mort le 29 juillet 1487, avait composé le « *Lib. fundationis* » que D. Jean Lournant mort en 1566, a terminé au commencement de la chronique qui va jusqu'à l'année 1558. —
2. - N^o 3886. — « *Prioratus Cartusiae Bruxellensis ; sequuntur vicarii, procuratores et sacristae* » Commence « *Elanchus officialium* » en latin. In folio, siècle 17^e 2/3. — 22 pages. —
3. - N^o 7043. — Petri de Mal: « *Series Priorum cartusiae Bruxellensis* »
 commence : « *Series Visitatorum* » en latin. Siècle 17^e 2/3. — 249 pages. —
 Voir des renseignements sur ces deux manuscrits dans un autre cahier. —
 Le même D. Pierre de Mal est l'auteur des 4 mss qui vont suivre et aux quels il a donné le titre général de « *Collectanea rerum gestarum et eventuum cartusiae Bruxellensis, cum aliis actibus tam patris tum ordinis* ».
4. - N^o 7044. — Petri de Mal. « *Chronica cartusiae Bruxellensis ab initio usque ad annum 1579* » commence « *Copia litterarum erectionis* » en latin. 17^e 2/3 siècle.
 N^o 7045. — Eiusdem. « *Idem ab anno 1579 ad 1590* » en latin. 17^e 2/3 siècle.
 N^o 7047. — Eiusdem. « *Idem ab anno 1590 ad 1618* » en latin. 17^e 2/3 siècle.
 N^o 7048. — Eiusdem. « *Idem ab anno 1618 ad 1633* » commence « *tria volumina collectaneorum* » en latin. — 17^e 2/3 siècle. —
5. - N^o 3442. — (N^o nouveau 891). Voici la description qui donne le nouveau catalogue
Directoire de la chartreuse de Bruxelles. — En effet, on lit fol. 1^{er} « *calend.* »

1. *calendarium Carthusiae Bruxellensis auctius cum observationibus ordinis antiquitate necnon mystica ratione Divini officii descriptum per fr. Petrum de Wal ejusdem alumnus.*

I^o (fol. 1^r-123). Directoire pour l'office et la messe de chaque jour, depuis le 1^{er} janv. jusqu'au 31 Dec. avec un grand nombre de notes nécrologiques etc.

2^o (fol. 123^v). De tricenario singulari pro monachis recentior defunctis per obitum.

3^o (fol. 124-127). Indiculus beatorum et aliorum qui pietatis fama celebres extiterunt.

18^e siècle. Papier; 127 feuillets; 0^m 31 x 0,21. Reliure parchemin. - L'ancien catalogue

était simplement: 2. Petrus de Wal: *calendarium carthusiae Bruxellensis*. Folio, 17 1/3 siècle.

6. N^o 11616. - De Vadder, chanoine d'Antwerpe: *Historia monasterii Beatae Mariae de Gratia*, ordinis carthusiensis, olim extra, intra muros urbis Bruxellae.

Manuscriptum autographum. commence: *Quasamque excellentioris.* 77 feuillets.

In folio. Nam. auto gr. - siècle 17^e 2/3. -

7. - N^o 3885. - Idem.: *Discours de la restauration de la chapelle de Notre Dame de Grâce, à Schaut, avec ce qui s'est passé depuis jusqu'à présent.*

Commence: *Je présenterai ici succinctement...* 77 feuillets. In folio. siècle 17^e 2/3.

8. - Schaut. *Chartreuse*. *Obituaire* commencé en 1551. Archivé à l'ald.

quelque ministère des affaires étrangères, Manuscrit 2.45. 77 feuillets. Bibliothèque

des archives des obituaires Belges. Liste supplémentaire. Bruxelles. 1903. pag. 28. -

Indique aussi le *calendarium* de de Wal n^o 3462 (5^e) et le ms. 7992, dont il a

II^o Manuscrits de la Bibliothèque privée de l'empereur d'Autriche.

9. - Codex 7992. - Membraneus, foliorum 169, saeculi XV. - *Martyrologium Illustre*. - *Necrologium monasterii Beatae Mariae de Gratia in Schaut* (fol. 139-159).

(C'est donc trois nécrologes de la chartreuse de Bruxelles n^o 5, 8 et 9. Resterait à savoir quel est le plus complet. p. P. B.).

10. - Codex 7997. - chartaceus, foliorum 769; saec. XVII. - Joannis B^{ti} de Wadere, sacerdos campi, seu Nostra Domina de Gratia in Schautveldt juxta Bruxellam. Opus illud prolo proposit erat paratum, tanquam quod dendum esset Bruxellis anno 1661. (Voir mon n^o 6. Resterait à savoir si les deux manuscrits sont une copie l'un de l'autre, ou différents comme les titres. p. P. B.).

11. - Codex 7998. - Membraneus, foliorum 50, saeculi XV. - *Exordium monasterii elegantius picturis ornatum*. Totum etiam implet *Exordium monasterii*

B^{te} Mariae de gratia in schout, juxta Brussellam, Auctore Adriano Dallae, editum in "Annales pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique", tome IV. (1867) pag. 87-122. In eadem appendix. Tertium est in capitula 93, ex quibus capit. 57-86, quae non leguntur in editis, exhibent copias litterarum et actuum, de quibus in praecedentibus et facta est mentio. (Si comes. d'ait l'autographe de Dallae, il serait bien précieux. p. l. B.)

Ita Annales Bellandiana, tome XIV. (1895). Page 262. n^o 5. 6 et 7. —

12. — Codex 9364. — Composé de 2 volumes de 351 et 294 fol. (c'est la morale sanctorum de Jean Gislemaux). —

1^{er} vol. — 59^e. (fol. 313-321^v). Origine sive ordinum monasterii nostrae Dominicae de Gratia in schout, ordinis conthunderbium, juxta Brussellam, Annales pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. tom. IV (1867) pag. 87-122. — Ann. Belland. t. XIV. page 70. — (C'est évidemment une copie et sans les pièces justificatives). —

13. — Enfin, aux Archives générales du royaume à Bruxelles, on conserve les archives de la chartreuse qui sont considérables; j'en ai un inventaire sommaire de 39 pages grand in 4^e. —

Elles vont du carton n^o 4099 au n^o 4235 inclusivement soit 136 cartons ou volumes. — On ne se fait pas une idée de tout ce qu'il y a là dedans. — On y trouve presque tous les comptes depuis la fondation.

La Fondation

Scheut est situé à 20 minutes à l'ouest de Bruxelles entre Anderlecht et Laeken. Citons Adrien Vallaert, témoin oculaire, le guide le plus sûr pour les débuts de cette fondation. « Fuit in quodam loco, nuncupato Len Schuete, extra muros Bruxellenses et infra libertatem ejusdem oppidi, in parochia S^{ti} Patricii Anderlechtensis sito, ... quodam amœna, viridis et prææspersa planities, figuræ triangularis, contigua viæ ibidem publicæ, in qua nihil seminari consuevit aut plantari, ex eo quod ad illam planitiem conveniebant termini seu limites diversarum hereditatum circumjacentium, tribus præ locis spectantibus, (le chapitre d'Anderlecht, et les hôpitaux de S^{te} Trinité et de S^{te} Christophe de Bruxelles). » Il apparaît locus iste in conspectu populi iter agentis tam situ quam ex aere atque amœnis, quod homines Bruxellam applicantes et labore itineris fatigati plerumque ad eandem planitiem requiem querere consueverunt. ... Item, S^{pi}ritus divinitus, ordinante, venit in eam ejusdem Patricii de Aethia, agriculæ et ovium pastoris, ætatis 18 (60) annorum, in vicinio dicti loci commorantis (à Moortbake au nord-ouest de Scheut) viri justæ, timorati et simplicitatis, quod in illo loco planities pro derelicto habito et tanquam limitario a nemine possedit et quasi ad iterum transeuntium occupato, arborem quercus plantavit^(a), ut sub frondibus illius viatores refrigerium a calore solis, et lassati ac itinere fatigati requiem invenirent. Quo sic facto, certis que annis jam effluxis, desiderant. ... quod eundem transeuntis et requiem ibi sumentis corda sua, suis orationibus, ad beatam Virginem converterent Mariam, ac obitum ei exhiberent obsequium et honorem, ompta pro tribus denariis argenteis per eundem Patrum, prout ipsum Patrus mihi personaliter retulit, una simplici imagine beatorum Mariæ de ligno sculpta, atque in quodam capsula humili posita, affixit eamdem dictus Patrus suæ arbori quercus virenti et crescenti prædictæ^(b). Quam dem Patrus ætanti corda cotidie orant et adorant tam in die, videlicet mane, meridie et vespere, ac mera et sincera sua devotione personaliter visitavit, prout ex personalibus relationibus ejusdem Patris, hocquid a me interrogati, accepit et intellexi. ...

(a). Wauters dit qu'il planta, en 1443, un tilleul et deux épinets. ou a-t-il pu cela?

(b). - Branche de V. Lacome (Monasticon) dit qu'il mit cette image au tilleul en 1445. - V. Lacome (Monasticon) dit qu'il planta un chêne en 1445. Sans donner de raisons.

... et postquam corda transcurrentium viatorum ac ibidem requiescentium
 devotionem ad eandem imaginem B^{ea} M^{ae} Virginis quanto T^{er}tius tanto
 intensius sumere coeperant, accessit ipso die Pentecostes, anno Domini m. lll. c.
 (1450, 24^(a) Mai), qui fuit annus jubilaeus, annus gratiae et reconciliationis
peccatorum, ex certis signis ibidem visis, de quādam cereorum circa eandem
 arborem subterranea mirabili inventionē, ac certe mirabilis tanquam
 coelestis claritatis circa illum locum, ejusdem festivitatis nocturna visione,
 quod populus Brucellensis hoc percipiens, adeo spiritus sancti numine, ut opinor
 in devotionem subito tractus, in tantum igne devotionis incenselatus, quod
 eodem die Pentecostes ex Brucella magna multitudo hominum utriusque
 sexus eandem imaginem B^{ea} M^{ae} V^{ir} cum ingenti devotione visitavit. Et, ut
 communis vulgi opinio tunc tenebat, fuit multitudo B^{ea}m Virginem in dicto
 loco, illa prima die, visitantium adeo copiosa, ut numerum decem millium
 personarum longa excedit. . . L'affluence des visiteurs continua les trois
 jours suivants, et la nouvelle du prodige s'étendant en un clin d'œil
 dans tous les pays environnants, on vit accourir de partout des pèlerins,
 qui venaient implorer le secours de la Vierge et s'en retournaient
 en attestant qu'ils s'étaient vu toute espèce de grâces, et de soulage-
 -ments dans leurs infirmités. — Ce qui ne contribua pas peu à accroître
 la dévotion, c'est que le matin même de la Pentecôte, et les trois jours
 suivants, une femme de Bruxelles vit une belle dame se pro-
 -nant dans sa chambre comme une reine et lui disant: « Annonce
 au peuple que je veux être honorée à sçavoir et appelée Notre Dame de
 Grâce ». (« ... propriis auribus audiui ... in dicto loco a quādam muliercula, jurata
 et diligenter examinata, quae, medio suo juramento, dixit et aboruit in dicta nocte
 Pentecostes circa auroram, in quādam sua visione ante lectum suum sibi semi-
 dormienti apparuisse, ac se in spiritu vidisse quādam, pulchram Dominam,
 velut reginam in camera sua Teambulantem, et eam alloquentem et dicentem,
 « Tu mulier, dic populo, quod in sçiente volo honorari ac adorari, ac Domina gratiae

(C^{on} Wauters, Wranche, le Monasticon et autres sont unanimes pour dire que
 ces lumières furent vues le jour de la Pentecôte 1449; mais dès que l'affirmation aussi caté-
 -gorique d'un témoin oculaire, ils s'exposent prouver qu'il s'est trompé, ce qu'ils ne font pas.

appellari. 3. Que audito et predicta muliere portante et despecta exerguente,
^{anuit} exauit regina. It habuit hujusmodi similem visionem predicta mulier semidormiens,
 ut per idem juramentum constantiter asseruit, tribus noctibus sequentibus et continuis.
 ...Ce qui se passait devant la commission composée des délégués de l'évêque, du duc et de
 la ville.) Les grâces et les prodiges se multipliant, les offrandes en argent, en
 joyeux et autres, ~~affluant~~^{rapécussant} dans un petit édifice élevé pour la garde de la
 statuette, devinrent si considérables que l'Amman de Bruxelles, Jean d'Enghein,
 sire de Kestergat, et le sénat députèrent deux honorables citoyens, Jean
 Cambier et Gilles de Diebbeck, pour les administrer et les garder en attendant
 qu'on en disposât en l'honneur de la Ste Vierge. - Malgré sa réserve l'évêque
 de Cambrai, Jean de Bourgogne, permit de dire la messe à Scheut trois fois
 par semaine sur un autel portatif (1450, 27 Juin, datée de Bruxelles). Le chapitre
 d'Anderslecht et le curé de Molendubek ne tardèrent pas à prétendre avoir chacun
 juridiction sur ce coin de terre, mais il fut reconnu qu'il faisait partie de
 la paroisse d'Anderslecht. - Puis le chapitre et le curé d'Anderslecht voulurent
 tous deux jouir du produit des offrandes, qui resta confié au magistrat de
 Bruxelles. - A trois reprises, 5 députés de l'évêque, deux ducs et deux de la
 ville, se réunirent au couvent des carmes pour examiner les faits extra-
 ordinaires. Enfin après mûr examen, l'Amman et le sénat de Bruxelles
 décidèrent qu'il était convenable d'employer les richesses apportées par
 les pèlerins à l'achat du terrain nécessaire et à la construction d'une belle
 chapelle en l'honneur de la Ste Vierge. - Le comte de Charolais, le futur
 Charles le Téméraire, posa la première pierre le 20 février 1451 ^(a) (le samedi profesto
 cathédrale, en février 1450-51, St Wauters) et on chanta la messe dans une petite
 maison voisine où on avait placé la statue. Le 16 Avril suivant (1451) l'archevêque
 de Reims visita Scheut et accorda des indulgences à ceux qui viendront prier
 dans la chapelle. La dévotion à Notre Dame de Grâce continua à être fort grande.

(a) La plupart des auteurs disent que c'est en 1450 qu'on commença à bâtir la chapelle,
 c'est peut-être la raison pour la quelle ils mettent en 1449, l'apparition des lumières.
 Il est bien vrai que la concession d'indulgences de l'archevêque de Reims est du 16 Avril
 1450; mais ils oublient qu'à cette époque, dans le diocèse de Cambrai, l'année commen-
 çait à Pâques, comme en France; Par conséquent 1450, 16 Avril, en style nouveau ou actuel
 fait 1451, 16 Avril. En 1451 Pâques était 25 Avril. La raison de ces divergences est sans doute.

pendant quelque temps; mais survint la cherté des vivres, la mortalité et la guerre du duc de Bourgogne contre la ville de Gand, qui refroidirent cette ardeur. Sollicité pour consacrer la chapelle, l'évêque diocésain différait sous prétexte de plus mûre réflexion. — La dévotion à notre Dame de Scheut s'étant ravivée vers la fin de 1453, on conçut le projet de l'établir un monastère près de la chapelle. On ne fut d'abord à quel ordre donner la préférence, on songea aux frères Mineurs de l'observance, aux Guillemites, aux Brégitaines, aux Croisés et le magistrat se vit assailli de requêtes et de réclamations. Le secrétaire de la ville, Adrien Dullaert, fit remarquer à l'Amman, Jean d'Inghien, que Scheut par sa solitude et son éloignement de la ville ne convenait ni à un ordre mendiant, ni à des religieux, et que si l'on y établissait des Mineurs réformés ils seraient sans cesse en querelle avec les Mineurs de la vie large de la ville. Il parla ensuite des chanoines et du prieur de la chapelle, D. Henri de Loen qu'il avait connu à Louvain. Jean d'Inghien, descendant de la famille des fondateurs de la chanterie de la chapelle, fut vite gagné et chargea Dullaert avec Pierre de Lymo (Van der Heyden), avocat de la ville, et Jean de Mol et Almaric Cat (Was), bourgeois notables, de s'entendre avec D. Henri de Loen. Ce dernier, qui était commissaire de la province, fut prié de se rendre à Bruxelles, il y convoqua le 1^{er} visitateur, D. Jacques Ruebs, prieur de Gand; et tout deux promirent d'en parler au prochain chapitre général de l'ordre. Cela se passa au plus tard avant l'âques 1454. — Le prieur de Gand se rendit au chapitre, y fut 3^e définiteur et sa relation entendue, le conseil de l'ordre chargea (1454, 21 Mai) les deux visiteurs, en leur adjoignant le prieur d'Amers, d'examiner les propositions du magistrat de Bruxelles et de les accepter au nom de l'ordre, s'ils le jugeaient convenable. Les trois commissaires ^{virent} à Bruxelles, furent conduits à Scheut par Dullaert, et tout bien pressé, furent d'avis que la fondation pouvait se faire en indiquant ce qui était nécessaire. Le secrétaire chargé de cette affaire, absorbé par d'autres occupations nombreuses, la négligea pendant près de dix mois. Mais dès qu'elle lui revint à l'esprit (Dominica Reminiscere, 2 Mars 1455) il s'en occupa activement et prépara le projet qui devait être présenté au grand conseil. Des objections furent faites au milieu de cette assemblée, mais l'avocat Pierre Van der Heyden

Heyden justifia la légalité des moyens proposés, de sorte que le 22 Mars
 1455, la commune approuva la fondation d'une chartreuse pour sept relig.
 qui joindraient des mêmes libéralités et exemptions que le chapitre d'Andan-
 licht et autres monastères, et seraient dotés des biens des frères rachetés ou sac-
 cés. Les travaux de construction commencèrent immédiatement dans
 la seconde quinzaine du mois d'avril. - Pendant ce temps V. Henri de Loen,
 se rendait au chapitre général où il fut élu définitif, en obtint des prières pour
 la magistrat de Bruxelles et en rapporta pour les mêmes prières de l'année
 précédente, commission d'envoyer des religieux à la nouvelle fondation (1455,
 10 Mai). Une députation de plusieurs magistrats fut envoyée à l'évêque de
 Cambrai, qui avait déjà approuvé la fondation de la chartreuse le 9 août 1455,
 pour le prier de faire consacrer la chapelle. Jean de Bourgogne consentit enfin
 à cette consécration tant désirée et, le 25 août 1455, en confia le soin au
 suffragant de Liège, Denis, évêque de Ross. La cérémonie eut lieu le 8 sept.
 suivant (1455). Le beau sanctuaire avait 60 pieds de long sur 25 de large (Mander-
 dit 50 sur 30). Il était de construction ogivale, composé de deux travées et d'une
 abside à trois pans. Les murs ^{étaient} en briques avec revêtement en pierres
 blanches. Il était éclairé par huit fenêtres ornées de verrières, données,
 celle de derrière l'autel, par Charles le Téméraire, et les autres par Jean
 d'Enguien; (Jean Potier) sire d'Harbiers, conseiller et chambellan du duc;
 une noble portugaise, Dame d'honneur de la Duchesse (Dallaert dit un noble
 portugais de la famille de la Duchesse); Pierre de Villa, jeune gentilhomme
 piémontais; Monfrant Alcant; Jean de Pope et Jean Blancaert; et Jean
 Cambier, maître de la fabrique. Toutefois les constructions n'étaient
 pas assez avancées pour recevoir immédiatement des religieux. On
 fut même obligé de demander aide à la ville qui accorda 50 florins
 du Rhin le 27 Avril 1456, et en août suivant 100 autres florins pour achat
 de meubles et de vêtements. Six religieux de chœur et trois frères arrivè-
 rent enfin la veille de l'anniversaire de la St-Georges 1456. - De la chapelle, V. Henri
 de Loen comme recteur, V. Arnold Kaerman comme vicaire; mais élu par les
 prières de la chapelle pour remplacer V. Henri de Loen, il ne fit que passer; V. Jean
 Balon vint alors de la chapelle comme vicaire; et V. Gaspar Vender Storch. -

Les trois autres furent envoyés: D. Jean de castets, Du Bois St. Martin; D. Jean de Blisia, de Liège; et D. Cornelle Blockius, de Vrecht. —

7 sept. 1456-1475. D. Henricus de Loen 1^{er} Rector et 1^{er} Prior. —

Né à Louvain en 1406, fut un des premiers élèves de l'université fondée dans cette ville en 1425, et au concours général de la faculté des Arts en 1428 ou 1429, obtint la première place. Promu peu après Maître-es-Arts, l'Université se l'associa et le chargea d'enseigner la philosophie et les mathématiques. En 1434, il devint titulaire du cours public de philosophie morale, et examinateur des candidats à la licence dans la faculté des Arts. — Le 27 nov. 1437 prit-il prit le grade de bachelier en théologie et peu après fut élu Rector de l'Université. Le Rectorat était alors trimestriel. — En 1441, nommé Spectator, emploi de haute confiance qui l'obligeait à prendre soin de toute la correspondance académique, le 19 juillet de la même année dit adieu à ses confrères, laissant la direction du ^{collège du} Lore, qu'il avait fondé dans sa maison, à son ami Nicolas de Valchemille, et se retira à la chartreuse de la chapelle à l'âge de 35 ans. — Nommé vicaire après sa profession, il succéda comme prieur à D. Laurent Musgheselle en 1444. — transféré à Bruxelles, le 7 sept. 1456, fut convoqué de la province de 1449 à 1459. — Cart. du chap. gen. de 1455. Pro Rectoribus et consiliariis oppidi Braxellensis, et omnibus pauperibus et operariis gratis laborantibus et manuum adiutricem, porrigentibus circa novam plantationem per dictos rectores et consiliarios preconceptam, et juxta dictum oppidum de novo erigendam, sit idem (sit vicenarium de spiritibus) Le même vicenarium leur fut accordé en 1456, 1457, 1458 et 1459, pour pentant 5 ans. — ch. 1459. Rectori novae plantationis prope Braxellam, non sit mia. ch. 1458. Novam plantationem, prope Braxellam, certis et honestis respectibus ac pro favore quidem, ordini nostro incorporamus, et domum nostram Dominam de gratia appellari volumus, in nomine Patris et Filii et Spiritus S^{ci}, Amen. Et prosequimus in priorem dictae domus D. Henricum Loen, Rectorem existens. — Prior S^{ci} nostrae Dominae de Gratia prope Braxellam, non sit mia. — ch. 1459. 1460. 1461. 1462. 1463. 1464. 1465. 1466. 1467. 1468. 1469. Prior S^{ci} nostrae de Gratia prope Braxellam, non sit mia. ch. 1470. Prior S^{ci} n. o. de Gratia... non sit mia; et D. Tudocus professor dictae T. nov. relatus.

ad domum Montis Dei, huc primae professionis, et ibi habetetur pro professo. —
 ch. 1471. 1472. 1473. 1474. Priori P. Notte de Brœ de Gratia... non fit mia. — ch. 1475. Priori P. Notte
 de Gratia... seruo jam et debilitate confecto et confecto, tanquam bene merito,
 quia longo tempore ordini servivit, ad suam magnam instantiam, fit mia; et
 remittimus conventui electionem novi prioris, quam visitatores provinciae, si can-
 onica fuerit, confirmare habeant, si in autem de pastore idoneo provideant. —
 D. Henri, après avoir été 31 ans prieur, 12 à la chapelle et 19 à Scheut, retourna à sa
 maison de profession et y est mort le 3 février 1481, à 75 ans. Homme instruit et
 intelligent, il fut surtout un saint religieux, comme l'attestent ceux qui ont parlé de lui.
 Voir Ephém. I. 152-153. — Botius cap. 34. pag. 55. Possevinus in Apparatu: Dictionis beneensis in
 Bibliotheca etc... ch. 1481. obüt. D. Henricus de Loen vicarius P. Capellae, qui fuit olim
 prior dictae P. et P. Brucellae (et comitator provinciae Antoniae) habuit per tot. ord. plen. mon.
 psalt. monachal... obüt 3 febr. — Après l'arrivée de D. Henri Loen à Scheut, les
 magistrats de la ville (14 oct. 1456) s'impressèrent de confirmer la fondation.
 Il y est dit que la ville donne à la chartreuse: 1° l'habitation des sœurs située
 rue de la Madeleine; 2° tous les biens et revenus dits sœurs, attimés annuellement
 commune, 4 muids de froment, 81 muids de seigle, 15 muids d'avoine, 17 livres
 un sol et six deniers de gros de brabant, les religieux ne pourroient aliéner
 aucun de ces biens sans permission; 3° la chapelle de Scheut, ses biens, revenus,
 joyaux, meubles et tout ce qui en dépend. — Aux conditions suivantes: 1°
 le monastère ne pourra avoir plus de 20 cellules et 20 religieux prêtres; 2°
 les religieux ne pourroient acquérir des revenus annuels dépassant 200
 reiderts d'or; 3° ne bâtiront pas de fortifications sans l'autorisation de la
 ville, et pour leurs constructions emploieront des ouvriers du pays; 4° fermeront
 leurs portes une demi heure avant celles de la ville, et ne les ouvriront qu'une
 demi heure après l'ouverture de celles de la ville; et enfin 5° seront tenus
 de célébrer annuellement et à perpétuité un service solennel, le jour de la
 Pentecôte, en mémoire de la fondation; le jour de l'élection des évêques, la
 ville de St. Jean Bte, pour la bonne administration de la ville; et à la fête
 de St. Hubert pour tous les défunts de Bruxelles. Le pape Pie II confirma
 cette fondation le 9 janvier 1459.

Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, sa femme, la comtesse de Charollais,
 la

Le Dauphin de France, le futur Louis XI, réfugié alors à la cour de Bourgogne, se montrèrent généreux pour la nouvelle maison. Le duc donna (30 oct. 1456) 400 charges d'années de bois et trois mesures (cuylen) de charbon à prendre annuellement dans la forêt de Soigne, donation confirmée par Charles le Téméraire le 10 Dec. 1456. — La Duchesse, Isabelle de Portugal, fit construire à ses frais les quatre premières cellules, ajoutant son vœu en fondant une cinquième. Un peu plus tard Marguerite d'York, épouse de Charles le Téméraire, posa la première pierre de deux autres cellules qui furent construites à ses frais. —

La chapelle avait été entourée d'un mur circulaire de sept pieds de haut. En 1456^(a), elle fut agrandie sous la direction de l'architecte (Gilles) Taes; on l'augmenta d'une partie occidentale qui servait le choeur des religieux et qui fut séparée par un mur de la partie restant ouverte au public. En 1458, on y bûit trois autels placés, celui de Ste Catherine et de Ste Barbe dans le choeur des religieux; ceux de St George et de St Jean, Ste dans la chapelle proprement dite.^(nantes)

(a). M^r Franckx, pag. ?? Et ce qui suit: « La même année aussi (1456) on agrandit la chapelle, mais ici autentous nous; b sauveur de portommes s'imaginent que la chapelle telle qu'elle existe actuellement, a été autrefois le choeur d'une vaste église. Les chanoines, pour ne pas être troublés dans la célébration de leur office... étoussaient à la partie occidentale du sanctuaire un petit bâtiment de quelques mètres carrés qui leur servait de choeur. A cette occasion on pratiqua pour les frères une nouvelle entrée du côté sud de la chapelle. Cette entrée murée par de simples briques, tandis que tout le reste de la construction est en pierre détaillée, existe encore de nos jours. »

On posa la 1^{re} pierre de l'église conventuelle le 28 Avril 1459, en 1488 les murs furent élevés à 7 ou 8 pieds, on permit à l'œuvre en 1521, et elle ne fut terminée qu'en 1531. — Par conséquent de 1456 à 1531 nos pères n'ont pas pu y chanter l'office. Un petit bâtiment de quelques mètres carrés, ajouté à la chapelle de notre Dame de Grâce, ne pouvait servir de choeur à une communauté de 15 à 20 religieux pendant 75 ans. — M^r Franckx se trompe évidemment ici: Wauters ne l'a pas suffisamment ce qui était cette annexe. Il faut avoir recours à Hallaert qui dit positivement que l'addition avait cinq fenêtres par conséquent avait plus de quelques mètres carrés. — Je le cite pour la construction de la chapelle: « ... rium et predictis domini Ammann et senatu
Bruxellensi

A celle-ci en ajouta (1457-59), du côté du nord, un petit édifice, qui fut consacré le 26
sept. 1459

Bruxellensi... quod predictae oblationes... ad Dei et Virginis Mariae honorem... in illo loco deberent expendi et converti; et quod ad illum finem, terrae necessariae de eadem pecunia deberant comparari, et una pulchra et notabilis capella in dicto loco construere et edificari, quod maximis sumptibus et expensis, Deo auxiliante, factum est atque completum; cum hujusmodi capella de albis atque excelsis lapideibus ibidem, una cum spisso et rotundo muro longitudinis in sua rotunditate stationum, de predictis oblationibus sit constructa, habens tectum de patris coeperum, ac pulchras, altas et latas fenestras vitreas artificiosae cum imaginibus sanctorum, et representationibus ac armis donatorum depictas. Harum unam, stantem retro altare Beatae Virginis propriis expensis fieri fecit... O. Carolus de Burgundia... 1^{am} vero fenestram, proxime in lateris partis meridionalis stantem, una cum tabula altaris vitrea seu vitrata, fieri fecit. O. Joannes de Brughen (Joan d'Inghien, seigneur de Hattorgat et amman de Bruxelles) qui etiam postea quam plurima dona eidem loco sua diligentia tam a Ludovico, tunc d'Alphons... quam a Philippo Rege ac aliis utriusque sexus et status procuravit... 3^{am} vero fenestram illius lateris solvit O. Joannes de Poteres, Dominus de Ardi, miles et consiliarius et camerarius predicti Philippi Ducis. 4^{am} autem fenestram, solvit et donavit quidam nobilis de Portugallia, de familia Domine Isabella Ducissae. 5^{am} autem fenestram ejusdem lateris meridionalis, non minus artificiosa et pulchre depictam, pro nunc choro fratrum inclusam, solvit et donavit quidam nobilis et graciosus juvenis, moribus et statura formosus, Petrus de Villa, de territorio Padimontum oriundus, filius Domini C. — Ab alia autem parte lateris occidentalis in choro nostrae Domine stant duae aliae fenestrae, earundem longitudinis et latitudinis, quarum unam, videlicet proximiores, fenestras dicti Domini Caroli, solvit et donavit quidam civis Gandavus, nominatus magister Moufrandus Maert, magister dilectus in studio Parisiensi a. 1425 in collegio Ave Maria scholasticus, sed alius et commentalis, ac, tempore donationis... Domini Ducis... in suo comitatu Flandria procurator generalis; qui etiam certa alia denodia et protheca ornamenta altaris serica et purpurea eidem capellae donavit. Aliam autem et 7^{am} fenestram, solverunt et donaverunt Guillelmus de Rabe, nobilis et Joannes

sept. 1459, en l'honneur de la Ste Trinité et des apôtres, par l'évêque de Liège. On la convertit ensuite (1469-70) en un oratoire rural. La première pierre de l'église & conventuelle fut posée, le 28 Avril 1469, par Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenswaer, mais on n'en fit alors que les fondations. On en reprit l'œuvre plus tard. —

1475-1487, 29 Julii. — D. Marcellus Voet. —

« Marcellus Voet, ex Haerbergae Brabantiae oriundus; non minus sanctitate quam doctrina celebris. In frequentando ecclesiam, valde sollicitus fuit: quamvis enim ante mortem, & acribus infirmitatibus affligeretur, aderat tamen di nocturnae divinis officiis; ubi dum sanctitate potiebatur, tanto cum spiritus fervore vai laudes decantabat, ut tuorum, & aliorum voces aequaret. Tandem post multos labores multasque patientiae coronas, ad vitam immortalam felicitatem migravit, ^{anno}

et Joannes Blankaert, mercator, civis et incolae Bruxellensis. In choro autem fratrum, partim ex choro Bonae Moe sumpto, sunt factae in latere meridionali tres fenestellae vitreae, aequalis forma et longitudine et latitudine cum representationibus personarum. Quarum primam versus altare solvit Domicella Maria de Voort, relicta quondam Guillelmi de Magenscele, senioris apothecarii super Galle..., ari uxoris meae. Secundam autem fenestram ^{hujusmodi} ~~fieri~~ ^{fieri} fecit et solvit Catharina Boguarts, mea conthoralis, et ego. Tertiam autem fenestram fieri fecit et solvit Domicella Margarita de Magenscele, mater uxoris meae. A latere autem opposito a parte occidentali factae sunt etiam in eodem choro duae fenestellae vitreae, aequalis formae, donatae et solutae per Joannem de Loranio et Johannem Mosselman, carissimas, et Tudocum Simonis, clericum guldoe. Octavam quoque fenestram vitream et rotundam stantem super januam, qua ex navis ecclesiae chorum intratur fratrum, fieri fecit et solvit Johannes cambier, de arte fabuli, civis et incolae Bruxellensis, ac oeconomus Victor capelle, vir prudens, literatus et astologus. ... » Ha Dullaert

(a). — In 1457, on entreprit de côté de l'évangile la construction de l'oratoire rural qui sert actuellement de sacristie. Cet édifice fut consacré par l'évêque de Liège, le 26 sept. 1459. De l'histoire nous apprend que Philippe Bon et sa famille... y fait ait dire la messe. etc... » Vranckx. —

anno 1487, die 29 julii, ætatis 56, prioratus 12. chronicar. cart. Brussell. 37, Ephem. II. 567.
 ch. 1488. It. p. N... (in 7^e Bruxellarum) suo priori plus solito obediat, pareat et concordet
 cum conventualibus observet in cantu et ceremoniis, se illis conformando; alioquin
 vino et pitantia careat quoties in aliquo excesserit aut priori inobediens fuerit;
 et hoc volumus per priorem, inviolabiliter observari. —

ch. 1488. obiit. D. Marcellus Voet prior 7. Bruxellæ. —

1487—1517, 10 Avril. — D. Matthias Uergoosens. —

« Matthias Uergoosens prior Bruxellæ. Spectis loculi amplissimis hæreditatibus,
 in hac tomo nomen ordini dedit anno 1470, die 5 augusti; super custodia sanctu-
 -arii primum constitutus, tandem anno 1487 eligetur in monasterii moderator.
 Proffit annis 29 et mensibus 8, mortuus anno 1517, 10 Aprilis, fariis 5 habens.
 -ordæ sanctæ; vir pacificæ conversationis, tranquillus, humilis, modestus et
 valde discretus. In chron. cart. Brux. D. P. d. de 11 d. 37 Ephemerides. I. 446. —

d. 1505. 1506. 1507. 1508. 1509. 1510. 1511. et 1512. Priori 7. Bruxellæ non fit mra. ricardus plus.
 ch. 1516. 1517. Priori 7. Bruxellæ non fit mra. —

ch. 1518. obiit. D. Matthias Uergoosens prior 7. Bruxellæ, habuit missam de S^{te}
 Maria in provincia Lantoniæ. — Les cartes du chapitre annonce la mort de plusieurs
 bienfaiteurs de la maison. Voir les détails au nécrologe. —

ch. 1487. + Maître Charles de Groot, chancelier de Brabant « magnus benefactor » + 6 febr. 1487.

d. 1494. + nobles Richard Milet et la femme catharine « benefactores 7. »

ch. 1495. + D. Gautier Henrici (Waterlet) prior de Marbauge « fundator et totator unius cellæ » + 5 de
 77 1494.

d. 1496. + Maître Holmar Val official de l'évêque de Cambrai « magnus benefactor » + 31 Juli.

d. 1503. + R. Henri de Bergues évêque de Cambrai « benefactor 7. »

« + R. François Busliden archévêque de Besançon « qui fundavit unam cellam » + 23 Aug.

ch. 1506. + Genevieve Dame catharine de Busco, loguigne de Bruxelles. (sans doute importée.)

ch. 1509. + R. P. Werner de Mol, chanoine d'Antwerpe, « magnus benefactor 7. » + 5 Juli 1508.

ch. 1517. + R. P. Jacques de Croy, évêque de Cambrai, « unam cellam fundavit et totavit
 et multa beneficia contulit » à plein monachal d'ans l'ordre + 15 Aug 1516.

Religieux marquants morts sous ce priorat :

+ 1499, 8 Mai. D. Jean de Brugne, chapelain du chevalier Robbays, le premier reçu à l'habit
 en 1458 à 40 ans, fit profession le 12 febr. 1459; 4 ans après procureur pendant longtemps, zélé
 pour

- pour l'observance et son emploi. non simple religieux. — Ephem. I. 589.
- + 1504, 17 sept. D. Jaan Bies, prêtre séculier de Genard: Montensis, fit profession 1461, et Jans.
mort vicar. depuis 29 ans « post multas paterne comparatas coronas » Ephem. III. 288.
- + 1507, 20 Nov. D. Pierre Verhaert fit profession 1492, 27 sept. — religieux modeste, très adonné
à la mortification intérieure et extérieure. — Ephem. IV. 602.
- + 1507, 22 juillet. Fr. Lucas de Maerenbach couvent, prof. 1498, 29 oct. — « brevis spatium
pari, explevit tempora multa... illibato usque ad mortem, virginitatis flore » Ephem. II. 515.

1517-1550, 10 oct. — D. Joannes Meerhout. —

« De quo fit mentio in antiquis hujus monasterii monumentis in hunc modum: «
A^o 1530, die 10 Oct., quae erat feria sexta, obiit h^o ac dilectus P. D. Joannes Meerhout,
4^{us} prior hujus Pⁱ; qui fere 36 annis laudabiliter profuit in officio prioratus et plus
quam antea, annis strenue gubernavit hanc provinciam, cum visitatoris et
postea visitatoris fungens officio (cum visit^o 1532-39; visit^o 1539-1550, 10 oct.). Multum
amplavit domum istam, in redditibus acquirendis et precipue in edificiis erigendis.
Quantum vero ad conversationem, fuit vix exemplaris, zelosus, maturus, probus,
laudabilis vitae, boni nominis et famae, et (quae anima operum eius fuit) instructor
charitatis. Inter calculi dolores acutissimos expiravit. Post mortem incineratus
ac lapis major gallinae ovo in eo inventus est. » Ephem. III. 525. —

ch. 1518, 1519, 1520, 1521, 1522, 1523, 1524, 1525, 1526, 1527. Priori Pⁱ Brussellae non fit nra. ch. 1528. Priori
Pⁱ Brussellae non fit nra; et fr. Martinus, conversus ibidem hospes, et ad hospitalitatem ad
domum Hollandiae ad ordinis voluntatem, ch. 1529. Priori Pⁱ Brussellae non fit nra; et de his
quae scribit P. Ludovicus, ibidem hospes, respondetur tibi per visitatores in proxima
visitatione. — ch. 1530. Priori Pⁱ Brussellae non fit nra. Et prior dictae Pⁱ sollicitus bona capi-
tuli generalis circa Brussellas, et rationem reddat priori Antwerpensi tempore congruo.
ch. 1531. Priori Pⁱ Brussellae non fit nra. Assista au hosp. gen. y fut 7^e definitiunt. — ch. 1532. Priori
Pⁱ Brussellae non fit nra. Et D. Simon de Trajecto, monachus Pⁱ Sophiae professus ibidem hospes,
et ad hospitalitatem ad domum Trajecti ad ord. voluntatem, nisi fortassis prior et con-
ventus Brussellae velint eum ad professionem recipere. (et alii à Utrecht). ch. 1533, le
prior est 2^e definitiunt. Priori Pⁱ Brussellae non fit nra. ch. 1534. Priori Pⁱ Brud. non fit nra.
ch. 1535. Priori Pⁱ Brussellae non fit nra. Et omnis visitator per duos priores provinciae
per priorem et conventum conjunctionem vel divisionem, prout statuta voluit, eligendas.
noter

Noter que le prêtre est commissaire depuis 1532. — ch. 1541. le visitant prêtre de Bruxelles, est chargé d'envoyer 2 ou 3 moines de sa province à Dantzick. ch. 1545. on dit aux visitants de reformer certains abus à eux signalés en particulier. D. Jean est mort 1550, 10 oct.

ch. 1537. obiit D. Joannes Maerhout prior D. Brucelle, visitator prov. de Leutonise, hab. usque
totid. plen. cum ps. monach. stanniv. sub. 10 oct. (1550). —

d. 1523. + Maître Toussaint, sacristain, docteur & benefactor J. 12 a un monach. ^{+ 18 May} de la prov^{ce}

ch. 1595. + Jaan Vanterhomen "benefactor".

ok. 1536. + Jaan Veenballe « benefactor G... »

ch. 1531. + 9me Marcurian de Gattinara cardinal, chancelier del. Empereur & magnus
benefactor D. Brucella, & a un plein monachet 9 ans l'ortie + 2 Juin 1530. -

Ch. 15/10. Clarissimus medicus Tean Lohar 11/ autor prociptus 7. 42 —

+ 1579, 29 Avril. - Fr. Jean Verata ^{évêque} Domé, de famille noble, prit l. hab. 1508, 22 juil, donna
ses liens par test. Du 23 janv. 1508. résista à ses amis qui voulaient le faire porter.
fut longtemps affligé de pustules nauséabondes au visage. - Son cadavre se décomposait

+ 1525, 18 Aug. — D. Henri Royo, de Brusselles, fit profession 1670, 17 Nov., sacristain, «singulari
 devotione et spiritus fervore in divinis officiis persolvendis excellens», crucifixus ams par la maladie
 (celat. anc. 24. 112. 69)

+ 1526, 31 Juillet, D. Arnold de Calek, 9^e Duché de cloves, Hieronimite à Bruxelles non prêtre
fit profession 1468, 1^{er} Mai. sacristain; vic. à Louvain 60 ans. laud. vivit in ord. 576. 4

+ 1533, 11 oct. D. Jean de Gruade, de Bruxelles, né vers 1469, 8 Avril, fut infirmier, proc' & trisaire
exemplaire, patient dans les infirmités. Mort quasi novigenaire dans la cellule
dotée par son père, chancelier de Brabant, et le 2^e Landau 65 ans. Ordre, 9^h. 11. 579.

Nous avons vu plus haut que les fondations de l'église ^{conventuelle} avaient été terminées en 1469; les murs furent élevés à sept ou huit pieds en 1488 grâce aux libéralités de Jean Foa, serviteur du Roi Maximilien, mais il fallut en rester là faute de ressources. Les travaux furent repris en 1521 et terminés en 1531, et l'église consacrée le 18 juillet 1531 par Adrien, évêque de Rouen, suffragant de Cambrai. — L'édifice était orné de 13 vitraux peints etc.. Voir Wauters et Mr. Vranckx qui parlent suffisamment de l'église et du grand cloître commencés en 1472 et terminés probablement sous ce prince, et ornés de 43 vitraux peints dont ils font connaître les noms des donateurs. —

1550-1560. — D. Petrus Martin. —

On lit dans la chronique de Louvain: « 16 july 1552, D. Petrus Martinus prior domus
Brucellensis, ad commissionem ibi data a M. P. Pierre Tomus Tyrance, visitatore
huius provincie, huc advenit at introducentum, et confirmandum, P. Rectorem,
D. Joannem Zarpel in priorem huius D., et digne in gratiam conventuum,
3 Rhenensibus et 11 Brucellensibus. » — D. Pierre était profès de la maison
ch. 1557. Prior D. Brucellae non fit nra. — Et mort en charge ex ch. 1560.
ch. 1560. obiit D. Petrus Martinus prior D. Brucellae. —

+ 25 (al. 26) Aug. 1559. D. Gaspar de Wighan prof. 1528, 14 sept. vicarius et infirmarius annos
18 aut, te jours fut à plain plaisir aux autres, simple, patient, aimant la paix et l'obéissance
+ 21 sept. 1559. Charles-Quint Imperator magnus factor et benefactor nostre ordinis,
maxime D. Brucellae, avait donné, en 1524, 3000 ducats d'or pour l'achèvement
de l'église conventuelle.

1560-1565. — D. Franciscus de Cavenere. (Cavenaer)

Profès de la maison ch. après la mort de Pierre, av. aut le chapitre de 1560.
ch. 1560. Prior D. Brucellae non fit nra. D. H. Habertus, professor D. Lovanii per
visitatores ibi institutum, vicarium, confirmamus. D. de la recte manque.
ch. 1561. (In D. Brucellae) D. N. ... proficundo perseveret in emendatione quam
cepit, quam si perfectam fecerit, maiorem ab eo et ordine tenet gratiam. D. ch. 1561.
ch. 1563. Priori D. Brucellae non fit nra. ch. 1564. Priori D. Brucellae non fit nra. Et super
remissionem D. Guillelmi, professori D. P. alancemmarum, ad dictam domum, habet
participationem tam ipse quam conventuales. — ch. 1565. Priori D. Brucellae ad hanc
magnam instantiam fit nra, et eundem instituius procuratorem, Victor Tomus,
antiquo procuratore absolute: et proficimus in priorem dictae D. D. Christianum
propterea a prioratu D. Gericege absolutum. D. François a hunc cum très longum
ch. 1612. obiit D. Franciscus prof. et antiquior D. Brucellensis, alias prior
général D., qui 57 annis laudabiliter vixit in ordine, habens nra de B.
Maria in prov. de Louvain.

1565-1596. — D. Christianus Noutz (Nootz)

Profès de la chartreuse de Liars, était prior de Gericege depuis 1568 quand le
ch. 1568.

chapitre gen. de 1565 le monastère de Bruxelles. — fut ensuite considéré
 1573-1575 et 1^{er} visitant 1575-1596. — Mort prior de Liège en 1599. —
 ch. 1566. Prior de Bruxelles non fit mia. Et b. Gerardus Gerardi professor Amstardamensis
 ibidem hospes et incarceratus perseverat in carcere et statu in quo est, donec visi-
 tatores et prior invenerint in eo signa humilitatis et penitentie. — ch. 1567. Prior
 de Bruxelles non fit mia. Et b. Gerardus Gerardi ibidem hospes et ad hospitium ad
 domum Capellæ, ad ord^{is} voluntatem: et ibidem tam religiose in divinis laudibus
 et conversatione se habebat, ut merito justificari possit. — ch. 1568. Prior de Bruxelles
 non fit mia. ch. 1569. Prior de Bruxelles non fit mia; et p. 10 annos, clericus redditus dictæ
 de, et ad hospitium ad domum bibe de Martini et ibi studeat melius quam
 hactenus conversari, alioquin, ordo providabit. (In de Amstardamensi) et nullo
 modo volumus quod d. Ig. deus de Prato, prof^{us} de Bruxelles ibidem hospes, remittatur
 ad domum suæ professionis. Et mort ex ch. 1580. — ch. 1571. Prior de Brux. non fit mia. (In
 de bibe de Martini) et p. 10 annos clericus redditus perseverat in carcere donec evidentior cons-
 tituit de suæ emendatione visitatoribus, et servet ordinem in victualibus. Voir ch. 1589.
 ch. 1572. Prior de Bruxelles non fit mia; cuius secundam professionem factam in dicta
 domo approbamus, ratam et gratam habemus et haberi volumus ad humilam
 supplicationem conventuum, et pro bono dictæ de. Frater (sans doute Joannes) clericus
 redditus dictæ de perseverat in carcere cum restrictione victualium ad ord^{is} voluntatem.
 ch. 1573. (le prior est 3^e visitant) Prior de Bruxelles non fit mia. Et p. 10 annos clericus red-
 ditus dictæ de, sub spe melioris vite, et ad hospitium ad domum Vallis s^{te} Petri, provincie
 Picardie, ad ord^{is} voluntatem, et ibidem studeat bene conversari, alioquin ordo provi-
 debit. ch. 1574. Prior de Bruxelles non fit mia. La ch. de 1578 manque, mais les extraits de
 D. Chauv et disent que la plupart des maisons de la province de Lentrone sont desolées.
 Voici le récit que fait le prior, D. Christian, de son priorat: « Oro posteror meos, quatenus
 considerare voluit infelicissimum ac ferream, soculum, in quod reserui et tunc Deus,
 et quid sustinuerim toto tempore afflictati prioratus mei. Vix expleto anno primo,
 exorti sunt tumultus magni, bellaque gravissima, quæ etiam nunc spirant,
 inter quæ sociis coacti humis excipere militares copias equitatum et pedita-
 tum, qui tantum, uno die, depascebantur, quantum conventus per tres solidos
 manebat. Super ad exactiones et contributiones graves compelli: summes,
 Interim pax Gandavensis non coeluit; Antverpia his vicibus diripitur. Eodem
 quo

Die Joannes ab Austria Lutzenburgum pervenit. Marchia pax firmatur, qua
 Hispani ex Belgio dimittuntur. Ordines Austriacum recipiunt, sed heretici
 ipsi in diis blandant; quare pro studio firmat arcem Namurcensem,
 et Hispanos revocat. Angoscuntur haec mala, et bellum cruentissimum exarsit
 anno salutis millesimo septuagesimo octavo (1578); cum Ordines patriae,
 evocato impio principe Aragonico hereticorum dace et antesignano, eundem
 capitaneum, suum, generalem constituerunt. Lujus copios cum ad Gembloum
 coactos fuissent a 1^{mo} principe Dno Joanne Austriaco, exorta est turbatio
 magna et rabies in populo; unde religiosi omnes utriusque sexus coacti
 sunt relinquere sua monasteria, sequi ad tutiora loca recipere. Et nos
 quoque cum fugientibus fugimus, alii intra opidum, alii ad viciniora,
 cartusiam, Angiam, Ac tandem heretici semper deterioriores facti, postquam
 nos et nostra expleverunt, etiam proscripserunt. Tuncque lamentabilis casus
 accidit, dum pater prior noster cum nostro Francisco Carenaer Leodico Vale-
 tranas et inde Angiam proficisci cogit, incidunt in proditores hereticos,
 qui captivos ad Bruxellas retulerunt, unde prius expleverunt, atque multis
 injuriis affligunt, nec mihi lytro mille auroreum redimipoterunt. Septi-
 mis toto in exilio fuimus... ita Prior... M^r Vranckx a se qui fuit:

« Nous voici arrivés à l'année 1578. Depuis plusieurs années déjà, la foudre gronde
 sur les Pays-Bas: Thabiles sectaires, jaloux de marcher sur les traces des réformateurs
 d'Allemagne, répandent à pleines mains parmi le peuple des idées de haine et
 de vengeance contre l'Eglise et contre la monarchie d'Espagne, qui était son prin-
 cipal boulevard et sans nos contrées. Déjà, sur plusieurs points du pays, la colère du
 peuple s'est fait explosion: de nombreux convents ont été pillés, des
 églises incendiées, des prêtres massacrés. Grâce aux machinations de prince d'Orange,
 les Pays-Bas furent bientôt en pleine révolte. Le gouverneur général, don Juan
 d'Autriche, s'était retiré à Namur: les Etats, résolus d'en finir, envoyèrent une
 nombre armée pour leur déloger, mais le vaillant fils de Charles-Quint, au
 quel le prince d'Orange venait d'apporter de nombreux renforts, tomba sur les
 nobles à Gembloux, et leur fit éprouver une défaite complète. — A cette nouvelle,
 le prince d'Orange et le conseil de Brabant, croyant déjà voir les Espagnols aux
 portes de Bruxelles, se réfugièrent à Anvers, et de là ils s'en allèrent un à un à leur
 destination.

ils ordonnaient à Olivier Van den Tympel, amman de Bruxelles, d'enlever dans toutes les églises et dans tous les couvents du Brabant les cloches et tous les objets en métal de crainte que les Espagnols ne s'en servissent pour fonder des canons (12 Mars 1578). C'était évidemment donner le signal d'un pillage général (l'auteur raconte un miracle opéré à N.D. de Schent le 25 mars suivant, puis continue). Peu de jours après, le conseil de Brabant fut assemblée avec une ferveur incroyable. Olivier Van den Tympel envoya à Schent une troupe de calvinistes forcés qui s'abattirent sur le splendeur monastère comme des oiseaux de proie. Non contents de chasser brutalement les pieux canobites de leur asile sacré, et d'enlever les cloches et tous les objets en métal, comme l'airait ordonné le prince d'Orange, ils emportèrent tout ce qui était susceptible d'être transporté, et quand il n'y eut plus rien à piller, ni à saccager, ils livrèrent impitoyablement aux flammes ces admirables constructions qui étaient une des gloires du Brabant. Les matériaux et tout ce qui avait échappé au pillage fut vendu publiquement le 8 Avril sur la grande place de Bruxelles, pour en appliquer le produit à l'entretien des fortifications de la ville; mais, fait observer M. l'archiviste Wauters, comme on ne tenait pas de compte, cette vente ne produisit guère de profit à la ville... Je n'ai de la chronique de D. Pierre de Mal que quelques extraits, que voici: « 5^o februarii 1578, fugientibus ex conflictu ceteris militibus ordinum, dispersi sunt per pagos Brussellae vicinos, et magnus erat tumultus in civitate, ita ut fugerent multi cives et ecclesiastici, timentes obidionem civitatis, et eodem die recesserunt ad domum capellae, relicto monasterio, D. Christiamus prior S., Franciscus Cavanera, D. Nicolaus sacrista, D. Petrus Lauris et D. Thomas Broysse cum fratre Joanne Lambertini Tonato, et ibidem manserunt per totam quadragesimam, (12 Avril - 30 Mars) ceteris se conferentibus ad civitatem, ilique manentibus. Ex copat et pro anno et die expulsi sunt religiosi Brussellenses et, si venerandus Pater circumstantias queras, inspicit computum supradicti D. Christiani Nouts et procuratoris, qui habet in cella procuratoris. ... Anno 1579, statim in principio, Geusii Brussellenses combusserunt ecclesiam in Molendake, et postea vendiderunt omnes, suppellectilem, ecclesiae, cellarum, et omnium officinarum, antiqui nostri monasterii in Schent ad hactenus, per partes, tam hic quam Antwerpiae, et tandem combusserunt aedilia et reliqua quae non potuerunt auferre. Uxor eiusdem satellitis reddidit imaginulam miraculorum, B.V. Mariae patri Joanni Lambertino

Lamberto, hujus P. Donato cum repenti, reservatis sibi tegis et aliis quidam
 claustris; quae imaginacula postea laetum, delata, in magnosuit honore
 servata usque ad nostrum ratum, et civitatem, Bruxellensem. Obiit Brussellis,
 apud Dominicanas, ubi confratres nostri hospitaliter, Matthias Petheran senior
 Donatus hujus domus (non obit est tunc la carta 94 1581). ... An. 1580, 17 novembriis,
 fuerunt confratres nostri civitate hac expulsi semine, et eorum ducti per
 publicinam, usque Halles, et omnia mobilia et suppellectilia fuerunt publice
 in foro vendita, remanentibus duobus sacerdotibus, Guillelmo de Castro
 et Tuto de Als, qui per chartam hujus anni possi fuerant se conferre ad provin-
 ciam Rheni, et fratres Nicolaus Donato; Ita frater Nicolaus Donatus, non obstante
 superiorum jussu, Bruxellis remansit cum haereticis, quare etiam per cartam
 capituli sequentis (1581) declaratur alienus ab ordine, sine spe reconciliationis,
 omnique ordinis beneficio privatus, qui postea non tui supervisit... La carta de
 1581 a on effat ce qui hnt: « (In P. Brusselles) et Nicolaus (Donatus) dictus P. declaratur
 ab ordine alienus et sine spe reconciliationis omnique beneficio ordinis privatus, »
 Raiss uis, pag. 113, cite encore ce commencement de supplique adressede par nosfreres
 à l'Archiduc Albert: « ... Gloriosae memoriae Carolus V^{us} Imperator, avus pientis-
 simus tuae celsitudinis, post felices victorias a Deo sibi divinitus concessas,
 in gratiarum actionem, pulchram quandam ecclesiam, edificari jussit in mona-
 sterio nostro cartusensi, huic civitati Bruxellensi vicino, in quo singulis diebus,
 perpetuis temporibus, una missa et, certis quibusdam feriis, anniversaria qua-
 dam, celebrarentur pro refrigerio animae suae et seren^{morum} principum, Imper-
 atricis, parentum, avorum, et pro eorum, hoc Caesaris Majestatis, quorum
 extabant proclara merita et monumenta in praedicto nostro monasterio;
 quae omnia divina officia, juxta intentionem praedicti Imperatoris, ibidem,
 usque ad annum octogesimo, (1580) fuerunt continuata. Quo anno Mag-
 istratus et Rectores praedictae civitatis religiosos nostros expulorant (de la
 ville o'ide s'ont aient retirés en 1578); et non solum ecclesiam, sed et monasterium
 totum ex arserunt, atque ad hacten, publice utensilia et materialia omnia
 (ex quibus sunt edificatae profanae domus, tam hic Brussellis, quam etiam Antverpia)
 vendiderunt. Post reconciliationem autem, res artificiose inventas in nostro
 monasterio tantum loci, ubi vis carnis latitare possit, nec habentes unde illud
 rediffic.

recoedificent, supplicanti l. c. etc.

Rétablissement dans la ville après 1585. —

« Anno 1585, 13^a Aprilis, in vigilia Palmarum, rediit Valencennus D. Prior Christianus cum D. Joanne Broycro, quem instituit procuratorem, et fratre Joanne Lamberti Donato, Brusselas; ubi invenerunt miserias, paupertatem, etc. ... Hoc eodem anno redierant ceteri fratres dispersi religioni, hic supponendum, ex supplici libello, quem nostri dederunt tunc Parmentis a: 1586? ... »
 Voici la continuation de récit supricur: « ... Septennio toto in exilio fuimus (1578-85). Post reductionem, tamen, civitatis per arma catholici potentissimi Regis Hispaniarum, cum paucis ad propria regressi sumus, ubi desolationem, et vastitatem, extremam invenimus, agros incultos, villas refractarias, exusta horrea, cetera omnia diruta, stagna arefacta etc. ... Anno tresquiescentesimo octogesimo octavo (1588), venit ad nos pater prior Valentianorum (D. Joannes de Lude), qui videns extremam nostram, desolationem, auctor nobis cepit, ut intra moenia civitatis emeretur locus, in quo pro majori securitate et quiete nostra domus recoedificaretur. Itaque auctoritate R^{di} Patris Generalis Hieronymi, bona distraximus immobilia, quibus vivimus, emimus domum et fundum, cui et nunc insidemus. Anno tresquiescentesimo nonagesimo primo (1591) reul^{is} Pater Petrus de Leon ex Hispania veniens adhaerere coepit nobis, et promovere fabricam, Domino Gabriele de sancto Stephano Pag ad ore generali, magno fautore ipsius et ordinis, et Domino Blasio Ocone, auctore collectae quae facta est inter gregarios milites Hispanos, rem nostram impensis adjuvantibus. »
 1589, Avril. Octroi d'amortissement, permettant aux chartreux de Scheut d'acquies un héritage avec demeurs, maisons, vergers, eaux, fossés etc. nommé Den Groot, situé au Driemalen à Brusselas, entre la Senne et une rue, afin que ces religieux puissent y transférer leur monastère. L'acte d'achat fait à la famille Vitael est du 17 Mai 1589. — Cet emplacement, ancien refuge de l'abbaye de Ninove, n'était séparé des remparts ouest de la ville que par un boulevard planté d'arbres. Le 24 Avril, 1598, nos Pères achetaient à l'Infirmerie du légionage un jardin de six journaux appartenant à la propriété précédente. Ch. 1589 (1-6 Mai) Domus Brussellensis translationi intra moenia civitatis

civitatis consentimus, cum maturo consilio predicti patris & alencornorum
 (D. Jean de l'elusa) et amicis ac aliorum prioris provincie, si possint haberi, nec-
 non electorum amicorum domus et ordinis. — ch. 1590. Priori P. Brusselles non
 fit mia; cujus angustis plurimum compatimur, quas pro christi nomine
 patitur. Laboribus vero pro officii visitatoris facilius supportandis illi socium,
 donamus quem, ex prioribus provincie, illi utiliorum, animarum, profectui
 judicaverit, et quem doctrina, rerum experientia et vite integritas plus ceteris
 commendaverit, ^{verumtamen} maxime domus edificationis. — ch. 1591. Longue exhortation aux
 visiteurs de faire rentrer les religieux de la province encore dispersés. — 1592, 10 Mars
 Le vicaire général de Malines, Matthias Horius, le siège étant vacant, forme
 la translation de la chartreuse dans la ville de Bruxelles. — ch. 1592. Priori P.
 Bruxelles non fit mia; cui domus translationem in predictam civitatem con-
 firmamus, et jactis ecclesie fundamentis precamur a Deo largam benedic-
 tionem, quod promotoribus. — ch. 1593. Priori P. Bruxelles non fit mia; et D. Erasmus
 est ad visitatorem, Picardie qui cum audire poterit in suis justificationibus et
 cum pro sua consolatione in aliqua domo provincie Rhensi collocare. Et D. Eras-
 mus est un profès de l'élophie que le chap. gen. de 1590 av. ait envoyé au visiteur pour l'employer,
 où il voudrait. ch. 1594 et 1595. Priori P. Bruxelles non fit mia. ch. 1596. Priori P. Bruxelles
 alibi necessariis fit mia... proficimus in priorem dictam P. (Lyrae) D. Christianum
 ejusdem P. 1^o profectum propterea a prioratu P. Bruxelles absolutum. — D. Christianus
 est mort puer de dictis vers la fin de 1599
 ch. 1600. obiit D. Christianus Noets profès et prior P. Lyrae, alias prior P. Bruxelles
 (C^ol. Juenighe) et visitator prov^o Leutenice, habens par tot. ord. plen. cum p^oalt. monach.
 et m^oib. de B^e Maria et amicis perp. sub. ... pas marquis.
 ch. 1593. obiit Magnificus D^ons Lator (laustre, dit un autre sic) thesaurarius catholice
 majestatis, magnus factor ordinis et maximo domorum, Ichene et Brussellensis
 ch. 1594. obiit, Illustris D. D. Christophorus Perez capitaneus strenuus catholice majestatis,
 qui sepultus est in habitu ordinis in nova sepella P. Brussellensis, l^o amicis sub 23 Aug.
 ch. 1595. obiit Ill^o D^ona Anna de Paradis, mater D^oni Gabrielis de S^o Stephano, magni
 benefactoris et promotoris domorum, Brussellensis et Ichene
 ch. 1607. obiit Ill^o D^ons Gabriel de S^o Stephano thesaurarius regis catholici Brusselles
 benefactor domorum, castelle majoris et Brussellensis.

1596-1597. — D. Petrus de Leon. — 1^{er} fait.

ch. 1596.... et proficimus in priorem dictae D. Petrum de Leon, ibidem mo-
rantem, procuratorem, negotiorum, ordinis in aula regia. Le prieur nous
a dit plus haut que D. Pierre vint d'Espagne à Bruxelles en 1596, et fut profès de
Miraflores. — ch. 1597. Prieur de Bruxelles fit m^{re}, tum ad maximam tam instan-
tiam, tum etiam quia in officio generalis procuratoris, cui illum restitimus,
est utilis ad promovendum ecclesiam et monasterii fabricam, quam, sicut
bonae coepit, sic hortamur ut studiosè perficiat, facturum rem Deo gratam,
et ordini utilem; proficimus autem in priorem dictae de Bruxelles D.
Herculem, propterea a prioratu de monachorum, Brugi absolutum. —

1597-1599. — D. Hercules Winckel. — 1^{er} fait. —

Profès de Bruxelles, prieur de Bois-St. Martin avant 1584, de Bruges 1584-1597. —
ch. 1598. Prieur de Bruxelles non fit m^{re}; declaramus officium procuratoris gener-
alis non eximere ab obedientia et dependentia prioris domus in qua moratur.
ch. 1599. Prieur de Bruxelles alibi necessario (prieur de Louvain) fit m^{re}, et profi-
cimus in priorem dictae D. Arnoldum, propterea a prioratu de Laodi abso-
lutum. Et D. Petrus de Leon pergit in eadem domo exercere officium pro-
curatoris generalis in curia Bruxellensi; in omnibus sequendo consilium
patris visitatoris. (son nouveau prieur D. Arnold Havens). —

1599-1601. — D. Arnoldus Havens. —

Né à Bois-la-Duc en 1540, Tenite à Cologne 1558, 10 Avril, docteur en théologie,
fit profession à Louvain 1587, oct. proc. ibidem, 1588-90. Prieur de St. Sophie
21 Mars 1590-1595; de Liège 1595-96; de Louvain 1596-98; 2^e de Liège
1598-99; de Bruxelles 1599-1601; de Gand 1604-1610, 14 Aug^t commissaire
1591-1596. visitateur 1596-1601 et ch. 1610-1610, 14 aug. la mort. —
Vint à Louvain. — ch. 1600. Spatiamenta de Bruxelles per visitatores limitantes et
designantes. — ch. 1601. Prieur de Bruxelles ad suam magnam instantiam, fit
m^{re}, et proficimus in priorem dictae D. Petrum de Leon, procuratorem gene-
ralem ordinis in curia Bruxellensi, cui plurimum commendamus novi claustrum
fabricam et praecipue claustrum domus et piam, subventionem, monialium,
Brugi.

Brugis. Et prior absolutus est ad visitatorem provincie Rhemi, qui ipse opera utatur ubi et in quo videlicet expedire. —

ch. 1611. obiit D. Arnoldus Havensius prior P^r Gandavi et visitator provincie Leuvenie prof^r P^r Torani, alias prior Domorum, s. Iohanne, Torani, Leodi et Bruxellar, habens plen. cum palt. monach. et milit. de B^a M^a per tot. ord. et annis. sub 14 Aug. Eph. III. 75.

1601-1605. — D. Petrus de Leon 2^e fois. —

On lui fait cette inscription sur la facade de l'Eglise : « D. O. M. Et serenissimo Principi Alberto, Archiduci Austrie, Duci Brabantie etc. regis catholici ministris, ac militie Prefectis, gregariisque militibus Hispanis ob insignem eorum pietatem, oblatamque ex suis stipendiis ad instauracionem, hujus ecclesie elemosynam, procurante Petro de Leon, Priore hujus cartusie, facit onto mortis Cartusienis gratitudinis ergo, eterneque memorie, cum annis oratio perpetua, de mandato Capituli generalis, die 11 Mensis Maii, pro salute animarum suarum celebrando, dedicavit et posuit anno M. D. C. I. (1601). — Raikins pag. 119. — D. Pierre étant Espagnol, on comprend qu'il a eu la plus grande part pour obtenir ces augmentations Espagnols. —

ch. 1602. ordinamus ut ad domum Bruxellensem advenientes et ibi commorantes, pro suis negotiis solvant expensas suas tasandas per patres visitatores. —

ch. 1605. D. Petrus Leoni prior P^r Bruxellar et officium administratoris hospitalis regii promotus sit m^a. — Extraits de D. Chauvet. Est mort le 3 Août suivant 1605.

ch. 1606. obiit D. Petrus de Leon prof^r 1^o P^r de Miraflores, 2^o P^r Bruxelles, procurator generalis ordinis in curia Bruxellensi, alias prior Victor P^r Bruxellar, habens plen. cum palt. monach. et milit. de B^a M^a per tot. ord. et annis. perp. sub 3 Augusti.

Avait été commissaire durant son P^r priorat de 1596 à 1597. —

1605-1608. — D. Gisbertus Baehuyzen. — 1^{re} fois.

D. Anvers, reçu à Louvain 21 nov. 1597, prof^r l'année suivante, prior de Bruxelles, 1605-1608; de Bruges 1608-1614. De ce dernier infra. —

Mort au commencement de juillet 1606. Finais Charles Peeters, Dominic P^r Bruxellar « vir magnae modestationis et exemplaris admodum conversationis » n'a jamais mangé de poisson. — Ephem. II. 443. —

vicariss 2^e monialium Brugis et comissitor pro^{re} l'entonia, hab^{it} miss. de l'abbé fort. ad.
 Voir à Louvain. D. Gishert est icrivain. —
 + 24 fév. 1612. — Fr. JOMÉ a Mignode comers, grand travailleur, mais toujours
 recueilli d'un à Dieu — aimant le sautoy. la pauvreté. Ephem. I. 218, une colonne.
 + 13 Dec. 1617. D. Duodot Wischor, Emblanum, nobil. prosapia, entra à 17 ans en
 1616, profès 1615, 25 nov. mort tout à fait « religieux austère et abstrait et vite,
 qui in brevi explorit tempora multa. silencieux amant, abstinences ordonnées in pain
 et aqua serval at etc. . . en aurait dû le modérer à cet âge. Ephem. IV. 197-198

1621-1639, 29 déc. — D. Bruno D'Outelair,

De Bois-le Duc, après ses études, vint à Bruxelles à l'âge de 18 ans et s'attacha
 au sire de Claerhout, baron de Maldeghem, qui accompagnait comme
 chef de cavalerie le duc de Parme partant faire lever le siège de Paris. Trop jeune
 pour porter les armes il suivit le baron en qualité de secrétaire, charge qu'il
 conserva au retour de l'expédition. — De Claerhout étant mort peu après laissant
 une veuve et deux filles et surtout de nombreuses dettes, la veuve ayant toute
 confiance en D'Outelair, lui confia l'administration de sa maison et de ses
 biens. En quelques années il fit disparaître les dettes et rendit à cette famille
 son ancienne splendeur. — Les deux filles, qui le regardaient comme un père,
 furent mariées, l'aînée au comte de Croy, la plus jeune, Francoise,
 à Balthazar de Zuniga, ambassadeur d'Espagne près de l'Empereur.
 Notre Bruno resta l'intendant aimé du comte de Croy; c'est alors qu'il
 entra à Gosnay à 47 ans et y fit profession peu après 1600, et avant 1609.
 fut ensuite procureur des moniales de Gosnay et de sa maison de profes-
 sion, puis prieur de Gosnay 1612-1621, transféré à Bruxelles en 1621
 jusqu'à sa mort 29 déc. 1639, avait plus de 80 ans. Comissitor 1623-1626,
 visitant 1626-1637. — Pendant qu'il était prieur de Bruxelles il recut du comte
 de Croy 3000 écus. Était très estimé de l'Archiduc Albert, gouverneur des
 Pays-Bas, et de son épouse l'archiduchesse Isabelle, qui aimait à s'entretenir
 avec lui. Voir Ephem. IV. 593-597. Trois moines, du même nom, sont faits
 chanoines, deux à Bruxelles, et l'autre à Courmayeur. Le chap. gen. de 1634 changea
 les prieurs du Val St Pierre (O. Fran Rogon, comissitor) et de Valenciennes (O. Anthelm de

Brouille) de faire la visite des maisons et des visiteurs de l'autonie. —
 ch. 1639. (In 7^o Brussellae) & D. N. ... ex ordinatione R^{ti} Patris incarceratus perserverat in carcere, addent ei: cum restrictione victualium. —
 ch. 1640, obit D. Bruno d'Outclair prior d^l Brussellensis, prof^{us} et alias prior d^l Gosnay necnon visitator et comvisitator pro^{te} l'autonie, hab^l plen. cum psalt. monach et miss. de B^a Ma per tot. ord. et amin. perf. sub 29 déc. —

Farr. 1640-1651, 1^{er} voc. — D. Agathangelus Leclerc. —

Denis Leclercq, né à Tournai, fut baptisé en l'église St-Jacques le 8 août 1574, fit profession à la grande chartreuse le 6 oct. 1609, à 35 ans. Prieur de Tournai 1615-1637; comvisitateur de Picardie 1630-1631, visitateur 1631-1637; Prieur de Gand 1637-1640, de Bruxelles en février 1640-1651, 1^{er} dec, sa mort à 77 ans. Visitateur de l'autonie 1637-1651, 1^{er} voc. — Il fut fils d'Hermès Leclercq, médecin pensionnaire de la ville de Tournai, bienfaiteur de la chartreuse dudit Tournai, sa sœur Marguerite fut abbessé des Près-Pouchins à Tournai, son frère François seigneur de Montifaut, chanoine de Cambrai, fut bienfaiteur de la chartreuse de Lille. (Desmout. Hist. de la ch^{te} de Tournai). — ch. 1640. (In 7^o Brussellensi), & D. N. ... incarceratus perserverat in carcere cum restrictione victualium, ad formam statuti, a quo non possit dispensari cum eo. — ch. 1647. (In 7^o Brussellensi) sententia expulsionis ab ordine cujusdam monachi propter incorrigibilitatem, quae tamen non habuit effectum, ipso appellente ad sanctam sedem Apostolicam. D. chaus et d'aut les extraits. Voici cette sentence d'après un autre mss. « Pro dei gloria et glo^{ria} justitiae atque ordinis bono et quiete, ne contagione peccatorum proferatur reus (D. Petrus Alvarez, monachus prof^{us} cantuariæ Brussellensis, in eadem incarceratus propter gravissima et scandalosa impudicitiae crimina), cui peccus moribunda ac putre membrum, plurimos perdat et inficiat. Nos, servatis servandis, ac predicto decreto (hanc congregationis de apostatis et ejectis) insequentis alio decreto ejusdem hanc congregationis datum, Romae 22 dec. 1646, solum, teum, praec oculis habentes atque invocato nomine, dicimus, declinamus, declaramus et definitive pronuntiamus praefatum, D. Petrum, Alvarez fore et esse ab ordine nostro proscindendum, expellendum, et ejiciendum, tanquam fore incorrigibilem, pro ut, praesenti sententia, ipsum a praefato ordine nostro

praescindimus, expellimus et ejicimus, omnibusque quidam ordinis bonis temporalibus et spiritualibus privamus; Et venerabilibus patribus D. Petro Vacus, priore conventus Antwerpensis, et D. Angelo Schotte, procuratori conventus Eysae, vel unicuique cum socio, a se assumendo, altero impedito, praesentis sententiae nostrae executionem committimus et mandamus, tantis eis ad hoc plenam, notham, potestatem: «Voici la preuve qu'il n'a pas été chassé: ch. 1655. ob. est D. Petrus Alvarez professor T. Brussellensis. —

ch. 1652. ob. est D. Agathangelus de Clare professor conventus, prior T. Brussellae, visitator provinciae, alias prior domorum, Lomac et Gandari ac visitator provinciae P. cardiae, habens plen. cum pl. monach. et miss. de B. M. a part tot. ord. et amicus perp. sub 1^a sec.

1651 - 1653. — D. Vincentius Knibbe. —

Professor de la maison, prient de 1651 à 1653, d'it. lo. catal. est prient. —

ch. 1663. ob. est D. Vincentius Knibbe professor T. Brussellae, coadjutor T. Antwerpensis, alias prior domorum, et d. dictensis, habens miss. de B. M. a part tot. ord.

1653 - 1679. — D. Joannes Pipenpoy. —

Priest de la maison, déjà procureur en 1639, d'après la vie de D. Bruno d'Outclair, prient de Bruges et de la maison de profession 1653-1679. ch. 1682. ob. est D. Joannes Pipenpoy professor T. Brussellensis, alias prior et agitur de T. et T. Bruggensis, habens plen. cum pl. monach. miss. de B. M. et amicus perp. sub 9^a Maii per tot. ord. in quo ultra 55 annos laudabiliter vixit. Adu. bien mérité pour avoir pareil bénéfice qui ne s'accordait qu'aux premiers visiteurs. —

1679 - 1695, 4 Jan. — D. Hugo Gasthovy. —

Priest habit à Bruxelles en 1642. — on trouve dans l'inventaire des archives « 1643. Testament de notaire Gasthoff. » fit par conséquent profession en 1643. a été prient de bois St. Martin 165-1661; de Liège 1661-1666; d'Anvers où il est 1668, 18 janv.; de Liège et de Brussellae 1679-1695, 4 janvier, sa mort. 1^{er} visitant de 1680 à 1695, 4 Janvier. —

ch. 1695. ob. est D. Hugo Gasthovy professor et prior T. Brussellae, visitator provinciae, alias prior domorum, Eysae St. Martini, Eysae, Antwerpensis et diocesis, habens

plan. exempt. anach. et mit. 92 8^a M^a fut tot. ord. et anach. perp. sub. 4^e Tamaris

1695-1699-1700. — D. Dionysius Van Huemel. —

Profès de la maison, mort en charge. fin 1699 ou commencement 1700.
ch. 1700. obit. D. Dionysius Van Huemel prof^{us} et prior 7^e Bruxellarum. —

1700. — D. Hieronimus Van Nyroosela. —

Profès de la maison, vicaire de la chapelle 1684-1691; vicaire 7^es moniales
de Bruges 1691-1696; j'ignore ce qu'il a été de 1696 à 1699; prior de Nieu-
port 1699, élu prior de Bruxelles fin 1699 ou commencement de 1700,
mort la même année.

ch. 1701. obit. D. Hieronymus Nyroosela prof^{us} et prior 7^e Bruxellarum, alias prior
7^e Neoporti (obitarius 7^es monialium, Bruges, oublié) - a pu être encore autre chose.

1700-1703. — D. Theodorus Mallants. —

ch. 1707. obit. D. Theodorus Mallants (Mallants) prof^{us} 7^e Bruxellensis, alias prior
général 7^e et 7^es monachorum, Bruges. —

1703-1711. — D. Henricus Raymaeckers. —

Profès de la maison, nommé vicaire de la chapelle au chapitre de 1691.
Le prior de la chapelle et aut mort en dec. 1691, D. Henri fut élu prior à sa
place et confirmé par le chap. de 1692; le chapitre de 1696 lui fit miséricorde
et l'envoya vicaire à Bruges les mêmes. —

ch. 1712. obit. D. Hugo (est Henricus) Raymaekers prof^{us} 7^e Bruxellensis, prior 7^e
diestensis, alias prior de morien, Capella et Bruxelles. —

1711. — D. Villibrordus Bueckenburgha. (le est. est Bultenburgh)

Profès de Diest; de procureur de Diest prior de la chapelle du chap. 1696 à 1699
au chap. qui l'envoie prior à Louvain à 1706. — Était probablement prior à
Diest en 1711, et le chapitre l'aura ^{chargé} de D. Henri qui mourut peu après, et
D. Villibrord aura été appelé la même année à Diest où il est mort.
ch. 1717. obit. D. Villibrordus Bueckenburgha prof^{us} et prior 7^e Diestensis. très incomplet
comme on voit. —

1711-1714, Juill. — D. Hugo Vanden Bieten. —

Profès et prieur d'Anvers, transféré à Bruxelles à la fin de 1711 et mort peu après le chapitre de 1714, qui l'avait nommé co-visiteur. —

ch. 1715. ob. D. Hugo Vanden Bieten profès et prior d. Bruxellarum, co-visitator prov. de l'antonise, alias prior d. Antwerpise, hab. aut. n. de B. M. par tot. ord.

31 Juill. 1714 - 1744, 24 Mars, D. Joseph Engelgrave. —

Profès et coadjuteur de la maison, nommé prieur du Bois St. Martin au chap. de 1697, transféré à la chapelle à celui de 1699, et nommé 1^{er} visiteur, sans avoir été co-visiteur, au chap. de 1708. — Les deux visiteurs Constantien Magnus, prieur de Gand, était mort le 4 oct. 1701, et son co-visiteur prieur de Liège, D. François Bodart, qui était allé le voir, tomba malade à Gand et y mourut avant le visiteur, le 26 sept. 1701. — D. Joseph fut transféré à Bruxelles le 31 juill. 1714 jusqu'à la mort 24 Mars 1744.

ch. 1744. ob. D. Joseph Engelgrave profès et prior d. Bruxellarum et à 42 ans visitator prov. de l'antonise, alias prior d. Tomorum capelle et sylve St. Martini, hab. aut. plen. cum p. monach. et miss. de B. Maria par tot. ord. et anniv. perp. n. 24 Martii. —

11 Avril 1744 - 1762, 3 oct. — D. Antonius de Backer. —

Profès et procureur de la maison, nommé prieur du Bois St. Martin en 1738; élu prieur de Bruxelles 11 Avril 1744 - jusqu'à la mort, 1762, 3 oct. 1^{er} visiteur 1750 - 1762, 3 oct.

ch. 1763. ob. D. Antonius de Backer profès et prior d. Bruxellarum, visitator prov. de l'antonise, alias prior d. sylve St. Martini, hab. aut. plen. cum p. alt. monach. et miss. de B. M. par tot. ord. et anniv. perp. n. 3^a octobris. —

14 oct. 1762 - 1768, dec. D. Bruno Hosmans. —

Profès de la maison et procureur des moniales de Bruges, élu prieur de Bruxelles le 14 oct. et confirmé le 6 Nov. 1762 jusqu'à la mort, dec. 1768. —

ch. 1769. ob. D. Bruno Hosmans profès et prior d. Bruxellarum. —

29 Dec. 1768 - 1783. — D. Joannes Bte Luyckx. —

Profès de Bruxelles et vicaire de Gand, nommé prieur de Nieuport le 20 févr. 1769 jusqu'au chapitre 1784. — Procureur des moniales de Bruges élu prieur de Bruges les moines le 28 juillet 1767, et l'année suivante élu prieur de la maison de profession le 29 Dec. jusqu'à la suppression par Joseph II en 1783, 5 Mai. — Vivait encore en 1794. L'inventaire des archives signale : « 66^{to} de l'ordre donné au prieur des chartreux Luyckx de restituer les archives de son couvent au date du 5 juillet 1792. Inventaire des baux délivrés par l'abbé audit prieur Luyckx le 8 août 1794. » — L'inventaire signale aussi : « 1789, 16^{to} fév. Acte par lequel le baron de Romberg est adhérent à la propriété des fiefs, terrains et bâtiments de la chartreuse de Bruxelles, à l'exception de l'église et... lesquels lui ont été vendus à main ferme par la Majesté pour la somme de 56'523 florins de change, qui restera à cours de rente » — Canton 4121. —

« Joseph II étant mort en 1790, l'édit de suppression fut considéré par le pape même comme abrogé et dès l'année suivante plusieurs communautés purent rentrer en possession de leurs biens, à la condition de renoncer de plein gré à ceux qui avaient déjà été aliénés. Les uns refusèrent de souscrire à cette clause, et les chartreux de Bruxelles furent du nombre; mais en 1794, les circonstances paraissant favorables, le dernier prieur, D. Jean Bte Luyckx, adressa une supplique aux États de Brabant afin d'obtenir pour lui et ses religieux la réintégration dans leur monastère. Il y rentraient en effet, sauf à s'entendre avec la sœur Gamarage, qui avait acheté l'emplacement de la chartreuse; il y avait même construit des fabriques qui rendaient la maison presque inhabitable pour les religieux. Ceux-ci songeaient même, moyennant une indemnité, à s'installer ailleurs quand les armées de la république française vinrent paralyser cet essai de restauration. Ce n'est toutefois qu'en septembre 1796 qu'eut lieu la suppression définitive, de la chartreuse il ne resta plus que le couvent, conservé par la rue des chartreux et par celle du Rampart des moines. L'emplacement est occupé en majeure partie par des fabriques. » Monasticon. — L'inventaire a « 11 chemise renfermant le procès verbal de la dernière suppression des chartreux de Bruxelles, au date du 3 brumaire an V. (24 oct. 1796), avec ses annexes. » Celle-ci est la vraie date de la suppression.

de la suppression définitive. — On trouve dans la brochure de Ch. Pargamoni, 1908, ce qui suit: « D'après les renseignements que nous avons pu recueillir au sujet de la population des chartreux en 1796, nous sommes autorisés à estimer la communauté à 6 individus, dont un frère lai. Aucune liste complète n'a été fournie à la municipalité. Voici du reste, la déclaration qui fut transmise en guise de tableau et qui repose aux archives de la ville:

« Expose J. B^{te} Van Gucht, procureur des chartreux de Bruxelles, que, vu que de la part du gouvernement autrichien, tous les titres, renseignements et papiers quelconques du couvent des Vite chartreux, relatifs à la teneur de l'arrêté du département de la Dyle, ont été enlevés, et ne pouvant entièrement satis-
faire audit article, par rapport au tableau général y mentionné, déclarant que leur communauté est composée des individus suivants:

Antholme Schuermans, vicaire, natif d'Anderslecht.

Brunon Martin, natif de Bruxelles;

Joan B^{te} Morreau, natif du pays de Liège;

Pierre Robert Eyndhoven, natif de Bois-le-Duc;

Joan B^{te} Van Gucht, procureur, natif d'Ermbodeghem;

et frère lai Joan Grégoire, natif de Bruxelles;

dont la plupart sont pour le moment absents. Il pria cette municipalité de lui accorder un délai d'une décade pour écrire à ce sujet à ses confrères, et en suite de leurs réponses donner une déclaration en conformité de contenu du dit arrêté.

Salut et fraternité. (Signé) J. B. Van Gucht. »

Ce document fut reçu le 29 thermidor (16 Aout 1796) par la municipalité de Bruxelles, mais aucune suite ne lui fut donnée. Nous savons seulement que Joan B^{te} Van Gucht est né le 16 sept. 1751, qu'il fit profession le 1^{er} octobre 1772, en vertu et en conformité de l'ordonnance du 10 août 1772, interprétative de l'édit du 18 Avril 1772. » Ita Ch. Pargamoni. — on peut conclure de là que le Tormier présent, D. Joan B^{te} Luyckx, est mort entre 1794 et 1796. —

Écrivains et Religieux remarquables
de
Bruxelles. —

Notice
sur le Vénérable Henri de Loen, Chartreux,
ancien Professeur et Recteur de
l'Université de Louvain.

par M^r De Ham.

Sources : Rastius, Auctuarium ad natales sanctorum Belgii pag 16 vers. — a donné sa vie d'après une chronique manuscrite de la chartreuse de la chapelle près d'Inghien, et d'après un autre manuscrit relatif à la fondation de cette maison. Voyez aussi, Vital cartus. libr. II. pag 578. — D'Orlandus, chron. cartus. pag. 449, et la traduction française de cet ouvrage par Adrien, Vriescart, Louvain 1644, pag. 350. — Petreus, Bibliotheca cartusiana, sine illustratione ordinis cartusiani scriptorum catalogus pag. 135. — Nette édition de Molanus, Historia Lovaniensis libri XIV, tom. I pag. 471, 587 et 595. — Valerius Andreas, Facti academ. Lovan. pag. 50 et 256. — Foppens, Bibl. Belg. tom. I pag. 456. — Paquet, Mémoires etc. tom. VII, page 16. — Bax et De Key, catalogus omnium primorum in generali Philosophica et Artium promotione Universitatis Lovaniensis pag. 11, et dans les Annales pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique tom. I p. 390, un article de M. le professeur Reusens sur les promotions de la faculté des arts à Louvain. —

Henri Loënius (Henricus de Loen ou Loenis; nommé en flamand Loen ou Loente, et van Loe, naquit à Louvain, en 1406, d'une famille à laquelle paraissent avoir appartenu Henri et Jérôme Loenis, bourgmestres de cette ville en 1545 et pendant les années suivantes.⁽¹⁾ Il fut au nombre des premiers élèves de l'Université érigée en 1425, et au concours général de la faculté des Arts, en 1428 ou 1429, il obtint la première place. Peu après il fut promu au grade de maître-es-arts. L'Université naissante se hâta de s'associer un élève aussi distingué par ses talents que par ses vertus. Ayant à peine quitté les bancs de l'école, il fut agrégé à la faculté des arts et chargé d'enseigner la philosophie et les mathématiques. En 1434, il devint titulaire du cours public de philosophie morale (professor Ethices) qui était fait dans la Schola artium ou le Vicus. Nommé, pendant la même année, examinateur des candidats à la licence dans la faculté des arts, il éprouva quelque opposition de la part de ses collègues parce qu'il s'était dispensé d'assister régulièrement à certains actes publics qui avaient lieu dans l'école de la faculté.⁽²⁾ Cette espèce de négligence pouvait cependant trouver une excuse dans les soins que Loënius avait employés, depuis plusieurs années, pour consolider, dans la maison qu'il habitait, un collège dont il fut le fondateur et le premier régent ou principal. Cet établissement, destiné à recueillir des étudiants sans fortune, conserva le nom de collège du Porc (Pedagogium Porcense), parce que Jean Wydoe ou de Wydoe, qui en fut le troisième régent et qui mourut en 1473, ajouta à la fondation primitive une autre maison située comme celle de Loënius vis-à-vis d'un local nommé le Porc-Sauvage.⁽³⁾

(1) Voyez Melius, op. cit. tom. I. pag. 587 (Historia Lovanien. lib. XI.)

- (2.) Anno 1434, electo in Decanum, Henrico de Loë, fuit contradictio, quia non sufficienter visitaverat actum, quodlibetorum, ss. Molanus op. citati pag. 587. — Dans le premier volume des Actes de la faculté des arts, manuscrit conservé aux Archives du royaume à Bruxelles, on lit sous le 3 février 1434 : Quia aliqui magistri se opposuerunt electioni factae de persona magistri Henrici de Loë, qui dicebant ipsum non sufficienter visitasse actum, quodlibetorum, deo placuit auctoritate decem deputatos, qui de causa inquirerent. Il ne s'agit donc pas de la nomination de doyen, comme le dit Molanus, mais d'une désignation d'examineurs. D'ailleurs les actes originaux de la faculté des arts prouvent que Loënis était doyen en 1430 et en 1439, et non en 1434. — (note de l'auteur.)
- (3.) In regione domus Iorci Sylvestris, dit un ms. de la faculté des arts. A cause de cette situation, Loënis lui-même avait intitulé son établissement Collegium de Porco novo. Dans la direction de ce nouveau collège, il fut secondé par Nicolas Lamberti de Valckenisse, alors professeur à la faculté des arts, qui devint docteur en médecine.

Absorbé en quelque sorte par sa charitable sollicitude envers les étudiants pauvres et par les devoirs de l'enseignement à la faculté des arts, il savait cependant se ménager le temps nécessaire pour continuer ses études théologiques. Le 24 Novembre 1434, il prit le grade de bachelier en théologie, et à cette occasion la ville de Louvain lui donna une gratification de seize pots de vin⁽¹⁾, sans doute comme un hommage rendu à son zèle pour l'enseignement. La même année, à la fin du même mois, il fut élu recteur de l'Université⁽²⁾. En 1441, on le nomma Dictator, emploi de haute confiance qui obligeait le titulaire à prendre soin de toute la correspondance académique.⁽³⁾

Malgré les liens qui attachaient Coënius à l'Université qu'il avait vue naître et à la prospérité de laquelle il s'était dévoué, il se crut cependant appelé à embrasser une vie plus parfaite et à se retirer entièrement du monde. Le 19 juillet 1441, il prit congé de ses confrères, après avoir confié la direction de son collège à son ancien ami Nicolas de Salckenisse⁽⁴⁾, et alla s'enfermer dans la chartreuse de la Chapelle près d'Enghien. Dès qu'il eut terminé son noviciat, on le nomma vicaire du couvent; un peu plus tard ses supérieurs le désignèrent pour être le premier prieur de la chartreuse de Scheut, fondée par le magistrat de Bruxelles en 1456.⁽⁵⁾ Il gouverna cette maison avec une grande sagesse pendant vingt ans, et la rendit florissante tant sous le rapport spirituel que sous le rapport temporel. Voyant le sort de cette nouvelle colonie de son ordre complètement assuré, il demanda la faveur de pouvoir se démettre de ses fonctions de supérieur et de revenir dans le cloître où il avait prononcé ses vœux.

De retour au couvent de la Chapelle, il n'y jouit pas

en 1639, et archidiacre de notre Dame d'Anvers vers 1654. Voyez notre Synopsis Notorum, eccl. Antwerpensis pag. 150. - Le collège est par les éminents, avec ceux du lys, du Faucon et du chateau, une de ces quatre célèbres pédagogies de la faculté des arts qui pendant plus de trois siècles ont rendu tant de services à l'enseignement. - (note de l'auteur.)

- (1) 16 guilder Ryndwyn. comptes de la ville de cette année. Les rétributions des professeurs étaient alors fort exigües et se payaient en partie en argent et en partie en nature.

(note de l'auteur)

- (2) Molanus, op. cit. tom. 1. pag. 471. Le Rectorat était alors trimestriel. (note de l'auteur)

- (3) Val. Andreas, op. cit. page 50. - (note de l'auteur.)

- (4) Les libéralités faites encore par les éminents au collège du Porc, au moment de sa retraite chez les chartreux, semblent avoir fourni le motif pour lequel le prieur des chartreux de Louvain fut désigné comme un des proviseurs de cet établissement, ainsi que du collège de Hardonek. (note de l'auteur.)

- (5) La riche chartreuse de Scheut, connue sous le nom de notre Dame de Grâce, fut détruite et pillée par les calvinistes, en 1578, et les religieux se virent contraints de se réfugier à Bruxelles, où ils firent bâtir, en 1588, un nouveau couvent. Le choc de l'église de Scheut, qui était resté debout, fut restauré et transformé en chapelle en l'honneur de la très-sainte Vierge dont l'image miraculeuse attirait dans cet endroit, depuis 1643, une grande affluence de pèlerins. Voyez Sanders, Brabant illustré. tom. 2. pag. 349 et Wauters et Henne Hist. de Bruxelles tom. 1^{er} pag. 251, 254 et 504, et tom. 3. pag. 635. - C'est à Scheut, sous la toute puissante protection de notre Dame de Grâce, que se trouve réunie aujourd'hui, sous la direction d'un zélé ecclésiastique du diocèse de Malines, M. Theophile Verliet, une congrégation de missionnaires approuvée par le St. Siège pour évangéliser la Chine. Voyez Revue catholique, 1863, pag. 311. - (note de l'auteur.)

longtemps de cette entière solitude qu'il ambitionnait. Pendant huit ans il dut remplir les fonctions de visiteur de la province, et à la mort du père Laurent Musgheselle, prieur de la Chapelle, décédé le 3 décembre 1474, on le choisit pour le remplacer. Là, comme à Scheut, il édifiait ses confrères par la ferveur de sa piété, par l'austérité de sa pénitence, par la douceur de son caractère, par son insaisissable charité envers tout le monde. S'il survenait quelque dissentiment entre les religieux de son ordre, il ne savait avoir du repos qu'après les avoir réconciliés : et lorsqu'il apprenait qu'un d'entre eux éprouvait des tentations ou des afflictions, il ne quittait leur cellule qu'après les avoir rendus au repos et à la tranquillité par ses consolations et ses exhortations. La respectueuse affection qu'on lui portait dans toute la province de l'ordre l'avait fait surnommer le Père des Pères. Doué d'une grande science et considéré comme un des théologiens les plus remarquables de son époque, il se distinguait par une rare modestie. Les religieux aimant l'étude et appliqués à la composition d'ouvrages étaient ses enfants chéris ; il avait l'habitude de leur dire qu'ils produisaient plus de fruits par la plume et les doigts que d'autres par la langue et les discours.

Par suite des austérités, qu'il n'avait cesse de pratiquer, son corps était devenu, quelque temps avant sa mort, presque aussi sec et aussi aride qu'un bâton. Plein de bonnes œuvres, il mourut à la Chapelle, le 3 février 1481, à l'âge de 75 ans, dont il en avait passé quarante dans l'état religieux. Un fait touchant se rapporte à la mort du père Loënius : au moment de son décès, son confrère le père Arnoul Kaereman, son successeur depuis quelque temps dans les fonctions de prieur de la Chapelle, éprouva la plus profonde douleur et s'écria en gémissant : Pourquoi, ô mon père, pars-tu et pourquoi me laisses-tu ici ? ma volonté est que je meure avec toi, car je ne puis vivre sans toi. Depuis cet ^{instant} ~~moment~~ le père Kaereman éprouva un dégoût

insurmontable pour toute nourriture; accablé de tristesse et de douleur, il suivit son ami dans la tombe, à une distance de peu de jours.

Les Chartreux comptent le père Loënius parmi les vénérables de leur ordre. Les annales de l'Université de Louvain lui attribuent aussi le titre de Vénérable, et cette institution le place au nombre de ses premiers bienfaiteurs et de ceux qui l'ont illustrée par leurs écrits. Mais, on ne connaît plus aujourd'hui que quelques titres des nombreux ouvrages qu'il composa et qui tous sont restés manuscrits. Joppens et Paquot mentionnent d'après la Bibliotheca carthusiana les écrits suivants :

1. In libros Ethicorum Aristotelis, commentaire qu'il rédigea sans doute pour son cours de philosophie morale à Louvain.
2. In Psalterium Davidis. Siècle de Sicence, Bibliotheca sancta page 239. Edit. de Paris 1610, où il transforme par erreur le nom de Loënius en celui de Henricus Logen, parle de ce commentaire sur les Psaumes. La même mention, comme la même erreur au sujet du nom, se rencontre dans l'Apparatus sacer du père Possevin.
3. Sermones, sans doute des discours et des exhortations préparés pour l'instruction des religieux de son ordre.
4. Une quantité d'autres traités dont les titres mêmes sont inconnus aujourd'hui.

(Extrait de l'Annuaire de l'Université catholique de Louvain, année 1865).
pag. 343-349.

Paquot, Mémoires pour servir à l'histoire littér. des provinces des Pays Bas, t. 7 pag. 16-17. indique comme source : Petr. Istor. pitea carth. lib. 2. p. 578 ; - Dorland, Chron. Carth. 449-453 ; - Petrus, not. ad Dorlandum, 162 et Bibl. carth. 135-136 ; - Val. André, B. lib. 361 et Fasti Academiae 256. -

Henri Loen, ou de Loë, né à Louvain en 1406, fit une partie de ses études dans l'Université

dans l'Université de cette ville fondée en 1426, et l'on croit qu'il eut le premier rang à la première promotion des Maîtres. en arts, qui s'y fit en 1428. Il étudia ensuite en théologie dans la même université; mais il ne peut avoir commencé cette étude qu'en 1431, la faculté, dont il s'agit, n'ayant été créée qu'en conséquence d'une bulle d'Eugène IV, datée du 7 mars de cette année. Il prit dans la suite le grade de bachelier en théologie, et fut peu après le fondateur et le premier régent ou principal du collège du Porc, ainsi nommé, parce que Jean Widoë, qui en fut le troisième régent, donna sa maison, située vis-à-vis du Porc-bourage, pour y servir d'école. Henri Loen quitta son poste le 19 juillet 1441, et alla se faire chartreux à la chapelle près d'Inghel (Inghien), dès qu'il fut sorti de noviciat, on le fit vicaire et ensuite prieur de cette maison; depuis il fut le premier prieur de la chartreuse de N. D. de Grâce, établie en 1454 à Schent proche Bruxelles entre Laken et Anderlecht. (Ruinée pendant les troubles du 16^e siècle, et transférée à Bruxelles en 1594), et le gouverna l'espace de 26 ans. Il fut aussi pendant huit ans vicaire de la province. Le P. Laurent Mersgheselle, prieur de la chapelle, étant décédé le 3 décembre 1477, on choisit le P. Loen pour le remplacer; c'est là qu'il mourut plein de bonnes œuvres en 1481, âgé de 75 ans. Il a laissé:

1. — In libros Ethicorum Aristotelis.
2. — In Psalterium Davidis
3. — Sermones
4. — Et quantité d'autres traités. — Ita Paquot: t. 7, p. 16-17. —

La Biographie Nationale, t. 12, Bruxelles, 1892-1893, col. 308-309, reproduit à peu près Paquot et n'y ajoute rien. Elle ne cite même pas la notice de Mgr de Lang. — Elle reproduit aussi l'erreur de Paquot qui fait D. Henri prieur de la chapelle après l'avoir été de Schent. —

Ecrivains de la chartreuse de Bruxelles. —

1. D. Marcellus Voet, né à Steenbergha en 1633, 2^e prieur de 1675 à 1687, 29^e jour de sa mort, a composé le « Liber fundationis » que v. Jean Lournneur a recopié et continué. —
2. D. Jean Lournneur, profès de Bruxelles, mort en 1566 (son obit est dans la ch. de 1567) a composé « Chronicon cartusiae Bruxellensis » finit à l'année 1558. En latin. In folio. Msc. 5764 (ancien n^o) de la Biblioth. de Bruxelles. —
3. D. Jean de Mirica (Vander Heyden) ou Miricaeus né à Louvain, prit l'habit à Bruxelles le 2^e Juin 1538, apostasia (d'après la Biographie nationale, Belge tom. 14 p. 497-99) et alla vivre à Louvain avec une fille, emprisonné à Schaut mérita son pardon vers 1561, fut envoyé à la chartreuse de Heetal, où il est mort vicaire le 28 oct. 1582. à ébuit :
 1. — *Medicina errantium*. lib. 1. — 2. — *De reductione op'is errantium*.
 3. — *Enarratio catholica orationis dominice*. —
 4. — Il se liait à un « Abrégé de la vie des saints de l'univers » qu'au^{ant} il est mort. Patruis. pag. 211. quelques lignes. — Morotius. 130. signale les 3 premiers ouvrages. — Voir « Biographie Nationale » Belge tom. 14 col. 497-498, que j'ai copié. — elle signale : Valère André Biblioth. Belgica. Louvain 1643 pag. 543-544 ; et F. V. Goethals : *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts et des lettres en Belgique*. tom. 2 pag. 134-137. — Bruxelles 1837. —
4. D. Gerard Elgii, Luxembourgeois, né le 22 juillet 1590, fut vicaire de Bois-le-Duc, d'Anvers et est mort vicaire de Bruxelles 30 Dec. 1641. — m. ad.
 1. — *Vita B^{ti} Tudoci seu Justit Martiris cartusianis*, Brilce in diem p'ici suspens. Bruxellis. 1624. in 4^e.
 2. *Vita S^{ti} Brunonis, Cartusianorum Institutoris primi, commentarius illustratus*. ^{Bruxellis} 1639. in 8 = 508 pag. 3 fig. — Cette vie est citée et éditée par G. Jurianus. Morotius fait de D. Gerard Elgii, et de D. G. Jurianus deux personnages différents ; mais Schwengel dit ceci : « G. Jurianus, Belgae, idem ipse est Gerardus Elgii, etc. mori prebaturus sum, ex epistola Patris de Wal, data 1645, 7 Dec. ad P'orem P. Dantisci ; ex qua simul colliges eundem vitam, S. P. M. Brunonis ex acceptis

monumentis ex domo Calabrisse typis mandasse, non autem illic hospitem diu
egisse (commendat Mortius). — Epistola Petri de Wal professoris P. Bruc. ad Pium
Vanticii. — « Vend. in X^{to} Pator. Defunctus P. Vicarius D. Gerardus Eligé, acceptis
monumentis et cartis ex cartaria Calabrisse, typis mandaverat hanc vitam,
S. P. N. Brunonis, atque distraxerat in varias regiones; ad vos tamen, utpote
remotiores, non credo pervenisse aliquid exemplor: Hinc, conformiter ad
v^{re} intentionem, et ex licentia mei superioris, unum vobis mitto cum ad-
juncto libello: De elevatione S^{ti} Anthelmi Episcopi Bellicensis, ordinis nostri.
Hanc optimam, commoditatem, nactus, qua permagnifico et vere regio
comitatu regia sponsa in Poloniam detulitur, atque Vanticii civitate ratha
spontalia celebranda fore legi (Louis M^{re} de Gonzague, princesse de Nevers, fiancée du
roi Wladislas IV). Quod felix faustumque sit toti reipublice christiane etc. (Remise
ensuite des renseignements sur la chart^{re} de Vantick) Vat. Bruxelles 7 dec. 1645. »

3. — « Idem calamo musis marissimo pangebat carmina diversa sparsim
edita. » Mortius — c'est tout de lui la piece de vers citée par Raissius pag 166-
118. qu'il cite de « Gislebert Hammius, quidam cartusius alumnus »

4. — « Annales Cartusiae S^{te} Sophie Constantino-politane. » Msc. j'en ai une
copie. D. Le contiens « Tit^{re} de cette chronique « C'est du varbiage » et il a raison.

5. — D. Pierre de Wal, fit profession à Bruxelles en 1606, du moins son testament
comme novice est de 1606, est mort ex ch. 1649, par conséquent 1648 ou 49.

A été dans « Origines cartusiarum Belgii » de Raissius. Quasi 1632. —

1. — Series & itinerarium provinciae citioris Belgicae ab a^o 1411. quod d^{icitur} est.

2. — « Collectanea rerum gestarum et eventuum cartusiae Brussellensis,
cum aliis externis tum patriae tum ordinis. » 5 volumes manuscrits in folio
conservés à la biblioth. de Bruxelles sous les anciens n^{os} 7043. 7044. 7045. 7047 et 7048. —
Pour plus de détails voir plus haut. —

3. — Directoire pour l'office et la messe de chaque jour, depuis le 1^{er} janvier
jusqu'en 31 dec. avec un grand nombre de notes micrologiques etc. Msc. 362
de la Bill. de Bruc. nouveau n^o 891. Voir plus haut. —

4. — « Origines domorum sacri ordinis cartusiensis. » ch. xvii. 276. 4^e révisé et
autographus. — Msc. n^o 15247 (suppl. 2687) de la Bibliothèque de Vienne. Autriche.

Bruxelles. —

Il y a dans « Biographie Nationale » t. 14, Bruxelles, 1897, col. 497-498 : —
 3^e — Merica (Jean De), de Myrica ou Miricaeus, chartreux, né à Louvain, au commencement du XVI^e siècle, mort à Rettel (Moselle), le 28 octobre 1582. Il prit le habit de saint Brunon (ii) dans la chartreuse de Scheut, près de Bruxelles, le 2 juin 1538. Les mœurs dissolues qui régnaient alors dans cette maison pervertirent Merica, qui alla vivre à Louvain avec une fille, dont il eut plusieurs enfants. Arrêté et jeté en prison, il fut rédamé par son ordre et réquêté à Scheut. Son repentir lui vaudit son pardon (1561), et le chartreux Jean Gerulphen composa une pièce de vers sur sa conversion. Le tourment de son passé lui rendant la vie difficile à Scheut, Merica obtint d'être envoyé comme vicaire dans la chartreuse de saint Sixte, au village de Rettel (Moselle); il était d'autant plus apte à remplir cette charge, dont la prédication était la principale attribution (iii), qu'à la connaissance du latin et du grec il joignait celle de l'allemand. C'est dans la maison de saint Sixte qu'il s'occupa de la rédaction de divers ouvrages, tels qu'un traité sur l'oraison dominicale (*Enarratio catholica orationis dominice*) et un abrégé de la vie des saints de l'année, auquel il travaillait lorsqu'il mourut subitement. Valère André lui attribue encore une *Medicina orationum*, en deux livres. — Paul Bergmans.
 Th. B. eteius, *Bibl. cartusiana* (Cologne, 1609), p. 211. — Valère André, *Bibliotheca belgica* (Louvain, 1663), pag. 563-564. — F. V. Gouthals, *Lectures relatives à l'histoire de sciences, des arts, des lettres en Belgique*, t. 2 (Bruxelles 1837), pag. 134-137. —

6. — D. Joannes Richard, profès de Bruxelles, prieur du Bois St. Martin, de Diet et Rettel d'Autons, mort vicaire à Bruxelles ex ch. 1656. —

« in praefecto Bruxellensi ad Sylvan, St. Martinii Praeses scripsit

1. — *Indicia choralis adversus afflictantes choros, in Religionibus intro-*
ductum

Tuctam, pro ineptis ad spiritualia munera..

2. — et alios non pocos tractatus Msc. — Morotius ad an. 1632. pag. 144. —

7. D. Jean Van Blitterswyck, profis 70 Brusselles mort ex ch. 1662. qui
ultra 50 annos laudabiliter vixit in ordine. —

« sacario domus Brussellensis profectus varia opuscula exotica hactenus
occulta flandrica vertebat circa annum 1632. » Morotius. pag. 144. —

Religieux marquants.

1. + 1467, 7 février. — Fr. Simon Huxellen, 7^e clerc d'ordre de Bois St Martin et entente de Bruxelles, né à Gand, était resté longtemps à Rome où il eut trois femmes. — Une obéissance remarquable. — *Ephem. I. 164-65. — 23 lignes.* —
2. + 1472, 11 Nov. — Fr. Henri Vanden Heetvelde, noble de Bruxelles reçu à l'âge de 40 ans en 1456, fit profession de convers le 6 juin 1460. Avait donné des biens considérables à la chartreuse par testament du 16 Mai 1460. « vir simplex et pius, multa passus ex calculo et ictericia etc. » *Ephem. IV. 122. 1 colonne.*
3. + 1499, 8 Mai. — D. Joannes de Bruyne prêtre de quasi 40 ans, chapelain du chevalier Robbays, quand il entra le premier à Scheut en 1458, fit profession le 12 fév. 1459 — quatre ans après procureur pendant 33 ans. procureur zélé, à la frugalité et l'abstinence etc. — *Ephem. I. 589-590. quasi 2 colonnes.*
4. + 1504, 17 sept. — D. Jean Biest, prêtre séculier Gerardi Montens etc, fit profession le 19 Janv. 1461. — 29 ans vicaire, mort en charge. *Ephem. III. 288. 6 lignes.* (Voir après le surajout.)
5. + 1505. — B^e Hermann Coolmet de Lochem, Les Acta II. 7 Mars pag. 629. Titent de lui : « Hermannus Coolmet de Lochem, cartusianus, in cenobio Dnoe Nostrae de Gratia, quod prope Bruxellas fuit, defunctus, et rebus nonnullis a morte mirabilibus clarus, Beatus, appellat Arnoldus Rassis in Auctario ad Natales Historum Belgii : plenamque ejus vitam promittit in originibus cartusiarum Belgii, quas proxime editurus erat, et deditque intra sexennium (1632), sed hujus Hermannus memoriam paucioribus etiam, verbis quam hic absolvit, de Beati titulo aut cultu habet et nihil. » — Rassis en effet dans ce dernier ouvrage, pag. 120 dit ceci : « Floruerunt olim hic viri illustres et exemplaria cunctarum virtutum, D. Henr. Leem... , Hermannus Coolmet de Lochem, Sicambat, Petrus Boff... riss jubilarius (de quibus consule Auctarium nostrum, ad Natales sanctorum Belgii Joannis Molani)... et cetera. » — Moretus dit de lui pag. 193. « 1503. Hermannus Coolmet de Lochem (v. c.), Annis quatuor octogenario major, quorum sexaginta in monasterio propositi absolutissima observantia transigerat, justorum mortem, A^o 1503, oppetit novis maii (7 Mai. ne sciret ea per novis Martii, puisque les Bollandistes en parlent au 7 mars. bon obit est dans la ch.

La d. 74 1505.) .7. seruntque nonnulli scriptores cum in demigrando a
vixis suavissima melodia prosequuntur, quam efformabant avas in
cellula, in horto cellulose adito et in ejusdem ambitu dulcissimi mo-
dulantes, earumque concentibus eos, qui aderant, commotos, Deum in
suo famulo collant assil. Domestici quoque scriptores Petrus Wallius
unaque Raibius contestantur eundem in profundo noctis silentio
coelestia altius meditantem, indixisse silentium, et exilium impre-
catum, raris, quae proximis in rivariis coarctat, non minimus,
officiabant ipsius mentis quieti; quarum & princeps nulla praestrepere
audita, donec am argentibus Novatorum turbis, Cartusia eadem,
sola coequata est, et ipse videntur revocare. — Ita Morotius. —

464. + 1504, 4 Aug. — D. Pierre Beets. Acta 15th Jun 4 Aug. pag. 312; « Petrus Beetsius
et ipse Cartusianus prope Bruxellas dogie oratur apud Raibium, »
« ita empicient ce qu'il entit sans Original cart. Belg. . . Morotius pag. 196
et 197; « 1505, Petrus Beetsius toto conversionis huius tempore nunquam
vixit ira commotus. « Hoc unum, inquit Belgici factus ad pridie nonas
Augusti (4 Aug.) a mortali existeret, in vita ipsius singulare visum est et
admiratione dignissimum, quod tam solido fuerit semper pacis et im-
moto animo, et neque vehementis ira, neque affectata injuria cum un-
quam pregerit. » Eiusdem officiales ad Deum preces morbis eorumque
vixit non semel experti sunt. Huminem, acuit Brussellis, ubi tamulus
suavissime fragrans, ipsum optimum christi odorem, in vita et post
mortem, destruit. » Ita Morotius. 44 ans sans l'ordre, donc pas jubilarius
comme Tit Raibius. —

6. + 1507, 20 Nov. — D. Pierre Eechaert, fit profession le 7th Jan. 1492. (Le
testament du novice Pierre Eechaert est de 1491.) — « omnis virtutes simu-
lachrum . . . addictus interioris simul et exterioris hominis mortificationi,
» — Ephem. IV. 402. 9 lignes. —

7. + 1507, 22 Juillet. Fr. Luc de Waerenbeek, anvers, fit profession le
le 29 oct. 1498 — « brevi spatio temporis explens tempora multa
... illibato usque et mortem, virginis floris » Eph. II. 515. 6th 2,

8. + 1519, 29 Avril. — Fr. Jean Everaert, donné, « magnis natalibus clarus, virtute clarior. » ses amis cherchaient à le faire sortir du monastère, un voulait même le faire sortir de force; mais Jean fut plus fort que lui et la terreur. Longtemps affligé de pustules fétides sur le visage qui le rendaient difforme, il supporta saintement cette infirmité, et après sa mort son corps exhalait une mauvaise odeur. Avait pris l'habit le 29 juin 1508. « In abundantia gloriæ et otia amiserat in statu donati, conagium omnia tua, quæ non exigua erant, legavit monasterio... » Ephem. I. 542 quasi 2 colonnes. — Raissius pag. 120 « origines... » Avant le frère Jean, Raissius parle du frère : « Jean Cambier, calixtus quondam, Gerardi. Mortui, qui sexagenarius habitum induit, et posthumum vitam suam Deo consecravit, factus humillimus portarius domus... » trait ce un des suivants : ch. 1496, obit fr. Joannes portarius donatus de Bruxellæ. — ch. 1477, obit fr. Jacobus Cambier mort de Bruxelles.
9. + 1525, 18 Août. — D. Henri Roye, de Bruxelles, fit profession 1470, 17 nov. fut sacré. « singulari devotione et spiritus fervore in divinis officiis persolvendis excelluit... » trois ans avant sa mort la pierre lui fit endurer un vrai martyre. — 56 ans dans l'ordre. — Ephem. III. 89. 90. — 12 lignes. —
10. + 1526, 31 Juillet. — D. Arnold de Calck (de Colker?) du duché de Clèves, hieronimite à Bruxelles et non prêtre, fit profession à l'éclat 1468, 1^{er} Mai sacré à l'Idem, vicaire à Louvain. « qui 60 annis laudabiliter vixit in ordine » dit la ch. de 1527. est la 1^{re} Land. accordé par le chap. Ephem. II. 574-75. 10 lignes.
11. + 1533, 11 oct. — D. Jean de Groot, « qui 50 annis et ultra in eadem de infirmarii, procuratoris et vicarii officia laudabiliter exercuit » dit la cart. de 1534. de Bruxelles et frère du chancelier de Brabant Charles de Groot, grand confesseur de la maison, mort en 1486 — fit profession le 8 Avril 1469, par conséquent est 65 ans passés dans l'ordre. « decussit fere nonagenarius » Ephem. III. 529, 10 lignes.
12. — ch. 1545. obit. Fr. Cornelius Donatus de Bruxelles, jubilarius in ordine.
13. ± 1559, 25 (alias 26) Août. — D. Gaspar de Wighen, fit profession 14 sept. 1528, « vicarius et infirmarius circiter 18 annis... Valde obsequiosus et paratus omnibus inservire, vir magnæ patientiæ et pacis... nascentis irasci, amator simplicitatis et rusticitatis, statutorum zelotus observator... » Mort vicaire Ephem. III. 138 — 14 lignes. —

14. ch. 1594. obiit. Fr. Jean Mariens, donatus, qui ultra 50 annos laudabiliter vixit in ordine. „custos sacelli Beatae Virginis, qui ultra 50 annos laudabiliter vixit et conversatus est in habitu sancto, „dit Raissius page 120 origines.
15. + 1597, 10 Janv. — D. Martin Moor prof^{us} domorum, Bruxelles et bylae bth Martini hospas et quondam vicarius dⁱ Enfordiae, qui ultra 40 annos laudabiliter vixit in ordine. — ch. 1597. et de nouel. Enfordiae obiit 10 janv. —
16. ch. 1606. obiit. D. Pierre Bath (Batjes. idm.) prof^{us} et sonior dⁱ Bruxelles, qui 56 annos laudabiliter vixit in ordine. — ch. 1606. —
17. + 1606, Com^{ent} de Tuillet. Fr. Charles Pesters, donné „vit magnae mortificationis et exemplaris conversationis, „dans l'ordre n'a jamais mangé de poisson, ni à plus forte raison de viande, dont les donnés peuvent user. — Ephem. 11. 463. 7 lignes. —
18. + 1612, 24 fevr. — Fr. Tossa a Migroto, convert, „imprimis sollicitus minima quaque in usus domesticos asservare, „inter gravissimas occupationes temporum mente... querebat. Extrema pauper erat habitu et affectu. — Eph. I. 238. 160. Raissius p. 121 et aussi: „Tadous Migro... convertus: is enim magna dedit argumenta virtutis, et aliquis amplius per octatam promittat, sed morte immatura praeventus est. „
19. + 1617, 13 Dec. — D. Deodot Wischer, „Emldanus, filius nobilis ex haeresi ad fidem catholicam conversi... p^ubl. habit^{us} 25 nov. 1614 à 17 ans, fit profession le même jour l'année suivante, mort soudaine „religiosus austeros et abstractos vitae, qui in brevi complevit tempora multa: silentii amans, abstinentias ordinis in pane et aqua servabat... studiis et lectioni tempus dedit... /o cam raro stans... quamvis corpore satis tener... Ephem. 17. 497-98. plus d'une colonne. Raissius page 120. „Obiit ille, nuperime alias nondum promotus ad supremos ordines, qui consummatus in brevi, explerit tempora multa. „fuit fidei recordationis Aduocatus Fischerus Emldanus, viri nobilis et legati filius, qui primum ex haeresi ad fidem, mox ad religionem conversus, relictum, ex spem in se candidum proximo odoratum, effloruit. Qui, quia post fata sua rediret preces et suffragia legitima petuit, si iusta soluta sunt ei, iustum est, ut aliquando post tempora refrigerii reddat eis vicem, oratque pro eis, et diligenter se fratres diligit. „

20. + 1627, 29 oct. — D. Jean Broycer « prof^{us} et antiquior qui ultra 53 annos laudabiliter vixit in ordine » d. 1628. fut d'abord longtemps procureur modeste n'allant jamais à cheval, assistant toujours à Matines et disant tous les offices des morts, comme les religieux le doivent. Fut ensuite vicaire. Mort d'apoplexie. Ephem. IV. 56. 15 lignes. —
21. + 1630, 19 Novemb. Fr. Bartholamé Olage, Donné. des environs de Louvain, après avoir servi fidèlement la maison pendant quatre ans, il fit la donation le 24 août 1630 « quem cum, alla curulla prior induisset, post factam promissionem, adiecit: Hec curulla dabit tibi coelum, quia bonus es filius, quod et speramus et mort le 19 nov. suivant 84 pustulis et très regretté quia valde religiosus, nitidus, fidelis et humilis » — Ephem. IV. 388, 23 lignes. —
22. + 1638, 30 sept. — D. Nicolas Dierhout, Gorcomiensis, fit profession 1618, 21 oct. mort sacristain. « vir solitudinis, silentii ac pietatis cultor eximius... statutorum observator... decorem et ornatum domus Dei promovans... etc. » Ephem. III. 450. 8 lignes. —
23. + 1638, 8 Avril. — Fr. Henri Le Vasseur, comens. « Normannus, hortulanus, infrequentanda curia assiduus, qui sancta vixit et sancte obiit in senectute bona... » etc. Ephem. I. 449. 3 lignes. —
24. d. 1712. obiit. D. Bruno Veruranex (sic) prof^{us} et procurator qui ultra 50 annos laudabiliter vixit in ordine. — d. 1712. —
25. d. 1720. obiit. D. Frédéric Fraterien prof^{us} et qui laudabiliter vixit in ordine, d. 1720. son testament comme novice est de 1684, donc 37 ans ^{laud}.
26. d. 1726. obiit. — Fr. Hugues Vantier Lintan Donatus S., qui 52 annis laudabiliter vixit in ordine. — d. 1726. —
27. d. 1730. obiit. D. André Van Langenhoven, prof^{us} et alias prior Brugis et Lovanii, qui ultra 50 annos laudabiliter vixit in ord.
28. d. 1739. obiit. D. Joseph Van Thienen prof^{us} antiquior et coadjutor S. alias vicarius monialium Brugis, qui 62 annis laudabiliter vixit in ordine. — d. 1739. —
29. d. 1739. obiit. Fr. Pierre Van Laethen, Donatus S., qui ultra 59 annos laudabiliter vixit in ordine. — d. 1739. —

Piores cartusiae Bruxellensis. —

Nota. — La liste des prieurs qui va suivre est tirée d'un manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles. — Comme d'autres manuscrits de la même bibliothèque contiennent cette liste des prieurs, j'ai demandé des renseignements au copiste (M^r Labouze) sur ces deux manuscrits, voici ce qu'il m'en a répondu : « Manuscrit n° 3885-86 pag. 23. Piores cartusiae sandomus Bruxellensis. Seguentur vicarii. Vicarii in novadomo. Procuratores : procuratores novadomus. — Sacristae : sacristae in novadomo. Il y a 4 pages et 1/2 de 30 lignes, format grand in 4°. La 1^{re} page est intitulée : l'origine et fondation de la chapelle de nostre Dame de grâce située aux faubourgs de la noble ville de Bruxelles (qu'on appelle vulgairement Schent) et du cloître des frères chartreux, joignant, laquelle fust jadis bastie et maintenant restabl' à la ville d'ès l'an 1590. 28 pages. —

Manuscrit 7043, grand in 4° P. Mallii tom. 1^{er}. — Contient : collectaneum rerum gestarum, et eventuum, cartusiae Bruxellensis cum aliis externis tunc patriciis tum ordinis. Volumen primum, Anno Domini 1625. In epistola D. G. ex. Eligii vicarii ad P. de Mal etc. ... Compilatoris prologus ad posteritatem. Series visitatorum, et consistoriorum, depuis 1411 jusqu'en 1744 — Series priorum, 1456-1768. Seguentur vicarii 1456-1726. procuratores 1456-1781 — Sacristae 1456-1772. Nomina professorum, cartusiae Bruxellensis : religiosorum, cartusiae Brux. in Schent 1456-1576, D. Doctorum, ... D. religiosorum, cart. ab initio ipsius restorationis... — 1772.

Puis, collectaneum, rerum gestarum, et eventuum, maxime in provincia Leuthomiae et cartusiae Dominae nostrae de gratia Bruxellensi, cum quibusdam externis. Incipit fere a saeculo 1400... jusqu'en 1519. C'est un volume de 649 pages.

Dans le 2^e manuscrit, 7043, la liste des prieurs est plus complète que dans le manuscrit 3885-86 : celle-ci ne va que jusqu'en 19^e p^rieur en 1653, la première (celle du n° 7043) va jusqu'en 1768. — Pour les autres, vicaires, procureurs, sacristains etc. le n° 7043 est plus complet, c'est la liste des prieurs d'après ce manuscrit 7043. — ita le copiste. — Voici donc cette liste telle qu'elle l'a envoyée le dit copiste. — Valsainte 10 Avril 1898 — P. Lab. B. —

Voyez le m^e
more du p^r
cur dans l'his
his. p. 114, 199.

Les Années 1577-1580 furent terribles pour la province de Lentonie. Je ne saurais, sans savoir, si c'est en 1578. Voir notre Dame de Grac par Vranche.
faute de livrer, si ce n'est la date exacte de la destruction de la chartreuse.

Ch. 1589. D^e Brunellensis translationi intra moenia civitatis consentimus cum
maturis consilio prodicti patris Valencennarum, et unius et alterius prioris
provinciae si possint haberi, necnon electorum, amicorum, et ordinis.

Ch. 1590. 8^{me} Brun. non fitura. regis augustis plurimum compatiuntur quas
pro Christi nomine patitur... Ch. 1592. 8^{me} non fitura, cui 7^{me} translationem, in
praedictam civitatem confirmamus et jactis ecclesiae fundamentis precamur
a Deo largam, benedictionem, ejus promotoribus. —

Priores. —

10. — «1599–1601. — D. Arnoldus Havensius prof^{us} T. Loraniensis. —»
 ch. 1611 ob. D. Arnoldus (Havensius) ^{1604–1610.} prior T. Gandavi et visitator proce leut. pps T. Lo-
 -rani alias prior D. I. Lophiae, Lorani (1596–98) Leodi (1595–96 et 1598–99) et Brussellae
 h. p. t. o. plen. mon. miss. de B. et amicis. 14 aug. 1610
11. — «1601–1605. — D. Petrus de Leon iterum. —» paroch. 1601 prof^{us} iterum «in
 plurimum commendamus novi claustrum fabricam, et praecipue claustrum et
 et piam sabrentionem monachum Brugis. —»
12. — «1605–1608. — D. Gilbertus Bauhusius (Babusius) prof^{us} T. Loraniensis. —»
13. — «1608–1610. — D. Hercules Winckelius iterum. —»
 ch. 1612 ob. D. Hercules Winckelius pps et alias prior T. Brussellae necnon D. Brugis,
 Lorani et Sylva 1^{re} Martini ac visitator proce leut. hospes in T. Diestensi h. p. t. o.
 plen. mon. miss. de B. et amicis. 5 julii. —
14. — «1610–1614. — D. Joannes d'Emmachoran prof^{us} T. Loraniensis. —»
 ch. 1636 ob. D. Joannes ab Emmachoran pps T. Lorani, alias prior ejusdem T.
 et D. Lysae, Brussellensis et I. Lophiae necnon visitator proce leut. h. p. t. o. plen. mon.
 miss. de B. et amicis. 4 sept. —
15. — «1614–1621. — D. Gilbertus Bauhusius, iterum. —»
 ch. 1636 ob. D. Gilbertus Bauhusius pps et vic. T. Lorani alias prior ejus-
 -dem T. et D. Brussellae et monachorum, Brugis necnon vic. monasterium Brugis
 et coadjutor proce leut. h. p. t. o. plen. mon. miss. de B. et amicis. 1 dec. —
16. — «1621–1640. — D. Bruno d'Outchaut prof^{us} T. Vallis S. Spiritus prope Gornayum,
 usque ad annum 1640 prof^{us} in hunc domum, et obit prior. —» ch. 1640 ob. D. Bruno
 d'Outchaut prior D. Brussellensis, prof^{us} et alias prior D. Gornay necnon visitator et
 coadjutor proce leut. h. p. t. o. plen. mon. miss. de B. et amicis. 29 dec. —
17. — «1640–1651. — D. Agathangelus Le Clere prof^{us} majoris Cantuariensis. —»
 ch. 1652 ob. D. Agathangelus Le Clere pps cart^a prior D. Brussellensis, visitator pps leut.
 alias prior D. Cornaci et Gandavi et visitator proce Pic. h. p. t. o. plen. mon.
 miss. de B. et amicis. 1 dec. —
18. — «1651–1653. — D. Vincentius Knibbe, prof^{us} T. Brussellensis. —»
 ch. 1653 ob. D. Vincentius Knibbe pps T. Brussellensis, coadjutor T. Antwerpensis,
 alias prior dictarum domorum, et T. Diestensis h. p. t. o. plen. mon. miss. de B. et amicis. 1 dec. —
19. — 1653–1679. — D. Joannes Pipenroy (Pyrenroy msc. 3885-6). — prof^{us}
 hujus domus. —» ch. 1682 ob. D. Joannes Pipenroy pps T. Brussellensis
 alias prior ejusdem T. et T. Brugis, h. p. t. o. plen. mon. miss. de B. et amicis. tunc
 9 maii per tot. ord. in quo 55 annis laudabiliter vixit. —
 1681

Priores. —

20. — « 1679-1695. — D. Hugo Certhorius? (Garthorius?) *prof^{us} hujus D.* — »
 ch. 1695. ob. D. Hugo Gaethorius *ffs et prior D. Bruxellarum, visit^{or} prov^o leut.*
alias prior D. Sylve S. Martini, Nyroo, Antwerpise et Diestensis, h^{is} p. t. o. d. plen.
mon. miss. de B. et amiv. 4 Januarii. —
21. — « 1695-1700. — D. Dionysius Van Huemel, *prof^{us} hujus D.* — »
 ch. 1700. ob. D. Dionysius Van Huemel *ffs et prior D. Bruxellarum.*
22. — « 1700. — D. Hieronymus Van Nyverselen, *prof^{us} hujus D.* — »
 ch. 1701. ob. D. Hieronymus Nyversell *ffs et prior D. Bruxellarum, alias*
prior D. Neopoli. (et vic monialium Brugis).
23. — « 1700-1703. — D. Theodorus Mallants, *prof^{us} hujus D.* — »
 ch. 1707. ob. D. Theodorus Mallants *ffs D. Bruxellarum, alias prior ejusdem*
D. et D. monachorum Brugis.
24. — « 1703-1711. — D. Henricus Raymaeckers, *prof^{us} hujus D.* — »
 ch. 1712. ob. D. Hugo Raymaeckers *ffs D. Bruxellarum, prior D. Diestensis alias*
prior D. Capellæ et Bruxellarum, c'est D. Henri qu'il faut dire.
25. — « 1711. — D. Villebrodus Bultenbergh, *prof^{us} D. Calemensis (vic).* — »
Pas trouvé l'obit de celui-là. mauvais signe. Mort en 1717.
26. — « 1711-1714. — D. Hugo Vanden Biesen *prof^{us} D. Antwerpise, curis totor.* — »
 ch. 1715. ob. D. Hugo Vanden Biesen *prof^{us} D. Antwerpise, prior D. Bruxelles, curis*
totor prov^o leut. alias prior D. Antwerpise h^{is} miss. de B. et amiv. per tot. ord.
27. — « 1714-1744. — D. Joseph Engelgraver ^{aut^{or} (vic)} *prof^{us} hujus D. visit^{or} prov^o vic^ole institutus*
in fact^o S^{te} Ignacii 31 aug. 1714. optime meritis. — » ch. 1744. ob. D. Joseph Engelgrave
prof^{us} et prior D. Bruxellarum et a 62 annis visit^{or} prov^o leut^{or} alias prior D. Capellæ
et Sylve S^{te} Martini, h^{is} p. t. o. plen. mon. miss. de B. et amiv. 24 Martii.
28. — « 1744-1762. — D. Antonius de Backer, *prof^{us} hujus D. institutus 11 Aprilis 1744.* — »
 ch. 1763. ob. D. Antonius de Backer *ffs et prior D. Bruxellarum, visit^{or} prov^o leut.*
alias prior D. Sylve S^{te} Martini, h^{is} p. t. o. plen. mon. miss. de B. et amiv. 3 oct.
29. — « 1762-1768. — D. Bruno Hofman Bruxellensis, *prof^{us} hujus D. institutus 14 nov.*
1762. obit 1768. — » (ita miss. 2043. — 11 April 1898. —)
 ch. 1769. ob. D. Bruno Hofmans *ffs et prior D. Bruxellarum.*

30. 29 dec. 1768-1783. — D. Joannes B^{ta} Luyckx professor dⁱ antea
prior dⁱ Neoporti 20 febr. 1762 à 1764 ch. et Brugis 28 juli 1767 à 1768,
29 dec. quo eligitur prior dⁱ hujus professionis. Praesuit usque ad
suppressionem dⁱ anno 1783. — Ep^{us} obitus ignoratur. —

Bruxelles.

Necrologium ex chartis capituli generalis.

- ch. 1457 obit. Theodericus Naghel capellanus ^{est aut} ~~Stegudube~~ Bruxellensis. Nagel.
- ch. 1460 " Domicella Elisabeth Anthoni in Brucella.
- ch. 1463 " ^{Egidius Toet civis Bruxellensis. (architecte des plus constructions de la chapeleuse)} Domicella Anna Juytoet (Juytoet. t.c.) magna benefactor d. Brucellae.
- ch. 1465 " Dñs Joannes Tacomiunt canonicus acclerie Bruxellensis.
- " " Magister Rogerus de Patua civis Bruxellensis.
- ch. 1467 " Johannes Andertall telonearius in Andertall. (vixit in Andertall?)
- " " Catharina Vanden Claye (et claye). ??
- ch. 1469 " (Fr.) Simon ^(Huyvelen) Tonatus d. Brucellae, habens amir. ^{4h. t. 164.} ~~amir.~~ + 7 febr.
- ch. 1471 " Henricus de Coeman civis Bruxellensis. at repite plus to in.
- " " Fr. Warrerus de Zutphania ordinis canonicorum regularium, prope Bruxellam.
- " " Magister Edmundus capellanus Ill^{ma} D. D. Ducissa Burgundiae, habens amir. ^{alloc. + 60 Mar.}
- " " Dñs Antonius de Francaville capellanus capellae Ill^{ma} Ducis Burgundiae.
- ch. 1472 " Ill^{ma} Dña Elisabeth (de Portugal) Ducissa Burgundiae, magna benefactor ordinis, habens per tot. ord. plen. cum pl. monach. + 17 dec.
- " " Katharina Bogasent exor magistri Adriani Dulkaert. + 1471, 28 Mai.
- ch. 1473 " Fr. Henricus Vanter Heerwilde ^{Vander Heerwilde} (Vander Heerwilde. t.c.) conversus profectus d. Brucellarum. ^{fratilis Bruc. regu 1456, profus 1460, 6 Jun. + 1472, 11 nov. (4h. 11. 122)}
- ch. 1477 " (Fr.) Jacobus Cambrot (chambre. t.c.) Tonatus d. Brucellae.
- ch. 1480 " D. Joannes Florantis (Florantis. t.c.) monach. profus d. Brucellae.
- + ch. 1481 " D. Henricus de Loen vicarius d. capellae, qui fuit alias prior dictae d. et d. Brucellae, habens per tot. ord. plen. cum pl. monach. obit 3 febr. 4h. t. 152.
- ch. 1484 " Dñs Jacobus de Campo de Brucella, sacerdos. -
- ch. 1486 " (Fr.) Nicolaus Moant conversus d. Brucellae.
- " " Magnus D. Carolus ^{de groot} Goet miles et cancellarius Brabantiae.
- " " Margarita ^{Utslaer} Utslaer ^(Margarita burgals femina de Jean Utslaer) magna benefactor d. Brucellae.
- ch. 1487 " Spectabilis vir magister Carolus de Groot cancellarius Brabantiae, magnus benefactor d. Brucellae et amicus ordinis, qui obit 6 febr. h. amir. alloc.
- + ch. 1488 " D. Marcellinus Voet (Marcellinus Voet. t.c.) prior d. Brucellae. 4h. 11. 567.

- Bruxelles -

- ch. 1492. obit, Joannes Vafclau civis Brussellae. —
- ch. 1493. " D. Thomas Machiener monac. profus^{us} D. Brussellae.
- " " Magister Guotolphus ^{Gildolphus} Vandal ^{vander Nocht. nesc. ill.} ~~Vore~~ alius Cancellarius Brabantiae, habens annis. associantur... obit 16 sept. —
- ch. 1494. " Nobilis D. Richard Milet et Catharina, uxoris ejus, benefactores D. Brussellae.
- ch. 1495. " Fr. Hermannus (Hermantus. t.c.) coarsatus profus^{us} D. Brussellae.
- " " Dñus Walterus Henrici (Waterlat) propositus ecclesie Malbodiensis, magnus benefactor ordinis, fundator et datus universitatis in domo Brussellae, c. et profuso noroe plantationis in Loranio dedit magnam summam pecuniarum, habens plen. monach. in prov. Lentonice, obit 5 Dec.
- ch. 1496. " Fr. Amantus Enselerie coarsatus D. Brussellae.
- " " (Fr.) Joannes posterius Donatus D. Brussellae.
- " " Magister Helnartus Val officialis D. episcopi Cameracensis, magnus benefactor D. Brussellae, habens annis. parp. tula 31 julii.
- ch. 1498. " D. Joannes Hacsale monac. profus^{us} D. Brussellae.
- ch. 1500. " D. Joannes Bruma ^{de Brugne Brumm. nesc. ill. d. Moii} ~~Bruma. t.c. d. Brum.~~ monac. profus^{us} D. Brussellae. ^{+1499 8 Mai. Eph. T. 589. + 8 Mai. T. L.}
- ch. 1501. " D. Jodocus Jacquet alius Cupra monac. profus^{us} 1^o D. Montis Dei, 2^o D. Brussellae. c. 194 D. Joannes scriptor.
- ch. 1503. " R^{us} in X. P. D. Henricus de Bergis episcopus Cameracensis, benefactor D. Brussellae et magnus factor ordinis, habens mil. de B. N. p. t. ord.
- " " R^{us} in X. P. D. Franciscus (Baleidan) episcopus Bivertinus... qui fundavit cellam... in D. Brussellae etc. vis à Louvain... 23 Aug. 1502. — c.
- ch. 1504. " D. Joannes de Colowia monac. profus^{us} D. Brussellae.
- " " (Fr.) Petrus ~~Brumator~~ Joannes Plumier Donatus D. Brussellae.
- ch. 1505. " D. Hermannus de Lochem monac. profus^{us} D. Brussellae, hab. annis. in prov. Lentonice.
- " " D. Petrus de Lymo monac. profus^{us} ejusdem D.
- " " D. Joannes Bist vicarius D. Brussellae, habens mil. de B. N. in prov. Lentonice. ^{+1504, 17 Apr. — Eph. III. 288.}
- " " (Fr.) Petrus Vantay Donet (Vantaytuct. t.c.) Donatus D. Brussellae.
- ch. 1506. " Generosa Dña Catharina de Busco leguina Brussellensis. —
- ch. 1507. " D. Andreas de Tornaco monac. profus^{us} 1^o D. Brussellae, ultimo D. capellae.
- ch. 1508. " D. Petrus Elhaert monac. profus^{us} D. Brussellae. — +1507, 20 Nov. Eph. IV. 402
- Verhaert

- Bruxelles -

- ch. 1508. obit. (Fr.) Joannes Oze
 " " Fr. Lucas Varenbanch } couv. ars i. d. Bruxelles. Eph. II. 515.
 + 1507, 22 Julii. -
- ch. 1509. " Dñus Wernerus de Mol canonicus ecclesie Antuerpentis, magnus
 benefactor d. Bruxelles, habens in p. v. laundon m. d. d. et annu. sub 5.
 (Julii.)
- ch. 1510. " D. Petrus Ciceranus monac. profus et sacrista d. Bruxelles.
- ch. 1512. " D. Petrus Compans monac. profus d. Bruxelles.
- ch. 1517. " R. in X. p. d. Jacobus de Croij episcopus Cameracensis ac Ill. mus. Rex et
 comes Cameracensis, qui in d. Bruxelles unam cellam fundavit et dot.
 -avit et multa beneficia contulit, h. p. tot. ord. plen. monach. + 15 Aug.
 + ch. 1518. " D. Matthias Gergobens prior d. Bruxelles, hab. m. d. d. in p. v. laundon
 (Fr.) Livinus Coma couventus profus d. Bruxelles. (+ 1517, 10 Apr. Eph. I. 466.)
- ch. 1520. " (Fr.) Joannes Weraudi (Verata) + 1519, 29 April. - Eph. I. 522.
 " " (Fr.) Joannes Bloyere (Boyer. t. c.) } Donatus d. Bruxelles.
- B. ch. 1523. " Honorabilis vir magister Tudous Cloot (Cloot. n. s. illr.) decretorum,
 doctor, benefactor d. Bruxelles, hab. plen. monach. in p. v. laundon + 18 Mar.
- ch. 1525. " (Fr.) Joannes Bret (Brecht. t. c.) Donatus d. Bruxelles.
- B. " " Joannes Vander Roman benefactor d. Bruxelles.
- ch. 1526. " D. Henricus Ryk (Rond. t. c.) monac. profus d. Bruxelles. + 1525, 11 Aug. Eph. III. 69.
 " " D. Jacobus Cooman monac. profus d. Bruxelles.
- " " (Fr.) Gerardus Donatus d. Bruxelles.
- B. " " Joannes Vandenbake (Vlensentbake. c. f.) benefactor d. Bruxelles.
- ch. 1527. " D. Arnoldus ^{de Calch.} senior monac. profus d. Bruxelles, qui 60 annis lau-
 -dabiliter vixit in ordine. + 1526, 31 Julii. Eph. II. 574. 1. p.
- ch. 1528. " D. Adolphus Cotteneau monac. profus d. Bruxelles.
- ch. 1529. " (Fr.) Joannes Hobus (Hobris. c. f.) } Donatus d. Bruxelles. -
 " " (Fr.) Petrus
- ch. 1530. " D. Henricus Hanchart (Hanchart. t. c.) monac. profus d. Bruxelles.
- " " D. Joannes de Baucella monac. profus et procurator d. Bruxelles (Antwerp. t. c.)
 donat.
- " " (Fr.) Henricus Mesman Donatus d. Bruxelles.
- B. ch. 1531. " R. in X. p. d. d. Marcwianus a Gattinaria, sacratissimus latus Apostolicus
 cardinalis predictar tituli s. t. Joannis ante portam latinam, caesarea ma-
 -jstatis

- Bruxelles -

- jactat magnus cancellarius, utriusque juris doctor ac comes
Gallinarum, magnus benefactor d. nostrae domus de Gratia p. f.
Bruxellae et totius d. nostrae fautor propicius, habuit per
totam d. flem. monach. d. & Tonie. —

- ch. 1531. obit. D. Henricus Hort profus et vicarius d. Bruxellae.
- x ch. 1533. " D. Totous Fabri monac. profus d. Bruxellae, alias prior domorum lapii
et Patalae, qui obit 9 sept. in domo vultu.
- " (Fr.) Adrianus Tonatus d. Bruxellae.
- ch. 1534. " D. Joannes de Groote monac. profus senior d. Bruxellae, qui Joannes
et ultra in eadem domo infirmarii, procuratoris et vicarii officia
laudabiliter exercuit, habuit miss. de B. Ma. in prov. leut. et in d. contumacia. ^{+ 1533, 11 oct.} ^{2 ph. III. Reg.}
- ch. 1535. " (Fr.) Lucas Tonatus d. Bruxellae.
- ch. 1536. " D. Gabriel Offinis (Attinis. t. c.) monac. profus 1. d. Bruxellae, 2. d. Lovanii.
- ch. 1537. " (Fr.) Petrus Tonatus d. Bruxellae.
- " (Fr.) Laurentius convertus profus d. Bruxellae.
- " (Fr.) Petrus Belsch } Tonatus d. Bruxellae. —
- " (Fr.) Gilbertus }
- ch. 1538. " D. Hubertus (Humbertus. c. f.) profus 1. d. Bruxellae, vicarius et ultimo
profus d. Argentinae.
- ch. 1539. " D. Egidius Kussala alias vicarius et proct. } monachi profus d. Bruxellae,
- " D. Adrianus de Lovanio }
- b. ch. 1540. " Clarissimus Medicus D. Joannes Leber (Hactualt. c. f.) domorum, Lovanii
et Bruxellae fautor propicius. —
- " D. Simon Willam (Villam. t. c.) monac. profus senior d. Bruxellae, (habuit miss.
de B. Ma. in prov. leutonia. t. c.)
- " (Fr.) Joannes coquinarius Tonatus d. Bruxellae. —
- ch. 1542. " D. Antonius monac. profus et procurator d. Bruxellae.
- " (Fr.) Joannes Simon (Simonsimon. t. c.) Tonatus d. Bruxellae.
- " (Fr.) Egidius Tholt }
- " Fr. Raynerius Bonut } Tonatus eisdem d. Bruxellae.
- ch. 1544. " D. Cornelius Viereudael (Wrandel. t. c.) monac. profus d. Bruxellae.

- Bruxelles -

- ch. 1544. obit. Guillelmus prebendarius dⁱ Bruxellae.
- ch. 1545. " (Fr.) Cornelius Tonatus dⁱ Bruxellae, jubilarius in ordine
- " " (Fr.) Georgius Tonatus q^uidam, dⁱ Bruxellae. —
- ch. 1547. " D. Philippus Walleim (Wallen, n.v.) monac. prof^{us} et sacrista dⁱ Bruxellae,
(habens mitt. ex B^eM^e in pro^u Lentonice, c.f. reule). —
- + ch. 1551. " D. Joannes Meschoet prior dⁱ Bruxellae, vicarius pro^u Lentonice,
habens per tot. ord. plen. exempt. monach. obit 10 oct. *ph. 111. 285.*
- x ch. 1555. " D. Everardus (et Althoven) monac. prof^{us} dⁱ Bruxellae, olim prior, vic. et pro^u dⁱ L^eonini.
- " " D. Franciscus de Bruxella monac. prof^{us} dⁱ — non pos. marque ??
- ch. 1556. " D. Guillelmus Reynaldi (Reynard, n.v.) Anglus prof^{us} dⁱ Lentoniarum, hospes in dⁱ Bruxellae.
- " " Honesta Matrona Margarita Igrooten, benefactrix dⁱ Bruxellae,
habens (ex ch. 1557) mitt. ex B^eM^e in pro^u Lentonice. —
- ch. 1557. " (Fr.) Guillelmus Bachena Tonatus dⁱ Bruxellae.
- ch. 1558. " D. Philippus Vanden Noet monac. prof^{us} dⁱ Bruxellae.
- " " D. Firminus Lormont (Termont, n.v.) monac. prof^{us} dⁱ Bruxellae, habens
mitt. ex B^eM^e in pro^u Lentonice. —
- ch. 1559. " Ber^{mus} Princeps D. Carolus V^{us} Romanorum Imperator, Hispaniarum,
Aragonum et utriusque Sicilia Rex, magnus sanctus et benefactor multo^{rum}
ordinis, maxime dⁱ Bruxellae, ejus predecessores quoddam domos ordinis
fundaverunt, habens per tot. ord. plen. monach. obit 21 sept. —
- + ch. 1560. " D. Petrus Martini prior dⁱ Bruxellae. —
- " " D. Gasparus Vingham^{de Wighon} monac. prof^{us} et vicarius dⁱ Bruxellae. *ph. 111. 138.*
+ 1559, 25 Aug.
- " " (Fr.) Joannes Tonatus dⁱ Bruxellae. —
- ch. 1562. " D. Humbertus de Francia monac. prof^{us} dⁱ Bruxellae, hospes in dⁱ Salletarum.
- ch. 1563. " D. Todocus de Hamia (Hanna, n.v. Salmon, c.f.) monac. prof^{us} dⁱ Bruxellae.
- " " Fr. Franciscus redditus laicus dⁱ Bruxellae.
- ch. 1565. " D. Petrus Welles (Wales, n.v.) prof^{us} dⁱ Bruxellae, hospes in dⁱ monialium Brugis.
- x ch. 1566. " D. Henricus Hempt. (Kornst. Floest) monac. prof^{us} dⁱ Bruxellae, hospes et vic.
in dⁱ Herbolandi olim prior domorum, Erfordiae et Helmich. *idem in ch. 1567.*
- x " " D. Everardus monac. prof^{us} dⁱ Bruxellae olim prior dⁱ L^eonini.
- " " (Fr.) Joannes de Ban Tonatus dⁱ Bruxellae. —

— Bruxelles —

- ch. 1567. „ D. Joannes Carmuet (Carmuet. cf.) monac. profus^{us} T. Brussellae, hospes in domo Copellae.
- ch. 1569. „ Fr. Christophorus Gantantius conventus profus^{us} T. Brussellae, 2^o D. Monachorum, habens miss. de B. M. in prov. Lentonice.
- „ „ Nobilis Yodquest (Te Bolquial?) praebet cameræ computorum, regis catholici in Brussella. —
- ch. 1570. „ D. Jacobus de Dondrac profus^{us} et antiquus T. Brussellae, habens miss. de B. M. in provinciis^{Leopoldine} Germaniae superioris, inferioris, Rheni et Saxoniae.
- ch. 1572. „ (Fr.) Regnerus Bromant conventus T. Brussellae.
- x ch. 1573. „ D. Joannes Leydis prior T. silve R. Martini, profus^{us} T. Brussellae.
- „ „ D. Gregorius Coomant (Coomant. T. C.) monac. profus^{us} T. Brussellae.
- „ „ (Fr.) Joannes Hoetab (Hoetab. T. C.) } conventus T. Brussellae.
- „ „ (Fr.) Tutoius Richard (Richard. T. C.) }
- „ „ Fr. Nicolaus Melchior
- ch. 1574. „ D. Joannes a Fovea monac. profus^{us} T. Brussellae, hospes in D. Wetalise.
- „ „ D. Nicolaus monac. profus^{us} T. Amsterdamentis, hospes in D. Brussellae, (vicarius?)
- ch. 1578. „ D. Henricus de Maderburg (de Moldeburg. T. C.) monac. profus^{us} T. Brussellae.
- ch. 1580. „ D. Ig. Tius de Prato profus^{us} T. Brussellae. —
- ch. 1581. „ D. Nicolaus Coque (Coque. cf.) profus^{us} et laurista T. Brussellae, hospes in domo monachorum Gesnay.
- „ „ (Fr.) Matthias conventus T. Brussellae.
- ch. 1582. „ D. Joannes Aduar (Aduar. T. C.) profus^{us} et antiquus T. Brussellae, hospes in D. Sti. (Adonovici).
- „ „ Fr. Joannes Brussellanus clericus reditus profus^{us} T. Brussellae, vicarius.
- „ „ (Fr.) Petrus Breant conventus T. Brussellae, hospes in D. Leodi.
- ch. 1583. „ D. Joannes (de) Mirica (Miricaud. T. C.) profus^{us} T. Brussellae, vicarius T. Ruten.
- „ „ D. Joannes Bruncau profus^{us} T. Brussellae, hospes in D. Sti. Andromari.
- x ch. 1586. „ D. Joannes Rolantus profus^{us} T. Brussellae, prior T. Infotice, alias prior domorum Busioe et in Hmbach. —
- ch. 1590. „ (Fr.) Adrianus Gaudchoos (Gaudchoos. schol.) conventus T. Brussellae, habens miss. de B. M. in prov. ut Francie, Picardiae et Lentonice. —
- ch. 1593. „ Magnificus D. Laurent (Laurent. T. C.) thesaurarius catholice majestatis, magnus

- Bruxelles -

- ch. 1660. ob. ut. Fr. Ludovicus de Bossio (de Bossio. schw. s.) conversus prof. T. Bruss.
 ch. 1661. " D. Bruno Van Outenhagen prof. et vicarius T. Brussellensis.
 " " Fr. Alexander Coelle donatus T. Brussellensis.
 ch. 1662. " D. Joannes Van Blitterswijk prof. et antiquior T. Brussellensis
 qui ultra 50 annos laudabilitas vixit in ordine. cl. 2
 " " D. Angelus Schotte prof. T. Brussellae, coadjutor T. Lysae, habens
 miss. de 1^{to} Joseph. per 6^{to}. ord. —
 + ch. 1663. " D. Vincentius Knibbe prof. Brussellae, coadj. T. Antwerpiensis,
 alias prior Victoriarum, Temorum, et T. Diestensis, h. miss. de B. p. t. ord.
 " " D. Engelbertus de Nove prof. T. Brussellae, proc. T. monialium, Brugis.
 x ch. 1665. " D. Guillelmus Doutclair prof. T. Brussellensis, prior T. Diestensis,
 ch. 1666. " Fr. Matthias Lambrechts } donatus T. Brussellensis. —
 " " Fr. Petrus Corvorn }
 ch. 1668. " Fr. Egidius de Wint conversus prof. T. Brussellensis. —
 x ch. 1669. " D. Anthelmus Vanden Zande (Vanden Zande. schw. s.) prof. T. Brussellae,
 prior T. Gandavi, hab. p. t. ord. miss. de B. et anniv. vel 1^{to} Sept. —
 ch. 1670. " D. Anthelmus Branch (Brant. schw.) prof. T. Brussellensis.
 " " Fr. Hugo de Grave donatus T. Brussellensis. —
 ch. 1673. " D. Martinus Witz prof. T. Brussellensis.
 ch. 1674. " D. Hilarius Stroobant (Stroobant. schw.) prof. et vicarius T.
 Brussellensis, hab. miss. de B. et 1^{to} in 7^{to} prov. Alemannie.
 ch. 1675. " D. Christianus Witz (Witz. schw.) prof. T. Brussellae, procurator T.
 monialium, Brugis. —
 " " D. Laurentius de Rond prof. T. Brussellensis. —
 x ch. 1677. " D. Joseph Doutclair prof. T. Brussellae, prior T. Antwerpiensis, alias
 prior T. Diestensis et Brugis, h. p. t. ord. p. h. monach. miss. de B. et anniv. 21 Mart.
 " " D. Bernardus Gaillard prof. et coadj. T. Brussellae, h. miss. de B. p. t. ord.
 " " D. Georgius Mellian prof. T. Brussellensis, vicarius in T. Capellae.
 " " D. Augustinus Huyssmans (Huyssmans. schw.) prof. et vicarius T. Brugis.
 " " Fr. Egidius Van Hecke (Van Hecke. schw.) donatus T. Brussellensis.
 ch. 1678. " D. Nicolaus Vantor Hulst prof. et procurator T. Brussellensis.

- Bruxelles -

- ch. 1679. obit. D. Gregorius Ghyb profus et vicarius T. Bruxellensis.
- ch. 1680. " D. Jacobus Vanden Bergha profus T. Bruxellensis, hōffet in de Diestensi.
- ch. 1681. " Ill. v. m. Carolus Vereyken baro T. Inden, audientiaris in curia
Bruxellensis, habens p. t. ord. annis p. p. h. 19 oct. —
- + ch. 1682. " D. Joannes Pipemoy profus T. Bruxellensis, alias prior ejusdem T.
et T. Brugensis, hab. p. t. ord. p. l. monach. miss. de B. M. et annis p. p. h. 19 Mart.
ord. in quo ultra 55 annos laudabiliter vixit. 12
- ch. 1683. " Fr. Joannes Mertens Donatus T. Bruxellarum.
- ch. 1684. " D. Philippus Bauielant (bauielant. schm.) profus T. Bruxellensis, nuntius promotor.
- ch. 1685. " D. Franciscus Planchon profus et antiquior T. Bruxellensis.
- ch. 1688. " D. Lucas Paule (Paule. schm.) profus T. Bruxellensis. —
- ch. 1691. " Fr. Simon Spirinx Donatus T. Bruxellensis. —
- ch. 1694. " D. Joannes B. Moont (Moont. schm.) profus T. Bruxellarum.
- + ch. 1695. " D. Hugo Gastowich profus et prior T. Brux. v. t. it. p. p. v. l. a. t. o. m. i. s. e. r.
alias prior T. Sylva Martini (1651-1661) T. p. p. (1661-66), Antwerp
et Diestensis, hab. p. t. ord. p. l. monach. miss. de B. M. et annis p. p. h. 19 Mart.
- ch. 1699. " D. Jacobus Nojten profus T. Bruxellarum.
- + ch. 1700. " D. Dionysius Van Haymel (Van Haemel) profus et prior T. Bruxellarum
" " Fr. Anthelmus Van Hutsem (Van Hutsem. schm.) Donatus T. Bruxellarum
- + ch. 1701. " D. Hieronimus Nyversell profus et prior T. Bruxellarum, alias
prior T. Neoporti. (a tu etia auti vicarius T. Monialis de Bruges.) X
- ch. 1705. " D. Abraham Samyert (Samyert. schm.) profus et sacrista T. Bruxellarum
- " " D. Paulus Valroix profus T. Bruxellarum.
- + ch. 1707. " D. Theodorus Mallants (Mallants) profus T. Bruxellensis, alias prior
ejusdem T. (1700-1703) et T. novachorum Brugi. —
- x ch. 1709. " D. Franciscus Lau (Lou. schm.) profus T. Bruxellarum, alias prior T.
Sylva T. Martini et vicarius T. monialium Brugi.
- + ch. 1712. " D. Hugo (Cist Henricus) Raeymaekers (Raeymaekers) profus T. Bruxellensis
prior T. Diestensis, alias prior T. Capelle (1692-94) et Bruxell. (1703-1711)
- " " D. Bruno Verwanger profus et promotor T. Bruxellarum, qui ultra 50
annos laudabiliter vixit in ordine. schm. nolipat. 12

- Bruxellae -

1711-1716. -

- + ch. 1715. obiit. D. Hugo Vanden Biedem prof^{us} & Antw^{erpien} capell^{an} prior^{us} & Bruxellarum,
 consil^{arius} & pro^{curator} & al^{ius} prior^{us} & Antw^{erpien} capell^{an} habuit mitt. de B^{ea} p. h. ord.
- ch. 1720. " D. Gregorius de Dancher ^{Doncker} (de Bonet^{ur}. sch^{ola}.) prof^{us} & pro^{curator} & Bruxellarum.
- " " D. Fridericus Frederix ^{Doncker} prof^{us} & Bruxellarum, qui laudabiliter vixit in ord^{ine} l^{ib}.
- ch. 1721. " D. Carolus de Doncker ^{Doncker} prof^{us} & vicarius & Bruxellarum.
- ch. 1724. " Fr. Andreas Gervais Donatus & Bruxellarum, hab^{uit} mitt. de B^{ea} in prop^{rijs} Al^{exand}er.
- ch. 1726. " Fr. Hugo Vanders Linden donatus & Bruxellarum, qui 52 an^{is} laud^{abiliter} vixit in ord^{ine} l^{ib}.
- x ch. 1727. " D. Ananias Van Solthen prof^{us} & Valencennarum, hospes in & Bruxell^{arum}.
 al^{ius} vicarius & monialium Brugis.
- " " Fr. Daniel Britte (Britte. sch^{ola}.) donatus & Bruxellarum.
- ch. 1728. " D. Jodocus Van Nienenhove prof^{us} & Brux^{ellae} qui ultra 50 an^{is} laud^{abiliter} vixit in ord^{ine} l^{ib}.
- x ch. 1730. " D. Andreas Van Langenhoven prof^{us} & Bruxellarum, al^{ius} prior^{us}
 & monachorum Brugis et Lovanii, qui ultra 50 an^{is} laud^{abiliter} vixit in ord^{ine} l^{ib}.
- ch. 1734. " D. Philippus Vanter ^{Van} (Vandamels) prof^{us} & Bruxellarum.
- x ch. 1736. " D. Joannes B^{ea} Van Schoonenonek prof^{us} & Bruxellar. prior^{us} & Lyoe.
- x ch. 1739. " D. Joseph Van Thienen prof^{us}, antiquior et coadj^{utor} & Bruxellarum,
 al^{ius} vicarius & monialium Brugis, habuit mitt. de B^{ea} M^{ag} p^{er} tot. ord^{ine}.
in quo 67 annis laudabiliter vixit. l^{ib}.
- " " Fr. Petrus Van Laethen donatus & Bruxell^{arum}. qui ultra 59 an^{is} laud^{abiliter} vixit in ord^{ine} l^{ib}.
- ch. 1740. " D. Bernardus Daals prof^{us} & Lovanii, hospes in & Bruxellarum.
- " " Exal^{atus} D. D. Honoratus Vanders Haghen dominus Dasbock, sacre ces.
 - arae majestatis imperialis a sanctioribus consiliis, cancellarius
 & nob^{ilium} ant^{iquorum}, singularis amicus ordinis, habuit mitt. de B^{ea} p. h. ord^{ine}.
- ch. 1741. " D. Albertus Lenham prof^{us} & Bruxellarum.
- ch. 1742. " D. Petrus de Cuyper prof^{us} & procurator & Bruxellarum.
- " " Fr. Joannes Martens donatus & Bruxellarum.
- ch. 1743. " D. Joannes Vanders Egghen prof^{us} & Bruxellarum.
- + ch. 1744. " D. Joseph Engdgrave prof^{us} & prior^{us} & Bruxellarum, (31 Aug. 1714-1744, 26 Nov.)
 et ab 2 annis vixit ^{procurator} & al^{ius} prior^{us} & capell^{an} (1702-1744) al^{ius} prior^{us} & capell^{an}
 (ch. 1699-1714) et Sylva^{rum} & Martini (ch. 1697-1699) hab^{uit} p. h. ord^{ine} p^{er} h^{ab} mon^{achos}
 mitt. de B^{ea} M^{ag} & annis, sub 24 Mart^{is} - (exal^{atus} & Brux^{ellae} prior^{us} & h^{ab} 1697.)

- ch. 1746. obit. D. Benedictus Wicharts prof^{us} 7^{us} Bruc. praet. 7^{us} monialium Bruggis
- ch. 1749. " Fr. Joseph Penninckx donatus 7^{us} Bruxellarum, cuius obitus a praet. non fuit
commemoratus.
- ch. 1750. " D. Laurentius Goubau prof^{us} et vicarius 7^{us} Bruxellarum.
- ch. 1751. " D. Dominicus Vantex Elst prof^{us} et coadjutor 7^{us} Bruxellarum.
- ch. 1757. " D. Bernardus Van Botortael prof^{us} et coadjutor 7^{us} Bruxellarum.
- x ch. 1759. " D. Jacobus Long prof^{us} et alias prior 7^{us} Sch. Anglor. Neapoli, coadj. 7^{us} Bruxellarum.
- + ch. 1763. " D. Antonius De Backer prof^{us} et prior 7^{us} Bruxellarum (du avant l'ed. 1744-1752, 3 oct.)
videt^{ur} prior 7^{us} Laus. (1750-1762, 3 oct.) alias prior 7^{us} Sylvae St. Martini (1738-1744), hab^{et}
p. trad. pben. monach. m. de Br. et com. sub. 3 oct. (ex prior 7^{us} Bruc. prior Sylvae).
- " " D. Hugo Schwaert (Schwaert. id.) prof^{us} 7^{us} Bruxellarum. —
- x ch. 1766. " D. Bruno Pate prof^{us} et anteq^{us} 7^{us} Bruxellarum, prior 7^{us} capellae (ch. 1756-65, 4 pp.)
alias prior 7^{us} Sylvae St. Martini (ex coadj. capellae ch. 1744-1756 ch.). —
- + ch. 1769. " D. Bruno Hofmans prof^{us} et prior 7^{us} Bruxellarum. (14 oct. 1762-1768, dec.)
- x ch. 1771. " D. Alarcant et De Bravens prof^{us} 7^{us} Bruxellarum, prior 7^{us} Sylvae St. Martini (5 dec. 1761-1770)
- ch. 1772. " D. Josephus Blockmans prof^{us} 7^{us} Bruxellarum.
- ch. 1773. " Fr. Ignatius Goossens donatus 7^{us} Bruxellarum. —
- ch. 1774. " Fr. Guillelmus Ketelbant donatus 7^{us} Bruxellarum.
- ch. 1775. " Fr. Joannes Vanden Abelem donatus 7^{us} Bruxellarum.
- ch. 1782. " D. Benedictus De Biefore prof^{us} et procurator 7^{us} Bruxellarum.
- x ch. 1794. " D. Joannes Van Boxer prof^{us} 7^{us} Bruxellarum, prior 7^{us} monachorum Bruggis
(ch. 1780-1783) alias prior 7^{us} Sylvae St. Martini (20 aug. 1770-1780 ch.).
- " " D. Carolus Reydamt prof^{us} et antiquior 7^{us} Bruxellarum.
- " " D. Alphonsus Garitte prof^{us} et procurator 7^{us} Bruxellarum.

100

Bruxelles. —

1308, 1^a Aug. — Clemens V^{us} Pontifex, petente Magistrate Bruxellensi, ex bonis fratrum de Poenitentia seu sancti Nicolai erigit Bruxellis Hospitale pro peregrinis, cuius cura tradita fuit fratribus saccis. —

Clemens episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis Decano et Capitulo ecclesie ac scabinis et universitati ville Bruxellensis, Cameracensis diocesis, salutem et apostolicam benedictionem. Sinceros devotionis affectus, quem ad nos et Romanam geritis ecclesiam, et habetis, dignos excitat et inducit, ut petitiones vestras, quantum cum Deo possumus, ad exauditionis gratiam admittamus. Hanc petitionem vestram nobis exhibita continebat, quod fratres de Poenitentia Jesu Christi, qui quondam, pium locum, de consensu nostro, in villa Bruxellensi, Cameracensis diocesis, dum viverent obtinebant, decessisse noscantur, sicque locus ipse, qui ex hoc solitudinem et turpitudinem derelictus, in dispositione sedis Apostolicæ liberè iuxta tenorem constitutionis felicis recordationis Gregorii Papæ X prædecessoris nostri, editæ super hoc in generali concilio Lugdunensi, dignoscatur remansisse.

Quare pro parte vestra fuit nobis humiliter supplicatum, ut cum in loco prædicto, cuius valor, si venditioni exponeretur, summam 400 florenorum, annu, ut asseritis, nequaquam excederet, Hospitale ad usum infirmorum et pauperum, et quondam capellaniam, de bonis vobis a Deo collatis, ad Domini cultus augmentum, de consilio Dioecesanæ loci, ordinare et constituere proponatis, vobis locum ipsum concedere dignaremur. Nos igitur, vestrum in hac parte laudabile propositum, multipliciter in Domino commendantes, illudque volentes prosequi favoribus opportunis, vobis locum prædictum, cum omnibus juribus et pertinentiis suis prædicto Hospitali et capella

et capellaniam ibidem ordinandis et construendis, prout de consilio dicti Diocesis pro esset, auctoritate apostolica concedimus et donamus ex gratia speciali: non obstantibus quibuscumque litteris apostolicis generalibus vel specialibus, cujuscumque tenoris existant, super concessione locorum, Fratrum ejusdem, Poenitentiae, a quibuscumque personis obtentis, cujuscumque tenoris existerent, per quas effectus praesentium impediri possat quomodolibet vel differri. Nulli ergo etc. Datum Avinionae Kalendis Augusti, pontificatus nostri anno quarto et Domini M.CCC.VIII. — Ex Archivis civitatis ante bombardationem extractum.

Fuit olim, Bruxellis, Hospitale Peregrinorum, dictum S^{ti} Nicolai, prope ecclesiam parochialem ejusdem nominis, in quo habitaverunt primo Fratres laici in communiviventes. His regulas et leges vivendi prescripsit anno 1255 magistratus Bruxellensis, per diploma quod extat superius page 115 (idiploma est de nov. 1253 et non 1255, comme il est écrit). Vetus illud Xenodochium situm fuisse creditur prope cloastra fratrum Minorum, fuitque domus discedita anno 1383 per decretum magistratus curiae Godfridovon Loudenberghe, civi Bruxellensi.

Porro extinctis ad unum usque Fratribus istis Nicolaitis, successerunt Saccitae, vernaculè Sackdraeghers; qui simul cum praedecessorum bonis haereditaria habuere cognomina. Ad instar religiosorum, ut a saecularibus facile discernerentur, oblongâ veste coloris rubicundioris utebantur. Superne gestabant scapularium, ut illis habitus cum fratribus de Poenitentia communis videretur. Nullo religionis voto obstricti, velut regulares vivebant. Habuerunt hi Saccitae domicilium in vicinis cellis B^{ae} Mariae Magdalene in platea, quâ ad aulam descenditur, vulgo den Steenwegh, ubi olim fuisse perhibetur domus Templariorum, qui sub ea tempora decreto saeculi vicinantis extirpati sunt.

Sed et ipsi Saccitae postmodum defecerunt, et capitulum ultimum superstitis

repositi

repositi fuerunt, circa annum 1458, ad onus variorum Hospitalium, de quibus ita habet Historia manuscripta Carthusiae Brussellensis per R. D. de Vaddere, canonicum, Anderlechtensem: « Ne restantibus saccis, qui ad numerum septem erant reducti, necessaria deficerent, sedulo providit sanatus. Tres enim, in majori s^{te} Joannis Xenodochio posuit ad onus Hospitalis elandos, et tres in Begginagio ad onus Infirmariae seu Cistae, ut vocant, sustentandos, Hospitali s^{te} Eligii et aliis spiritalibus Domibus in portionem oneris vocatis. Septimus vero, dimissus proebendae, vel propriis vel amicorum, sumptibus deinceps victitavit. Fabrica sacelli s^{ae} Mariae Magdaleneae etiam, unius proebendae saccitarum redditus habet, quos acquisivit multis annis (anno 1405) ante Cartusiam nos. » Ita de Vaddere in MS.

Porro proefatorum saccitarum bona anno 1458, de consensu Philippi Boni, ducis Burgundiae Belgarumque Principis, ac sanatus populi que Brussellensis, per bullam, Pii II Pontificis (relatam apud Mirocum, pag. 231 novae edit. Diplomati.) cessant fundationi monasterii Carthusianorum, Beatae v^{ir} de Gratia in Schent, juxta sacellum, quidam, nominis, sub parochia Anderlechtensi. Cujus fundationis Diploma vide inferius, ad annum 1456. — (Ita, Mirocum et Foppens, opera diplomatica, tome 3 pag. 153-154, caput 176). —

1454, 21^a Maii. — Prior generalis Majoris Carthusiae concedit licentiam erigendi novam carthusiam in loco dicto Schent, juxta Bruxellam. —

Frater Franciscus, humilis Prior Domus Majoris Cartusiae, coeterique Definitores Capituli generalis Ordinis Carthusiensis, venerabilibus in Christo fratribus domorum Capelle, Antverpiae et Gandavi Prioribus salutem, et per meritum obedientiae utramque consequi sempiternam.

Cum ex relatione nobis facta per praefatum venerabilem Priorem Gandavi

gandari, ac per scripta praedicti prioris Capellae percipimus, quod Rector
 oppidi Bruxellensis, divina inspiratione commotus, summe desiderent
 Domum nostri ordinis a novo construere et edificare in loco, qui dicitur
 Nostra Domina de Gratia, ubi pro more intelleximus Capellam bene
 notabilem, et ordini bene consonam, jam fore constructam, et reliqua
 loca circumvicina multum, fore apta et convenientia pro constructione
 Domus nostri ordinis Carthusiensis.

Quamobrem, ad tam notabilia propositum dictorum Rectorum, exequ-
 endum, et ad effectum, perducendum, confisi de vestris solertibus diligen-
 tiis, vobis et vestrum, civilibus et in solidum, committimus, proecipimus
 et mandamus, quatenus, vris presentibus, vos aut unus vestrum,
 ad dicta loca et alia opportuna transferatis, et cum diligenti exequ-
 tione ipsa loca visitetis. Quae si apta fuerint et ordini nostro conven-
 ientia, illa nomine nostro acceptetis et recipiatis.

Deinde cum auxilio, consilio et juramine dictorum, honorabilium,
 virorum, Rectorum praefati oppidi Bruxellensis, dictam domum constru-
 et edificari incipietis et, quantum Dominus donaverit, ad finem, debi-
 tum, perducatis. Nos enim, in hac parte vices nostras vobis committimus.

Datum Carthusiae, sedente dicto capitulo nostro generali, sub sigillo
 eiusdem, anno Domini M. CCC. LII, dieque 21^a mensis Maii. -

In archivis cartae Bruxellensis. - (Ita Mironus et Foppens, Opera diplomatica,
 t. 3 pag. 196, caput 20.) -

1456, 14 Octobris. - Carthusia Beae Mariae de Gratia fundatur
 et dotatur in loco dicto Skhent, sub parochia Anderlechtensi iuxta
 Bruxellam, per Magistratum Bruxellensem.

Universis et singulis praesentes litteras visuras aut audientes, Bur-
 gimagister, Cabini et consules oppidi Bruxellensis salutem, cum noti-
 tia veritatis.

Sicuti infra, videlicet 22^a die mensis Martii anno Domini 1456 ante
 Pascha

Pascha, per predecessores nostros legesatores et per venerabiles viros Consiliarios oppidi Bruxellensis, in notabili numero congregatos, unanimiter ordinatum et conclusum extitit, quod extra muros et intra libertatem dicti oppidi, de super locum nominatum Ten schote, in quo, paucis effluo tempore, pulchra nova capella Beate Marie Gratia est constructa, ad Dei ejusdem genitricis honorem et gloriam erigi, construere et pro septem religiosiis patribus presbyteris primitus fundari deberet novum monasterium Carthusiense, in quantum, Sanctissimus Dominus noster Papa aut Reverendissimus in Christo Pater episcopus Cameracensis consentiret et approbaret, prout idem Dominus noster Cameracensis postmodum, videlicet 9^a die mensis augusti anno Domini 1456, consensit et approbavit, et etiam in quantum tres Priores, videlicet Capellae juxta Angiam, Gandavi et Antverpiae, ex parte ordinis ad hoc constituti, ad hoc etiam, suis adhiberent voluntatem et consensum, prout mane postea fecerunt, transportationem et assignationem bonorum, hic inferius narratorum ad opus ejusdem novi monasterii acceptando et recipiendo; sub tali videlicet libertate accisiarum et aliarum impositionum, qualem habent Capitulum Anderlechtense, monasterium Steellare et monasterium Ste Elisabeth in Brucella, aut alterum eorumdem, et ulterius sub ordinibus talibus, formis, modis et conventionibus, quales per eorundem nostros Predecessores de super ordinati sunt et conventi, et hic inferius etiam repetiti.

Et praedictum novum monasterium, quod primitus pro uno opere levi et emendabili inceptum extitit, nunc tam per apportum, charitates bonorum hominum, quam per illos 500 florenos Rhenenses, quos Predecessores nostri, qui a regimine infesto Ste Joannis Baptistae ultimo proterito recesserunt, per ordinationem bonorum virorum Consiliariorum oppidi, 27^a die mensis aprilis ultimo praeteriti, ad opus dicti novi monasterii dederunt et assignarunt, et per illos 100 alios florenos Rhenenses, quos nos pro utensilibus et provisionibus cellarum dictae novae domus superprime de bonis dicti oppidi dedimus, jam ad tale statum

statum sit perductum, quod, in pro-festo Nativitatis B^ee M^{ae} Virginis, ultimo proterito, in praedicto novo monasterio Henricus de Loen⁽¹⁾, qui a prioratu domus Capellae prope Angiam, superiorem ad preces nostras per Patrem, Carthusiae decoratus et in Rectorem, praedictae domus seu novi monasterii est constitutus, et cum eo⁽²⁾ sex aliae devotae et notabiles personae, religiosi et presbyteri ordinis Carthusiensis praedicti, ex diversis domibus cum uno converso et duobus donatis venerint et sint constituti, sic mox ipsis in locum, venientibus, ipsum, praedictum, locum, apprehenderunt et divinum officium, et quod alias eorum ordo requirit, inceperunt et assumpsit erunt, quod quotidie valde honeste et devote propagantur et, Deo auxiliante, rinceps continuabunt indies.

Hinc est quod Nos, ad Dei nosque benedictae Matris gloriam et honorem, praedictum monasterium cum omnibus religiosiis, conversis, donatis et familiaribus, qui in praedicto monasterio habitationem receperunt ac qui in posterum, ibidem, veniunt et commorabuntur, cum omnibus nunc ac postmodum, ad idem, novum, monasterium spectantibus ac sub nostris districta ac potestate jacentibus, in nostram specialem, protectionem, et defensionem, suscepimus;

Recognoscentes quod Nos eidem, novo monasterio in sequentis approbationem et consentum, quos praedictus noster Dominus Cameracensis, ad preces

(1).—Olim primus in Artibus Lovanii ac fundator Poedagogii Porcensis ibidem, Vide Valerium Andreae, Fastos Academi., pag. 256. — Hinc Prior Carthusianorum, Lovanii hodieque est Provisor Poedagogii Porcensis, item Dominus standonice et collegii Trilinguis, et Con-collator variarum Lctionum. —

(2).—Nempe dictus Henricus Loen, Gaspar Stockius Lovaniensis et Arnoldus Carmannius de Steenhuyse, venerunt ex Carthusia Capellae. Ex Sylva S^{ti} Martini prope Gerardimontem, Petrus de castelo Gandensis. Ex Leodiensi, Joannes de Blisia. Ex Carthusia Diestensi, Cornelius Blockius. —

preces nostras, ad opus prodictarum ordinationis et foundationis, dedit et concessit, donavimus et assignavimus, et illa bona quae hic sequuntur et subscripta sunt:

Videlicet in primis domistadium cum domibus superstantibus, cum omnibus bonis mobilibus ad eandem domum spectantibus, quibus quidam Fratres Sacciti morari consueverunt et usi fuerunt, sicut Bruxelloe, in longa via lapidea iuxta et retro capellam beatorum Marci et Magdalene, in longum et latum, prout ibidem, situm, extitit, et dicti Fratres Sacciti illud inhabitare consueverunt;

Item omnia bona hereditaria et immobilia, actiones, jura, redditus, ad haec spectantes, quos seu quos ab antiquis temporibus dicti fratres Sacciti tenere et possidere consueverunt, valentes et ascendentes, pro estimatione occurrentis temporis, annuatim, hereditarie, ultra onus 10 modiorum, siliginis quae tempore transacto per oppidum, pro reparatione prodictae capellae B^{ae} M^{ae} Magdalene donata sunt et assignata, et ultra onus duorum anserum, et unius oboli Domino Duci annuatim, excentum, ad summam, quatuor modiorum, tritici, 81 modiorum, siliginis, 15 modiorum avenae ac 17 librarum, unius solidi et 6 denariorum grossorum, Brabantiae, cum litteris et scripturis ad prodicta bona spectantibus;

Item, ultra praescripta bona, sunt dicto monasterio assignata et per nostrum consensum, collata: dicta Capella Nostrae Domine de Gratia, eo tempore quo nunc um extitit consecrata, cum omnino apportu ac omni terrore redditus, domus, jocalia, mobilia et bona ad dictam capellam spectantia, et omnia alia bona quae ad opus dictae capellae quovis modo empta et acquisita fuerunt, cum omnibus suis annexis: Recognoscentes, pro nobis et successoribus nostris, nullam amplius administrationem, aut quidquid juris de prodictis bonis, seu eorum, aliquibus, habere vel retinere quovis modo. Promittentes bona fide, pro nobis et dictis nostris successoribus, quod

- 1856 -

quod nos pretribus dicti monasterii novi, qui ad praesens ibidem sunt aut infuturum, venient, omnia praedicta bona, quantum in nobis est, sequi faciemus et eis uti permittimus pacifice et quiete, sub modis et conditionibus contentis in principali ordinatione hic immediate sub sequentibus et declaratis:

Videlicet, primo quod in praedicto monasterio, pro nunc nec in futurum, ultra numerum 20 cellarum, nec ultra 20 religiosorum, presbyterorum, ad omne magis edificabitur, neque quis in eodem, ut religiosus domus animo ibidem, commorandi recipietur. Itaeundem hunc numerum, et non aliter, poterit ibidem, monasterium amodo incipi, disponi, edificari et perfici, nisi de expressis voluntate et consensu legislatorum Bruxellensium et consiliariorum ejusdem oppidi, pro tempore existentium, praedictus numerus cellarum, et religiosorum, augetur.

Item, quod praedicti religiosi, qui ad praedictum monasterium, venerunt seu impoterum veniant, nec aliquis alius ad eorum opus, ultra bona fratrum, sacctorum, et ea quae praedicta capella pro nunc habet, nunc nec impoterum, intra oppidum, libertatem, et Ammaniam, Bruxellensem, sine unanimi consensu et voluntate oppidi et consiliariorum ejusdem, nulla plura bona immobilia nec hereditarios redditus emere poterunt, quam usque ad summam 200 denariorum aureorum, dictorum Reyders, annuatim, et hereditarie, aut quidem valoris, ad opus fundationis septem, novarum, cellarum.

Item, casu quo praedicti religiosi praedicti monasterii impoterum, ultra fundationem, dictarum, septem, cellarum, aut pro elemosyna, quae ante portas pauperibus solet erogari, aliqua bona immobilia seu hereditarios redditus intra oppidum, libertatem, aut Ammaniam, emerint seu emere voluerint, quod hoc etiam, facere poterunt, sicut aliae religiosae personae et monasteria hujus patriae, ad quittationem

quitationem, videlicet denarii pro 18, ac sub onere precario Principis et alio onere quo vicini contingit obligari.

Item, quod religiosi dictae domus Carthusiensis, per ipsos nec per eorum, superiorem, nec vigore privilegiorum, nec aliis, unquam, impostorum, aliqua bona hereditaria, quae fratres sacci nunc tenuerunt, vel circa praedictam capellam sunt comparata et quae praedicti Carthusienses habebant, nullo modo poterunt vendere, alienare, onerare, subimpignorrare nec permutare, pro quavis necessitate nec pro aliqua utilitate, quae ipsis, eorum, ordini aut monasterio inde posset advanire, sine consensu, scitu et voluntate Legistorum, dicti Oppidi.

Item, quod ad praedictum monasterium, nunquam, impostorum, aliquod opus seu edificium, habens notabilem, firmitatem, seu fortitudinem resistendi poterit inchoari neque perfici, sine scitu, voluntate et consensu oppidi praedicti. Et eorum quo praedicti religiosi alias ad eorum praedictum monasterium aliquam talem, structuram facere seu carpentare voluerint, qualem habent alia monasteria eorum ordinis circumvicina, tunc fieri facient et habebunt talem, structuram et carpentariam, per Magistros et tempore existentes in officio latomorum, vel carpentariorum, in Bruxella, qui hoc facere tenebuntur pro precio et salario competentem, secundum, quod mutuo convenient, vel ad ordinationem, seu taxationem, Legistorum, salvo quod Donati et Conversi dicti monasterii sine reprehensione officiorum, omnia talia et alia opera facere poterunt et ad ea adjuvare et ad opus dicti monasterii sine fraude.

Item, quod praedicti religiosi, qui in praedicto monasterio nunc sunt aut in posterum, erunt commorantes, portam, suam, claudere tenebuntur quolibet die dimidia hora ante clausuram, portarum oppidi Bruxellensis, et clausam tenere et de mane non poterunt eam aperire nisi per dimidiam horam, post aportionem, jam dicti oppidi. — Et si aliquis propterea ipsis aliquid mali vel oneris injecerit

injecerit vel improverit verbo vel facto, illud reputabitur et corrigatur, secundum quantitatem, dilecti, tanquam contra oppidum perpetrati, nisi esset quod predictum eorum monasterium, pro eorum ope aut personis ad ordinem, scilicet predictum eorum monasterium, spectantibus, aut modo pro amicis ordinis specialibus, aliquem intrinittere vellet.

Item quod predictum monasterium, in perpetuum, a modo obligatum, erit et manebit predictam tuam capellam, nostre Domine de Gratia honestè tenere et observare de omnibus refectionibus et indigentis, et suis expensis procurare quod, qualibet die, per annum, ainceps in predicta Capellà Nostre Domine Missa celebrabitur per aliquem fratrem, secularem, vel religionum, presbyterum, quem idem monasterium, ordinare voluerit, vel modo per aliquem alium, qui ex devotione propria vel ab aliis Christi fidelibus ad hoc deputatus, ibidem celebrare vellet vel deberet.

Item, quod religiosi predicti monasterii, qui pro tempore erunt, pro speciali recompensatione et reparatione huius presentis fundationis, perpetuis temporibus erunt et manebunt obligati, ad honorem Dei, qualibet anno, cum devotione solemniter, tanquam in sancto die Pentecostes, cum integro conventu celebrare et decantare usam Missam. - Itaque qualibet presbyter ad hoc dispositus, nisi ad aliam missam ex precepto ordinis fuerit adstrictus, similiter unam missam, sancti spiritus legere et celebrare tenebitur, semper videlicet in die electionis futurorum scabinorum.

Et pari modo fiet sollemnis Missa et officium sancti spiritus, qualibet anno, in vigilia sancti Joannis Baptistae pro salute, honore et concordia regiminis oppidi Bruxellensis anni future. Necnon, qualibet anno, in festo sancti Huberti celebrabunt specialem, et sollemnem missam de Requiem, cum pleno officio; et qualibet presbyter, qui dicto modo dispositus fuerit, talem legat missam, de Requiem, qualem legere et celebrare tenetur ipso die Commem-
- orationis

- 1456 -

orationis animarum, pro animabus omnium incolarum oppidi
Bruxellensis, qui pro tunc viam carnis universae erunt ingressi.

Et ob huiusmodi assignationem, et foundationem, petimus et
desideramus incolas huius oppidi, pro tunc existentes et qui pro
tempore erunt, participes fieri omnium, divinarum, officiorum,
et aliorum, bonorum, operum, quae in praedicto novo monasterio
Couthuensi vel per fratres quosdam monasterii perpetuis tempo-
ribus fient et promovebuntur.

In cuius rei testimonium, Nos Magistri civium, Scabini et Consules
praedicti, sigillum oppidi Bruxellensis ad causas praesentibus
litteris duximus apponendum.

Datum, XII.^a die mensis octobris, anno Domini M. CCCC. LVI.
Ex Archivis Cartulariae Bruxellensis. - (Ita Minardus et Foppens, Opera diplo-
matica, tome 3 pag. 196-199, caput 209.) -

1459, 9 Januarii. - Pius Papa 11^{us} monasterium Couthu-
ense prope Bruxellam a senatu populoque Bruxellensi funda-
tum confirmat. -

Pius episcopus, servus servorum Dei, ad futuram rei memoriam.
Pastoralis officii rebitum, nos excitat et inducit ut ea, quae pro sacrae
religionis propagatione ac divini cultus augmento, necnon pro statu
prospero monasteriorum, aliorumque piorum, locorum, necnon perso-
narum, in illis subregulari observantia, studio pioque itaque regentium,
utilitate provide facta sunt, firma perpetuo et illibata persistant,
apostolico munimine solidemus.

Hanc, pro parte dilectorum filiorum, Prioris et fratrum monasterii
Beatae Mariae, prope et extra muros oppidi Bruxellensis, Cameracensis
diocesis, nobis nuper exhibita petitio continebat, quod dudum dilec-
ti filii Burgi Magistri, Scabini, Consules et Rectores quidam oppidi
tunc existentes, ad laudem et honorem Dei quidam, Matris Beatae Mariae
Virginis

Virginis et omnium, sanctorum, quoddam, monasterium, seu coenobium,
 pro septem, fratribus ac tribus aut quatuor ordinis Cartusienſis conver-
 ſis, ſub regulari obſervantia ejusdem ordinis Altiffimo famulantibus,
 ſe conſentire et voluntate tam dilectorum, filiorum, nobilium, virorum
 Philippi, Ducis Burgundie, quin etiam, Caroli, comitis de Charlois,
 cum his conſortibus, ad huiusmodi coenobii fundationem, affectuoſe
 auxilium, ^{conſilium, mirum.} conſentum, et aſſenſum, ſic præbentium, apud Capel-
 lan, Beate Mariæ de Gratiâ, infra metas parochiæ parochialis
 eccleſiæ ſt. Petri Anderlechtensis, juxta et extra dictum opidum, de
 novo erigi, construere et ædificari fecerunt; Et pro eorundem fratrum
 ſuſtentatione, omnia bona, tam mobilia quam immobilia, antiqui-
 tatis ad uſum pauperum, peregrinorum, Bruxelloe... ^{tranſeuntium per quoddam} per quoddam fra-
 tres ſt. Nicolai, quorum nunc memoria non habetur, hoſpitaliter
 in dicto opido diſpenſata: et poſtmodum, conſentiente vel ſalten,
 permittente tunc epus copo Cameracensi, deſiſſis tamen centum
 annis et ultra, ad uſum quorundam Fratrum ſacitarum, muncipato-
 rum, mellius tamen regulæ, deſcripta (ipſis Fratribus ſacitis de
 neceſſitate vite primò contentatis); Facto ~~erecto~~ quædam monaſterio,
 Capellan, præſatam, in qua aſſidue divina celebrantur, cum
 aporte et oblationibus, quibus tam ipſa Capella quam monaſte-
 rium, huiusmodi pro majori parte constructa ſunt, et quotidie con-
 ſervantur, cum aliis pertinentiis ſuis omnibus, juxta modum ^{modis} fratrum
 ordinationis per eos in dicta fundatione editæ, donarunt et assigna-
 runt: Pro ut in diversis, tam per ordinem, ſuper conſentire, quam
 Burgi-Magistros, ſcabinos, conſules et Rectores præſatos ſuper
 ordinatione et aliis in fundatione prædicta expreſſis, conſectis
 inſtrumentis publicis, quorum tenores habere volumus præſepre-
 ſis, dicitur plenius contineri. A. l'ai paſſé quelques lignes, les voir ſ. h. v.
 Nos igitur, qui divinum cultum noſtris poſſiſſime temporibus
 rigore et augeri ſupramis affectibus deſideramus, huiusmodi ſuppli-
 cationibus

- 1459 -

cationibus inclinatis, fundationem, erectionem, donationem, et assignationem, predictas ratas et gratas habentes, illas ac omnia et singula eas concernentia, in praefatis instrumentis contentis, et inde secuta quaecumque, auctoritate apostolica et ex certa scientia, tenore praesentium, confirmamus et approbamus ac praesentis scripti patrocinio communimus: supponentes omnes et singulos defectus tam juris quam facti, si qui forsan intervenierint in eisdem. —

Et nihilominus omnibus et singulis, nunc et pro tempore in dicto monasterio seu coenobio degentibus, fratribus et personis, ut omnibus et singulis privilegiis, indulgentiis, libertatibus, exemptionibus, gratiis et indultis, aliis monasteriis et domibus ac personis praefati ordinis Cartusiensis forsedem, Apostolicam, vel alias in genere vel in specie concessis, uti et gaudere possint et valeant, eadem auctoritate indulgemus; non obstantibus constitutionibus et ordinationibus Apostolicis ceterisque contrariis quibuscumque. —

Nulli ergo omnino hominum, liceat hanc paginam nostrae confirmationis, approbationis, communionis, suppletionis et concessionis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et Beatorum Petri et Pauli Apostolorum eius se noverit incursurum,

Datum Romae apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo octavo, quinto Idus Januarii, Pontificatus nostri anno primo. (en l'original 1459, 9 Janvier)

A. — Noté après « ... plenus contineri. » Quare pro parte Fratrum in eodem recto monasterio commorantium, nobis fuit humiliter supplicatum, ut fundationi, erectioni, donationi et assignationi predictis, pro illarum subsistentia firmiore, Apostolicæ robur confirmationis adjicere aliisque in praemissis oportuna providere, de benignitate Apostolica, dignaremur. Nos igitur etc. v. ut supra. —

Porro hoc cont.

Porro hoc Cartusianorum, monasterium, prope Bruxellam, in agro di-
situm, cui vulgò nomen Scheut est, ad sacellum Beatae Mariae de Gratia,
Calvinistae converterunt; atque novum in urbe Bruxellensi coenobium, a
fundamentis constructum anno 1591. — Cartusianas nostras Origines, inferius
videndas, consulta; Item, Arnoldi Raissii Duacensi Origines Cartusiarum,
Belgii. — (Ita Möræus, Opera Diplomatica, tome I, pag. 231-232,
caput III.) —

1598, 10 Martii. — Matthias Hovius, archidiaconus
Mechliniensis, vicarius generalis, sede vacante, ac paulo post
Archiepiscopus, consentit translationi domus cartusioe à loco
dicto Scheut, juxta Bruxellam (qui per horreticos fuerat dirutus)
intra eandem urbem. —

Matthias Hovius, presbyter, sacrae theologiae licentiatus, metropo-
litanæ ecclesiae Beati Remoldi Mechliniensis archidiaconus et canonicus,
nunc non archiepiscopatus Mechliniensis, sede vacante, in spiritualibus et
temporalibus vicarius generalis, universis et singulis presentes litteras
visuris, lecturis, pariter et legi audituris, salutem in Domino.

Iustis subditorum nostrorum votis libenter intendimus, per quos com-
moditatibus et utilitatibus eorundem mature consulitur. Pro parte re-
ligiosorum virorum, nobis in Christo dilectorum, Prioris et conventus
monasterii Cartusianorum, olim siti extra portas oppidi Bruxellensis,
Mechliniensis diocesis, in loco vulgariter dicto ten Scheut, ad praesens
ob ejusdem monasterii totalem, per hasce turbas eversionem et rui-
nam, in dicto oppido Bruxellensi conventualiter degentium, Nobis
cum querela existit expositum, et significatum, qualiter ipsi, quam
si periculorum ruri condere monasteria, sua factura (pro! dolet)
satis edocti, et ut ab ejusmodi periculo in posterum praeserventur,
dictum eorum monasterium dirutum, infra muros dicti oppidi Bru-
xellensis, in locum ab ipsis ad hunc effectum, de consensu tam
sacrae

sacroe et catholice regie Majestatis, ut Brabantiae Ducis, quam Capituli generalis sui Ordinis, comparatum, transferre, et ibidem, ad religionis augmentum, et dicti oppidi ornamentum, illud erigere et exstruere omnino statuerunt.

Verum, cum translatio et erectio hujusmodi, juxta canonicas sanctiones et sacri generalis concilii tridentini decreta, absque Ordinarii consensu et beneplacito fieri valide non possint; Nobis humiliter supplicarunt quatenus ipsis licentiam, et facultatem, dictum, monasterium, ad praedictum, oppidum, Bruxellense transferendi et, ad gloriam, omnipotentis Dei, illis ibidem, erigendi, auctoritate nostra, concedere dignaremur et vellemus.

Nos igitur, de consensu praedicto per legitima documenta nobis exhibita ad plenum, informati, et securitati dictorum, supplicantium, impofterum, consultum, cupientes, eisdem, supplicantibus, ut dictum, eorum monasterium, ad hoc oppidum, Bruxellense transferre et illud ibidem, erigere et divino cultui accommodare possint et valeant, auctoritate vicariali nobis, sede vacante, concessa et quae fungimur in hac parte, licentiam et facultatem, concessimus et impartiti fuimus, prout concedimus et impartimur, praesentium per tenorem, jure cuiuslibet, in praemissis semper salvo.

In quorum omnium, et singulorum, fidem, et testimonium, praesentes litteras exinde fieri et per secretarium, archiepiscopalis curiae Mechliniensis, in districtu Bruxellensi, infrascriptum, subsignari, sigillique majoris sedis vacantis jussimus et fecimus impressione communi.

Datum, et actum, Bruxellae in vicariatu nostro, anno Domini millesimo quingentesimo nonagesimo secundo, mensis Martii die decima.

Subsignatum: Mathias Horius Vicarius Generalis. —

Ex Arch. carthusiae Bruxell. — (Ita Mirois et Foppens, Opera Diplomatica, t. 4, pag. 476, caput III. — Foppens invoie aut. 3 pag. 153, 195 et 196. voir plus haut). —

chartreuse de Bruxelles. —

Copie de l'inventaire de la collection des établissements religieux,
chartreux de Bruxelles, supprimés par Joseph II le 5 mai 1783.
 Cette collection est déposée aux archives générales du royaume à Bruxelles.

Carton n^o 4099. — ce carton renferme les actes et documents en parchemin relatifs, à la fondation de ce couvent, savoir: 1^o

1^o 1436, 10 j. avr. — Vidimus des échevins de Lille des lettres patentes de Philippe le bon, du 10 janvier 1436, accordant exemption d'impôts aux huit couvents des chartreux alors existants en Flandre, artois et Boulonnais. —

(1451) 2^o 1450, 16 Avril, — Lettre de l'archevêque de Rheims accordant des indulgences aux fidèles qui iront prier dans la chapelle de Notre-Dame de Scheut nouvellement construite. 16 avril 1450. —

3^o 1452, 17 oct. — Vidimus de la Bulle du Pape Nicolas V qui exempte les chartreux de la juridiction de l'ordinaire. 17 oct. 1452. —

4^o — 1454, 21 Mai. — Mandement du Prieur et chapitre de la grande Chartreuse aux Prieurs des couvents d'Amoy et de Gand qu'ils aient à visiter les lieux et s'ils sont convenables accepter les offres du Magistrat de Bruxelles pour la fondation du nouveau couvent de Notre-Dame de grâce. 21 mai 1454.

5^o 1455, 10 Mai. — Second mandement des mêmes aux mêmes les autorisant à désigner les religieux du nouvel établissement etc. 10 mai 1455.

6^o — 1455, 9 Août. — Lettre de l'évêque de Cambrai acceptant les offres du Magistrat de Bruxelles et approuvant l'érection de la chartreuse de Scheut, aux limites d'Anderlecht. 9 août 1455. — avec un vidimus. —

7^o — 1456, 14 oct. — Acte du Magistrat de Bruxelles par lequel il a accepté et consent, sous certaines conditions, l'érection du nouveau couvent à Scheut, hors des murs de la ville, mais sous sa juridiction, lui accordant les mêmes franchises d'impôts municipaux dont jouit le chapitre d'Anderlecht, et lui assignant pour dotation les biens et rentes ayant appartenu aux frères sacchites supprimés. 14 oct. 1456. Y joint deux vidimus et une copie. —

J. Paquet

8. - Paquet renfermant les titres de biens donnés aux chartreux par l'acte précédents et d'autres pièces concernant les sacchites, savoir :

A. - Faide de quatre titres, respectivement des années 1263, 1286, 1285 et 1297. - Le premier acte est une autorisation donnée par le Magistrat aux procureurs de l'hôpital de St-Nicolas de vendre deux à trois prébendes de cette maison. Le dernier un acte d'achat, par les clercs de Paris, d'une maison à Bruxelles. -

B. - Faide de 29 titres concernant les biens et ceux ayant appartenu à l'hôpital de St-Nicolas, puis aux frères sacchites, qui ont succédé à cet hôpital. Tous ces titres sont du 12^e siècle plus un acte de l'année 1405.

C. - Volume in-folio écrit en 1457, de 38 feuillets de parchemin et cahier en papier, contenant copie d'actes concernant les frères de St-Nicolas et les sacchites, des années 1253 à 1404. -

D. - Petit rouleau en papier. Compte des recettes et dépenses des clercs, van Parys (ii) de 1361 à 1363. -

E. - Deux petits cahiers in-4^e en papier, dont l'un est intitulé : Dit is d'outfang van de clerken van Parys ten 3 acbrunders van den jaere, 1408, 1409.

F. - Gros rouleau, dont le commencement est endommagé, intitulé : Dit is het goet van die gasthuse van St^e Claes in Brusselle.

G. - Papiers contenant la liste des biens des frères sacchites. -

Nota. - Aucune de ces pièces ne fait mention des Lempliers. -

8. - 1456, 30 oct. - Lettres patentes de Philippe le Bon, par lesquelles il donne annuellement à perpétuité aux chartreux de Scheut, récemment nommés Notre-Dame de Grâce, quatre cents charges d'ânes de bois et trois cuylens (ii) de charbons à prendre dans la forêt de Soigne. de 30 oct. 1456. Avec deux vidimus. - Les chartreux de Scheut étaient récemment nommés de Notre-Dame de Grâce.

9. - 1456, 10 dec. - Lettres patentes de Charles de Bourgogne, comte de Charolais, contenant la même donation, du 10 décembre même année. -

10. - 1458, 5 janv. ^(1459, 9 Janv.) - Bulle du Pape Pie II. confirmant la fondation de ce nouveau couvent. 5 janvier 1458, avec un vidimus. -

11. - 1458, 2 Mai. - Limites et prescriptions ordonnées aux religieux par les commissaires

carton n° 4099.-(suite)

Commissaires installateurs, les prieurs des chartreuses d'Anvers et de Gand,
8 mai, même année. —

12. — 1459-1469. — Document relatif aux contestations entre le chapitre et l'église
d'Anderlecht d'une part, et les chartreux de Scheut d'autre part, au sujet de la
jurisdiction, de la dîme des funérailles, etc. des années 1459 à 1469. La plupart
de ces pièces sont en papier. Toutefois on y trouve en original la sentence
arbitrale prononcée par le chanoine de St-Gudule, Pierre a l'himo, une
pièce autographe de lui, etc. (1459, 20 Août)

13. — 1460, 14 février. — Acte de cession par l'hôpital St-Jean, aux chartreux
de sept journaux de sept verges de terre, nécessaires à l'enclos de leur cou-
vent, ex extinction d'une rente de 15 muids de seigle qu'il leur devait. 14 fév. 1460.

14. — 1460, 16 mai. — Acte de donation de biens considérables, situés à
x Meys, faite en faveur des mêmes religieux par Henri de Heetvelde avant
de prononcer les vœux dans leur couvent. 16 mai 1460. —

15. — 1460, 16 juillet. — Vidimus d'une bulle du Pape Pie II, par laquelle
il étend à chaque chartreuse les privilèges que ses prédécesseurs ont accordés
à quelques maisons de cet ordre. Datée de Rome le 6 des ides de juillet 1460. —

16. — 1463, 4 nov. — Lettres patentes de Philippe le Bon concédant, jusqu'à
rappel, aux chartreux de Notre-Dame de grâce, la fontaine de Pype-syde,
que naguère il avait fait entourer, située au dessus de la cour de Kes-
terbeek à Anderlecht, et au moyen de tuyaux souterrains en conduire
l'eau dans leur doctre. 4 nov. 1463, avec un vidimus. —

17. — 1465, 26 sept. — Lettres patentes de Philippe le Bon contenant permission
de déplacer un chemin à Scheut. 26 sept. 1465. —

18. — 1472 et 1473. — Lettres d'association et de confraternité des chartreux
de Notre-Dame de grâce à Scheut, avec ceux d'Anvers, Bois St-Martin, Dieff
et Ingheien (la chapelle). — 1472 et 1473. —

19. — 1477. — Acte du chapitre général relatif à l'incorporation de la
chapelle de Notre-Dame de grâce au couvent de Scheut. 1477. —

20. — 1477, 1^{er} Janvier. — Copie authentique de la sauvegarde accordée aux
couvents des chartreux par l'archiduc Maximilien et Marie de Bourgogne. 1^{er} Janv.
1477. —

21. - 1479, 3 déc. - Lettre du même Maximilien accordant aux chartreux de Notre-Dame de Grâce exemption d'impôts. 3 déc. 1479, avec sa signature autographe.
- x 22. - 1482, 8 sept. - Acte de fondation d'une cellule dans leur couvent par Gauthier Henrici. 8 sept. 1482. -
23. - 1485, 19 Avril. - Permission accordée par l'archiduc Maximilien aux prieurs des chartreux d'Inghien, d'Anvers, de Notre Dame de Grâce, etc. de sortir du Brabant avec leurs chariots et chevaux en passant par le monde. 19 Av. 1485.
24. - 1488, 31 oct. - Sauvegarde accordée à la chartreuse de Scheut par le même prince Maximilien. dernier octobre 1488. -
25. - 1495, 20 janvier. - Copie authentique des privilèges accordés aux Chartreux. 20 janvier 1495. -
26. - 1510, 22 nov. - Transaction sur procès entre les religieux de Notre Dame de Grâce et la veuve de Guillaume de Vere, bourgeois de Bruges, au sujet de l'administration qu'avait eu son mari de balengeldt (sic) sur l'Es-
-count. - 22 nov. 1510. -
- x 27. - 1511. - Accord entre les mêmes chartreux et Jean Offruys, fils de Roland, au sujet de certains cautionnements et dettes de Gabriel Offruys, leur religieux profès (1511), deux pièces. -
28. - 1512. - Lettre de l'évêque de Cambrai relative à deux messes fondées dans l'église des religieuses sœurs grises, dites Clarisses, à Bruxelles. 1512.
- x 29. - 1514, 22 nov. - Appointement du conseil de Brabant entre la veuve de Philippe Vilain et le couvent de Scheut, agissant au nom de Simon Vilain, son religieux, lequel était enfant naturel dudit Philippe. 22 nov. 1514.
30. - 1514, 5 dec. - Copie de certains privilèges accordés aux Chartreux. 5 dec. 1514.
31. - 1516, 13 Avril. - Lettres de placets des bulles apostoliques qui nomme^{ent} le doyen de S^{te} Gudule comme conservateur et juge ecclésiastique des chartreux de Scheut. 13 Avril 1516. -
32. - 1516, 13 Mai. - Copie authentique d'un bref papal interdisant au beau sexe l'entrée des couvents des chartreux. 13 Mai 1516. -
33. - 1521, février. - Copie authentique sur papier de l'octroi d'amortissement des biens que la grande chartreuse, située en Savate, a depuis 80 ans
acquis en.

carton n° 4099. (suite)

acquis en Brabant au quartier d'Auvors, au village de Wemmel et en la seigneurie de Steenberghes, daté de mois de février 1521. —

34. — 1521, Juin. — Octroi d'amortissement de biens acquis depuis 40 ans pour les chartreux de Scheut, avec permission d'en acquérir encore jusqu'à concurrence d'un revenu de 200 livres d'Anvers. Juin 1521. Endossée avec un vidimus du Magistrat de Bruxelles de l'année 1521. —

35. — 1530, 20 juin. — Acte d'agréation par le Magistrat de Bruxelles, de la cession faite à la ville par les mêmes religieux d'un moulin nommé le nouveau moulin, et d'un autre tout proche à Paapelsen, sous Audelegh, sous la réserve qu'ils ont faite d'une rente annuelle de 21 florins du Rhin. (20 juin 1530.)

36. — 1535, 17 juillet. — Acte de consécration par l'évêque de Cambrai de l'église ou chapelle de Scheut nouvellement construite, 17 juillet 1535. —

37. — Parde renfermant: 1° 1508, 23 janv. — La donation faite par frère Jean Everaerts, fils de Jean et de Claire Molempas, de tous les biens au couvent de Scheut, en date du 23 janv. 1508; — 2° 1524, 29 avr. La sentence étendue du conseil de Brabant, en date du 29 avr. 1524, qui déboute son héritier de la revendication des mêmes biens; — 3° 1547, 27 juin, La sentence en grande révision, qui confirme la précédente, 27 juin 1547. — (Le demandeur, Jean de Keyser, et, après sa mort, ses héritiers, prétendaient que la donation avait été captée, que Jean Everaerts était simple d'esprit et avait été attiré dans la chartreuse où il n'y avait de religieux que l'habit; enfin, que dans tous les cas la détention de ses biens par le couvent était contraire aux dispositions de la Toyenne entée), avec d'autres pièces y relatives. —

38. — 1555, 28 dec. — Acte d'échange entre les chartreux de Scheut et l'hôpital St-Jean de biens à Maulebeek. 28 dec. 1555. —

39. — 1560, 19 Août. — Acte par lequel le Magistrat de Bruxelles donne son consentement à l'aliénation de quelques biens ayant fait partie de la donation du couvent de Scheut. 19 Août 1560. —

39². — 1588. — Confirmation des privilèges de l'ordre des chartreux par le Pape Sixte-Quint en 1588. — Copie authentique sur papier. —

40. — 16^e siècle. — Minute d'une requête, sur papier, par laquelle les mêmes chartreux

carton N° 4099. (suite),

chartreux demandent au roi d'Espagne l'autorisation d'acquiescer des biens; ils y exposent qu'ils ont été dotés, par le Magistrat de Bruxelles, de biens ayant jadis appartenu aux Ermyliens et ensuite aux frères sacchites. - Sans date, mais d'une écriture du 16^e siècle. -

41. - Fardo contenant: 1^o 1589, avril, - l'octroi d'amortissement, permettant l'acquisition, par les chartreux de Scheut d'un héritage avec demeure, maisons, verges, eaux, fossés, etc... nommé den Treest, situé au Driesmalen à Bruxelles, entre la Senne et une rue, afin que ces religieux puissent y transférer leur couvent, en date du mois d'avril 1589. -

2^o 1589, 17 Mai. - Copie, en papier, de l'acte d'acquisition qu'ils en ont faite des héritiers Vitael, du 17 mai suivant. - 3^o d'autres pièces concernant ce bien, entre autres l'acte de la vente faite par l'abbaye d'Afflighem, à celle de Nimy, en 1431. -

42. - 1591, 26 Avril. - Copie authentique, sur papier, de l'acte de vente par l'infirmerie du Béguinage aux mêmes chartreux, d'un jardin légumier de six journaux appartenant à leur couvent, le 26 avril 1591. -

43. - 1592, 10 Mars. - Permission de l'archevêque de Malines de transférer le couvent de Scheut à Bruxelles, le 10 mars 1592. -

44. - 1592, 29 Janvier. - Vidimus d'une sauvegarde accordée par le roi d'Espagne aux chartreux des Pays-Bas, 29 janvier 1592. -

45. - 1588-1593. - Note laconique de ce qui s'est passé pour transférer la chartreuse de Scheut à Bruxelles, de 1588 à 1593. -

46. - 1596, 15 Mars. - Sauvegarde accordée aux chartreux des Pays-Bas par l'archiduc Albert, 15 mars 1596. - Original endommagé portant sa signature.

Carton n° 4100, - renfermant les pièces suivantes: -

1. - 1607. - Communication donnée aux chartreux des dispositions d'une bulle de Paul V, relative à leur ordre, 1607. -

2. - 1623, 22 Mai. - Vidimus d'un acte de l'Infante Isabelle qui les exemptait de payer d'abbaye, 22 mai 1623. -

3. - 1626-1753. - Fardo relative aux contestations entre le curé des églises St Jean, à Molenbeek et St^e Catherine à Bruxelles, et les mêmes religieux
au sujet.

carton n° 4100 - (suite).

au sujet de funérailles et de la sépulture des laïcs dans l'église de ces derniers, 1626 à 1753. -

4. - 1628, 3 juin. - Octroi leur permettant d'acquiescer 13 bonniers d'héritage. ^{1628.} 3 juin.

1632, 2 Avril. - Avec une déclaration supplémentaire du 2 avril 1632. -

1648, 31 oct. Et un octroi confirmatif, de dernier octobre 1648. -

5. - 1642, 18 août. - Permission de la chambre des comptes de roûter le fossé et d'élever un mur entre leur couvent et la rue. 18 août 1642. -

6. - 1645. - Donner relatif à l'achat d'une prairie derrière leur couvent, et à cette fin de lever 6000 florins. 1645. -

7. - 1631-1651. - Liasse de pièces des procès criminels contre le chartreux
x Pierre Alvarez, accusé d'écrits calomnieux et de délits contre les moines. ¹⁶³¹ 2 1651.

8. - 1648, 30 juillet. - Acte de la chambre des comptes, du 30 juillet 1648, permettant aux chartreux de construire un mur sur une partie de la rue au delà du fossé formant la limite de leur jardin, avec pièces y relatives.

9. - 1653, 3 juillet. - Acte de la chambre des comptes leur permettant de roûter la petite semelle le long de leur couvent sur laquelle ^{est} est établie près de là le Driemolen. 3 juillet 1653. On y a joint un mesurage de la largeur de la semelle fait en 1633. -

10. - 1655, 30 oct. Fardes de pièces des procès que leur avait intenté le doyen de Ste Gudule, parcequ'ils avaient enterré, sans la permission, le corps de l'intermonache Mangelli, décédé dans leur couvent le 30 oct. 1655. Avec quelques papiers concernant sa mortuaire (sic). -

11. - 1640, 1646, 1659, 1668, 1677, 1691. - Six sauvegardes en faveur des chartreux de Bruxelles accordées par Louis XIV, en 1640, 1646, 1659, 1668, 1677 et 1691, avec sa signature autographe. -

12. - 1663, 15 nov. - Acte de la chambre des Tonlieux leur permettant de construire le mur de clôture de leur jardin jusqu'à contre les remparts, 15 nov. 1663, avec un plan du terrain de leur couvent à cette époque dressé par l'arpenteur de Froissart. -

13. - 1674. - Diplôme de confraternité délivré par les Capucins aux chartreux de Bruxelles. 1674. -

14. - 1690.

Carton n° 4100. - (suite) -

14. - 1690. - Acte des conditions sous lesquelles l'abbé de Bonaffe, Rami de Corpells, est admis comme pensionnaire dans le couvent de ce dernier (ii) 1690.
15. - 1691. - Contrat de même nature avec Antoine Fynaert. 1691. -
16. - 1702. - Réclamation des chartreux de la Belgique contre la charge des pains d'abbaye. 1702. -
17. - 1721. - Pièce relative au religieux Van Dam, de la chartreuse d'Averbode. ^{1721.}
18. - 1729, 28 mai. - Lettre du Ministre général de l'ordre, par laquelle, en vertu d'un bref du Pape, il a donné indulgence plénière à l'article de la mort aux frères chartreux du couvent de Bruxelles. 28 mai 1729. -
19. - 1736, 1737. - Pièces relatives au don ^{gouvernemental} gratuit fait à la Majesté par les couvents des chartreux, pour les frais de la guerre qui peut éclater avec les Turcs. 1736. 1737. -
20. 1757. - Pièces du procès (terminé par transaction) relatif aux droits prétendus par la fabrique de l'église de Molenbeek et de St^e Catherine à Bruxelles, au sujet de la sépulture, dans l'église des chartreux, du corps de la Dame de Riedewyck. 1757. -
21. - 1769. - Pièces relatives à la permission accordée par le pape au frère Bernard Bruyts, d'abandonner l'ordre des chartreux pour entrer dans celui de St-Augustin au l'abbaye de Coudenberg. 1769.
22. - 1775. - Pièces d'un procès intenté aux chartreux de Bruxelles par un nommé Vallyn pour dépenses occasionnées pour la recherche de la pierre philosophale. 1775. -

Carton n° 4101, renfermant des testaments en faveur des chartreux (avec pièces y relatives). La plupart en parchemin. -

1. 1464. - Testament du frère Jean Moens, leur léguaire tous ses biens. 1464.
2. - 1473, 28 nov. - Testament de Pierre à l'himo, trésorier, chanoine de l'église de St^e Gudule et pensionnaire de la ville de Bruxelles, et daté du 28 nov. 1473.
- 1482 - avec une ancienne copie à la suite de laquelle se trouve le testament de Nicolas Guedens, autrement à l'himo, de l'année 1482. -
3. - 1475. - Testament de Pierre de curia, autrement Fabri. 1475.
4. - 1482. - Pièces concernant la fondation faite en 1482, par Jean Rymenans, ^{de messes}

carton n° 4101 - (suite)

de messes aux chorières, dont l'officiant était aux choix du prieur des chartreux.

5. - 1483. - Testament de Beatrice Van Musene, veuve de Nicolas de Heetvelde. 1483.
6. - 1484. - Testament de Henri Nulants en 1484, plus son codicille en 1488 et de pièces de 1490 et 1496 y relatives.
7. - 1485. - Testament de Marie Vander Maesene^{en}. 1485. -
8. - 1486. - Testament de J^m Coperys. 1486.
2. 19. - 1488. - Testament de Dame Anne Vergoodens, veuve de Jean Middelborchs. (1488 et 1489.)
1. 9. - 1488. - Testament de Catherine Zuyweels. 1488. -
11. - 1489. - Testament d'Arnould Vilain. 1489. -
12. - 1489. - Testament de Jean de Roze. 1489. -
13. - 1489. - Testament de Jean Vanden Broeck. 1489. -
14. - Liasse contenant les pièces suivantes :
 - A. - 1474, 27 Mai. - Donation faite par Jean Elslaer et Marguerite Surweels conjoints, de certains biens en divers lieux, dont le revenu devait être distribué aux pauvres par le prieur des chartreux. 27 Mai 1474. -
 - B. - 1475, 6 nov.. - Testament dudit Elslaer. 6 nov. 1475. -
 - C. - 1485, 5 oct.. - Acte par lequel il fonde une messe dans l'église d'Anderlecht. (5 oct. 1485.)
 - D. - 1490, 17 février. - Dernier testament de Jean Elslaer, par lequel il fonde des obits dans plusieurs églises pour les âmes de son âme et celle de l'âme de sa première femme Marguerite Surweels, et de Claire Moelenpas, sa seconde femme, et lègue ses biens, à quelques exceptions près, aux chartreux de Scheut. 17 fév. 1490.
 - E. - Fardo contenant l'octroi de légitimation du testateur, son contrat de mariage avec Claire Moelenpas, le testament de Marie Elslaer et en outre beaucoup d'autres pièces. -
- x 15. - 1491. - Testament en faveur des chartreux de Pierre Eeckhaert, novice dans leur couvent. 1491. -
16. - 1491. - Confirmation par l'official de Cambrai à Bruxelles, de celui de Luce Olivier, en tant qu'il fonde une messe dans la chapelle de Scheut. 1491. -
- x 17. - 1492. - Testament du religieux Henri Hincklaert léguant aux chartreux des biens à Lemick. 1492; avec pièces y relatives. -
18. - Pièces des années 1474, 1476, 1485 et 1492 concernant les messes fondées dans les églises.

carton. n^o 4101. (suite)

les églises du chapitre de St^e Aldegonde à Maubeuge et des Dominicains à Bruxelles, par le chanoine du chapitre de St^e Gudule, Maithieu Heurici (autrement Heyndrick) - avec copie de son codicille tracé vers 1495, contenant d'autres fondations et des legs en faveur de Jean, son fils naturel. -

19. - 1498. - Cahier: Inventaire de la maison mortuaire du prêtre Antoine de Block. - 1498. -

x 20. - 1499. - Testaments des chartreux Pierre Ciceraims et Hebert Van Loon. 1499.

x 21. - 1499. - Testament de Simon Vilain. -

22. - 1507. - Inventaire du mobilier trouvé dans la (maison) mortuaire du chanoine d'Anderslecht, Werner de Mol. 1507.

23. - 1508 et 1512. - Testaments, faits en 1508 et 1512, de Claire Molempres, veuve en secondes noces de Jean Elclaer, par les quels elle a fait une fondation pour trois filles au béguinage, et lègue tous ses immeubles aux chartreux. - Son contrat de mariage avec son premier mari, Jean Weraerts, y est joint, ainsi que d'autres pièces. -

24. - 1509, 20 février. - Testament de Pierre Van der Noot et d'Angelique Vander Heyden, conjoints, contenant des dispositions différentes à l'égard de leurs enfants qui professeraient la religion réformée ou la catholique romaine. 20 février 1509. -

x 25. - 1510, 13 nov. - Testament de Philippe Vander Noot, qui avant de prononcer ses vœux au couvent des chartreux, leur lègue tous ses biens. 13 nov. 1510.

x 26. - 1510. - Testament du novice Firmin Lormet. 1510. -

x 27. - 1511. - Testament du novice Pierre Wentens. 1511. -

28. - 1514. - Copie du testament de Pierre Juvets, chanoine d'Anderslecht. (1514).

29. - 1518. - Donation d'une rente pour l'anniversaire de Jean Van Rode. 1518.

x 30. - 1509 (sic) Testament du religieux Jean De Bloeyere, léguant tous ses biens au couvent. 1509. avec les actes de partage entre lui et ses cohéritiers. -

31. - 1519. - Testament de Marguerite Smolders, veuve de Michel Vander Graet, léguant tous ses biens aux chartreux. 1519. -

32. - 1519. - Testament du frippier Jean Van Zuene. 1519. -

1525. - et celui de son fils, novice aux chartreux. 1525. -

Carton n° 4101. (suite).

- 33. - 1525. - Testament d'Elisabeth van Frasen, veuve de Torment. 1525.
- 34. - 1538. - Extrait de testament de Marguerite van Ysembroeck, veuve Perremans, concernant un anniversaire. 1538. -
- 35. - 1539. - Testament du prêtre Jean van Loon, 1539, et pièces concernant sa succession. -
- 36. - 1560. - Extrait du testament du chanoine Judo Cloet. 1560. -
- x 37. - 1573. - Testament de Pierre van Leeuwe, né à La Haye, et novice au couvent des Chartreux. 1573. -
- 38. - 1597, 18 juin. - Inventaire de la maison mortuaire de la Dame Françoise Lambrechts, veuve en premières nocces de Ferdinand Coqueel, et en secondes nocces de Gaspard Claessens, décédée à Anvers le 18 juin 1597. Ses héritiers formaient dix branches y dénommées. -
- x 39. - 1607. - Testament du novice Pierre de Wal. 1607. -
- 40. - 1607. - Extrait du testament de la Béguine Marie Van Wesele. 1607. -
- x 41. - 1623. - Testament du novice Henri van Oudenhaghe. 1623. -
- 42. - 1625. - Extrait du testament de Jacques Luyck et de Catherine Sophie. ^{1625. conjoint.}
- 43. - 1627. - Extrait du testament de la Béguine Elisabeth Blittersmyck. - 1627. -
- 44. - 1629. - Extrait du testament de Michel Maurissens. 1629. -
- 45. - 1630. - Extrait du testament du colonel Sturm, qui veut être enterré en habit de chartreux. 1630. -
- 46. - 1632. - Extrait du testament de Jean Blittersmyck. 1632. -
- 47. - 1633. - Extrait du testament de Jean Wangéliste Schotte. 1633. -
- 48. - 1637. - Extrait du codicille de Jacques de Noyelle, marquis de Lisbourg. 1637.
- 49. - 1638. - Extrait du testament de Jean Kesseler, seigneur de Marguetta. 1638.
- 50. - 1643. - Testament en langue espagnole de Don Jean de Guevara, fondaire un anniversaire dans l'église des Chartreux. 1643. -
- x 51. - 1643. - Testament du novice Gaethoffs. 1643. -

Carton n° 4102. - Contenant la suite des testaments, savoir :-

- 1. - 1643, 30 sept. - Testament du héraut d'armes Joseph Vanden Leene, 30 sept. 1643, avec pièces jointes. -
- 2. - 1646. - Testament du chanoine d'Anvers Gaillard. 1646. - 3. 1647.

carton n° 4102. (suite).

- x 3. - 1647. - Testament du novice Jacob Vanden Berghen. 1647. avec pièces jointes.
- x 4. - 1650. - Testament du novice Philippe de Bavelare. 1650. -
- 5. - 1651, 22 Avril. - Extrait du testament du prêtre Laurent Joem, décédé à Louvain le 22 avril 1651. -
- 6. - 1651. - Testament de Thomas Maillot. 1651.
- 7. - 1656. - Extrait du testament de Clouire Gillis, veuve de G^{me} Waeyens. 1656.
- 8. - 1660. - Testament de Henri van Vilvoorde (Vilvoorde?) - 1660.
- 9. - 1661. - Testament de Marcel Vanden Leene. 1661.
- 10. - 1642 et 1667. - Testaments d'Elisabeth et de Barbe Vander Meren, respectivement des années 1642 et 1667. -
- 11. - 1667 et 1671. - Testaments des novices Martin et Chretien Wuyts en 1667 (et 1671).
- 12. - 1671. - Extrait du testament de l'évêque d'Ypres, Martin Prats. 1671. -
- 13. - 1671. - Testament de François Mallants. 1671. -
- x 14. - 1682. - Testament du novice Jacob Nojdens. 1682. -
- 15. - 1683. - Testament de Jean Banningh, demeurant chez les Chartreux auxquels il lègue son mobilier, et institue pour son héritier la fondation pour les pucelles de la religion catholique romaine à Amsterdam, etc. (1683).
- x 16. - 1684. - Testament du novice Frederix. 1684. -
- 17. - 1684. - Testament de l'avocat Jean Louis de Neufville qui achète sa pension chez les Chartreux. 1684. avec pièces y relatives. -
- x 18. - 1689. - Liasse contenant la donation entre-vifs (vifs) faite en 1689, aux frères chartreux par leur novice Jean François Walraevens, et ses pièces relatives à la succession et au procès avec ses héritiers. 1684 à 1700. -
- 19. - 1699. - Extrait du testament de Simon Ignace Polchet, conseiller ecclésiastique du conseil privé. 1699. -
- x 20. - 1701. - Testament du novice Philippe Joseph Vander Elst. 1701. avec pièces jointes. -
- 21. - 1712-1745. - Testament de Henri Van Acken, domestique puis pensionnaire au couvent des chartreux. 1712 à 1745. -
- 22. - 1727. - Extrait du testament de Catherine Van Hans Wyck, veuve de Guillaume Pede. 1727. -

carton n° 4102, (suite).

x 23. - 1728. - Testament du novice Jean Charles Vander Heggen. 1728, avec pièces jointes. -

24. - 1731. - Testament de Dame Marie Claire de Rydroyck donairière de Broekhoven. 1731. -

25. - 1756, 29 déc. - Inventaire de la maison mortuaire de Dame Jeanne caroline Dejonghe, décédée à Bruxelles, le 29 déc. 1756, avec pièces jointes de cette date à 1775. -

26. - 1488-1696. - Faide relative à deux petites bourses d'étude pour des pauvres écoliers étudiant en la faculté des arts, fondées au collège du Faucon, à Louvain par Gauthier Watelot dit Henrici, dont la collation appartenait aux chartreux de Bruxelles et de Louvain. 1488 à 1696. -

27. - 17^e et 18^e siècles. - Paquet de brevets en velin du prieur de la grande chartreuse, délivrés à la recommandation des supérieurs de la province l'autonique, à différentes personnes qui avaient donné des preuves d'une dévotion particulière aux chartreux. Par ces brevets il les rend participants à toutes les messes, prières, jeûnes et autres biens spirituels qui se font dans son ordre, ajoutant de grâce spéciale qu'il fera dire des messes après leur mort pour le salut de leur âme. 17^e et 18^e siècles. - Nota. Les familles devaient rendre ces brevets après la mort des titulaires, et les chartreux les employaient comme vieux parchemins. -

Carton n° 4103. - Contenant: -

1. - Faide de copies de privilèges de l'ordre des chartreux.

2. - Faide de copies et exemplaires imprimés de bulles et brefs apostoliques.

3. - Liasse contenant d'anciennes pièces et copies relatives aux négociations ou pourparlers qui ont précédé ou suivi l'érection de la chartreuse de Scheut, aux permissions demandées par les religieux au supérieur et au chapitre général de leur ordre. 15^e siècle, mais avec quelques copies modernes. -

4. - 1645-1706. - Faide de sauregardes accordées aux chartreux par les gouverneurs généraux de la Belgique de 1645 à 1706, munies des signatures autographes d'eux, savoir: Castel Rodrigo, Don Jean d'Autriche, Marquis de Caracena, comte de Monterey, Don Carlos de Gerrea, Marquis d'Alcarete

et Maximilien.

carton n° 4103. - (suite) -

et Maximilien Emmanuel, duc de Bavière, Plus de deux sauvegardes du Prince de Condé des années 1657 et 1659. -

5. - Fardes de copies, la plupart authentiques, d'autres sauvegardes leur (sic) accordées par des souverains, princes, gouverneurs généraux, etc. à diverses époques.

6. - Liasse relative à l'exemption demandée par les chartreux, des 20^{es}; aux remises ou modération de la capitation, des impôts sur les quatre espèces de consommation et sur les cheminées. -

7. - Liasse concernant les contestations de ces religieux avec le Magistrat de Bruxelles au sujet de l'exemption des impôts municipaux, etc.

8. - Fardes relative à la délivrance annuelle de bois et charbons de la forêt de Soignes leur (à eux) accordée par les lettres patentes de Philippe le Bon, du 30 oct. 1456. -

9. - Fardes relative aux moulins mûs par chevaux existant sans octroi dans les courants des chartreux. -

Carton n° 4104. - Contenant les pièces concernant l'exemption, pour les biens des chartreux, des contributions de guerre imposées au pays conquis lors de l'invasion de la Belgique par les armées de Louis XIV, et papiers des procès que les communes des environs de Bruxelles intentèrent dans la suite à ces religieux pour les faire contribuer dans ces charges accablantes.

Carton n° 4105. - renfermant ce qui suit: -

X 1. - Liasse dans laquelle se trouvent deux manuscrits traitant de l'origine, de l'établissement et des progrès des chartreux en Europe. -

X Un dem. histoire de l'image miraculeuse de la Ste Vierge honorée dans la chapelle de Schaut. - Quantité d'extraits, de remarques, notes et brouillons relatifs au projet d'un nouvel ouvrage sur l'ordre des chartreux.

X 2. - Six cahiers contenant la description des biens acquis par les chartreux de 1456 à 1462, de 1477 à 1516, de 1521 à 1559, et de 1559 à 1560. -

3. - Fardes renfermant 1^{re} copies des octrois d'amortissement des années 1521, 1589 et 1648, et 2^e Les pièces relatives à la demande de ces pères d'étendre aux biens qu'ils ont acquis à Bruxelles le bénéfice de leur octroi de 1626, en compensation de l'aliénation qu'ils ont faite des biens amortis.

(ou voit)

Carton n° 4105. - (suite)

(On voit dans une de ces pièces qu'ils avaient possédé et ont vendu la chapelle du St Sacrement rue des Sols). -

4. - Liasse de pièces anciennes et modernes concernant leurs biens amortis ou qu'il s'agissait d'amortir et ceux qu'ils avaient vendus.

5. - Liasse de copies, notes et pièces rassemblées par les chartreux de Bruxelles pour satisfaire aux édits du 15 sept. 1753 et 22 mars 1756, relatifs aux amortissements. -

Carton n° 4106. - 14^e siècle - 1686. - contenant les titres des biens des chartreux à Bruxelles, situés à Auderlecht, du 14^e siècle à 1686, - compris dans un inventaire descriptif et analytique d'une écriture du 18^e siècle, formant un volume in-folio mentionné ci-après sous le n° 125 du présent inventaire. - Nota. Manquent les n° 25, 64, 72, 95, 176, 177, 178, 179, 181, 202. -

Carton n° 4107. - Contenant les titres et papiers relatifs aux biens et affaires des chartreux au village d'Auderlecht, les quels ne sont pas compris dans l'inventaire mentionné dans l'article précédent. savoir : - 1. Liasse d'actes et papiers concernant la ferme d'Herbroeck dont les biens étaient situés à Auderlecht et Dilbeek. -

2. 1611-1787. Liasse des baux de cette ferme de 1611 à 1787. -

3. - Faute relative à un bien nommé het Wymbosch. -

4. - Acte de 1491 concernant une fondation aux Dominicains pour le service de laquelle le quart d'un bien nommé Swertenbosch avait été donné aux chartreux par Wauthier Henrici, plus quatre anciens titres concernant cette propriété, et un bail de 1786.

5. - Liasse d'anciens titres et de papiers concernant différents biens et cens à Auderlecht. on y a joint un acte d'accommodement et d'échange entre la caisse de religion et la veuve Beydaels au sujet de la limite et de l'étendue de leurs biens enclavés à Auderlecht, des servitudes de passage, etc... 1785. -

6. - 1561-1793. - Liasse de Baux 1561 à 1793. -

7. - trois pièces relatives à une partie de terre ou pré à Cureghem, et
sur baux

carton n° 4107. - (suite).

et deux bancs. 1782, 1792. -

8. - 1665. - Acte de partage de biens situés à l'ede paroisse d'Anderlecht. 1665.

9. - Liasse d'anciens titres et de quelques papiers concernant des biens et rentes ^(à Scheut).

10. - Liasse de baux de la ferme dite het hof te Scheut, avec les terres qui en dépendaient situées à Anderlecht et Meelebeek et les parties de prairies dites den Swarten Maersch, de spoelweyde et de Groendeloos situées dans cette dernière commune. 1569 à 1784. -

Carton n° 4108. - renfermant:

1. - 1693. - Liasse d'un procès avec la veuve Van Overstraeten, fermière de la cense de Scheut. année 1693. -

2. - 1665-1757. - Farde relative au déplacement et à la largeur du chemin de Scheut à Dillebek. 1665 à 1757. -

3. - 1523. - Trans action au sujet de la construction par les chartreux d'un ouvrage en maçonnerie sur un ruisseau non loin de l'ancien couvent de Scheut, destiné à faciliter l'arrivée de l'eau d'un ruisseau à leur réservoir, mais au préjudice des étangs d'un sieur Steelant. 1523. -

4. - 1684. - Farde d'un procès en expropriation d'une prairie, avec maison à Veerweyde, concédée à perpétuité par les chartreux en 1662, moyennant une redevance annuelle de 5 rasières de seigle. 1684. -

5. - 1661, 30 Avril - 1697, 12 juillet. - Acte du conseil de Brabant accordant à ces religieux l'aide contre individus qui se permettraient de nouveau de rompre les digues de leurs deux étangs nommés le grand et le petit braeckers, situés à Anderlecht. du dernier avril 1661 - idem du 12 juillet 1697. -

6. - Lettres patentes de Philippe IV au même sujet. 16 juin même année. -

7. - 1739, 8 juin. - Trans action entre le doyen d'Anderlecht et les chartreux au sujet de la plantation le long des mêmes étangs, 8 juin 1739, avec la carte figurative des lieux.

8. - Farde de pièces diverses concernant ces étangs. -

9. - Farde de quatre anciens titres et d'un dossier de l'année 1685, concernant le moulin à foulon de Paepsem, appartenant à des particuliers. -

10. - Farde de trois pièces concernant la fontaine de Pypesype. (Voyez l'autre.)

carton n° 4108. - (suite).

D'autres pièces dans les cartons n° 1 et 8. -

11. - Fardes de quelques anciennes cartes figuratives et actes de mesurages de biens à Anderlecht. -

12. - 1653. - Liasse des procès au sujet d'un chemin qu'un nommé Aert daes avait pratiqué au travers d'une pièce de terre nommée Bartelenberg à Anderlecht, terminé en faveur des chartreux par arrêt du conseil de Brabant de l'année 1653.

Carton n° 4109. - Contenant :

1. - Liasse de pièces relatives aux contestations nées entre les chartreux et le chapitre d'Anderlecht au sujet des dîmes, de relief de fief, etc. -

2. - 1393, 27 Mars. - Exemplaire imprimé des lettres patentes de la duchesse de Brabant, Jeanne, incorporant comme ^{ce} curé, le village d'Anderlecht à la ville de Bruxelles. 27 mars 1393. -

3. - Fardes concernant la seigneurie de Walcourt enclavée dans les limites d'Anderlecht.

4. - Six anciens titres en parchemin concernant des biens à Asche que les chartreux ont possédés et qu'ils avaient rendus depuis longtemps. Plus un titre de rente.

5. - 1499. - Acte de l'achat fait par eux d'une carrière, depuis convertie en bois, avec aqueducs, située à Berchem, Ste Agathe. 1499. -

6. - Paquet d'anciens titres en parchemin, et de papiers concernant des terres et bois, ainsi que quelque rente au dit Berchem, Ste Agathe.

7. - 1630-1791. - Fardes de baux de terres et d'un bois nommé den Hoogenbosch, dans la même commune. 1630 à 1791. -

8. - Paquet d'anciens titres en parchemin, la plupart relatifs à des propriétés que les chartreux avaient possédés à Bruxelles et qu'ils avaient depuis longtemps aliénées. Plus quelques actes et papiers concernant quelques cens actifs, etc.

9. - Inventaire des titres remis en 1787 à l'acquéreur des bâtiments du ci-devant couvent des chartreux, c'est-à-dire des actes d'acquisitions des biens sur lesquels ils ont établi leur monastère à Bruxelles, ainsi que des papiers relatifs aux servitudes actives et passives des mêmes biens (voyez carton 23. article 5. -)

10. - 1596-1769. - Fardes de baux de biens à Bruxelles, entre autres d'une maison et jardin légumier dans l'enclos de ce couvent. 1596 à 1769. -

11. - Fardes

carton n° 4109. (suite). —

11. — Faite relatifs (sic) aux biens des chartreux incorporés dans les fortifications de Bruxelles et à leur prairie hors la porte d'Anderlecht. Avec des cartes figuratives. —

Carton n° 4110. — contenant:

1. — 1610. — Requête adressée au Magistrat de Bruxelles par le propriétaire d'une blanchisserie située vers la rue de Flandre, pour se plaindre d'une digue qu'on avait élevée le long de la Senne, avec la résolution. 1610. —

2. — 1646. — Mesurage d'une prairie, et pièce concernant le pont au bout de la rue de six jettons. 1646. —

3. — 1653. — Requête des chartreux pour pouvoir rouler la petite Senne, avec l'apostille. 1653. —

4. — 1658. — Jugement de la chambre des Toulieus condamnant un portier à désobstruer un coulant d'eau se déchargeant dans le canal. 1658. —

5. — 1686. — Permission accordée par les chartreux au sieur Poot de placer, pour le service de sa brasserie, le puisoir et attacher le bac d'icelui derrière le mur de leurs bâtiments attenants au pont sur la Senne. 1686. —

6. — Faite relativement au cairement de la Senne le long de leur couvent et des lieux circonvoisins. —

7. — 1758. — Permission accordée à ces religieux de déplacer l'éclusette par laquelle l'eau de la Senne est introduite, ou laisse écouler les eaux de leur jardins. 1758. —

8. — Faite d'anciens titres en parchemin concernant des cens à Lobbeghem. —

8^{bis} — 1782. — Bail de terres situées à Grainhem. 1782. —

9. — 1434-1522. — Paquets d'anciens titres en parchemin (de 1434 à 1522) de biens des chartreux situés sous Dilbeek, Itterbeek et S^{te} Anne Pele, compris dans un inventaire non achevé, descriptif et analytique des mêmes titres, formant un cahier in-folio qui se trouve ci-après n° 126 du présent. —

10. — Paquet d'anciens titres de biens à Dilbeek à l'endroit nommé Cortenb-
(-bosch).

11. — Paquet d'anciens titres de biens à l'endroit dit Hardembec. —

12. — Paquet d'anciens titres de biens au hameau de S^{te} Anna Pe.

13. — Paquet d'anciens titres de biens au lieu dit ap. Tenlach. —

14. — 9 autres

carton n° 4110. - (suite).

14. - quatre anciens titres concernant un demi-journal de terre à Mortenbaeck.
15. - Paquet d'anciens titres en parchemin et de papier concernant des biens en différents endroits à Dilbeek.
16. - 1626-1791. - Faide de baux de la ferme nommée het hof ter Moille, 1620 à 1791.
17. - 1763, 31 janvier. - Liase d'un procès contre les locataires de cette ferme, Marie Brion et Henri van Laethem, terminé par transaction du 31 janvier 1763. (Il s'y trouve une consultation de l'avocat Malfait). -
18. - 1783. - Faide d'un autre procès du nouveau locataire de cette ferme contre l'administrateur des biens des chartreux supprimés, 1783.
19. - Pièce concernant le droit de laisser paître sur les communes les moutons de cette ferme. -

Carton n° 4111. - contenant:

1. - quatre anciens titres en parchemin concernant quelques petites parties de bois à Dilbeek. -
2. - 1682. - Attestation relative à la propriété d'une haie formant la séparation de la prairie nommée Moille Weyde et le bien du secrétaire Finée, 1682.
3. - 1713. - Transaction concernant la propriété d'une haie et l'entretien du fossé entre les biens des chartreux dit Tansdael et la prairie nommée Peele mersch, 1713. -
4. - 1720. - Acte de notoriété concernant le chemin de décharge du bois de ces religieux aboutissant à la campagne dite Musschenbechvelt à Dilbeek, derrière la ferme de termoille, 1720. -
5. - 1726. - Faide concernant la limite de leur bois aboutissant à la propriété de l'abbaye de grand Begard, nommée den Koybempt, 1726.
6. - 1605-1788. - Liase de baux d'héritages, terres, prés et bois sous Dilbeek, 1605 à 1788.
7. - Liase de pièces concernant les procès des seigneurs de Dilbeek, afin d'obliger les chartreux de nommer des hommes mourants pour les biens féodaux et censaux par eux possédés sous cette commune.
8. - 1452. - copie libre d'un acte des échevins de Louvain, de l'année 1658, relatif à la propriété du château de Dilbeek et de biens and et lieux et ailleurs.
9. - Faide concernant un demi-journal de terre à Eschene ayant appartenu aux chartreux.

carton n° 4111. (suite)

10. - Farde concernant des terres et cens à Wer, avec deux anciens titres
11. - 1531. - Acte de vente entre particuliers de trois parties de terre à Goyck. 1531.
12. - Sept anciens titres concernant une partie de bois nommée Alphenblock, située à Grand Bigard à la limite de Dilbeek. -
13. - Titre d'une rente annuelle de dix florins sur un bien à Grimberge.
- 13^{bis}. - Farde de pièces et baux d'une maison avec 3 journaux 26 verges de terre à Huysinge, plus deux titres, l'un de l'année 1260, l'autre de l'année 1423 concernant ce bien provenant des frères Sacchites.
14. - Farde de baux et pièces concernant deux parties de terre à l'Église saint Pierre.
15. - 1359. - Titre de l'année 1359 concernant des biens à Empde.
16. - Liasse de titres et papiers concernant des biens à Uterbeek et St-Anna P.
17. - 1570. - Liasse d'un procès avec le chanoine Hammeton au sujet de quelques verges de bois à Uterbeek. 1570. -
18. - 1610-1741. - Baux d'un demi bonnier de terre, nommé Het verbeert, audit village. 1610 à 1741. -

Carton n° 4112. - Contenant:

1. - Farde de cinq anciens titres et de quelques papiers concernant des biens ^{à Laecken}
2. - 1618-1778. - Farde de baux de terres à Laecken et à Tette. 1618 à 1778.
3. - 1782, 14 sept. Acte de la cession en arrentement perpétuel faite par les chartreux à leurs altesses royales de deux parties de terre pour être incorporées au château de Laecken. 14 sept. 1782, et réalisation, du 29 mars 1783. -
4. - Liasse d'anciens titres et de papiers concernant des biens à Leeuw St-Pierre, à Audenaken, et principalement au hameau ou endroit nommé Beysberg.
5. - 1713-1792. - Liasse de baux de terres, prés et bois situés sous les communes de Leeuw St-Pierre, Audenaken et Vlesumbeek. - 1713 à 1792. -
6. - 1595-1670. - Liasse de baux de terre, prés et bois situés à Leeuw St-Pierre au lieu dit Beysberg. 1595 à 1670. -
7. - 1626-1778. - Liasse de baux de terres, prés et bois situés au hameau de Mekinge. 1626 à 1778. -
8. - 1652. - Liasse d'un procès contre Henri Moonens afin de réhabilitation de son bail de biens à Leeuw St-Pierre. 1652. -

9. Farde

Carton n° 4112. (suite).

9. - 1703. - Farde d'un procès entre la vau & l'allyn. Question de grandeur et limite d'une partie de terre sise sous Vlerembach au lieu dit Baysberg, 1703. -
10. - 1697. - Farde d'un acte d'achat par les chartreux, en 1687, d'un 16^e d'une dune sous la paroisse de Lennick Saint Martin, au hameau de Zierebeck, et pièces concernant cette dune.
11. - 1623-1796. - Farde de baux de la ferme d'Alsingen sous Lennick St Martin, 1623 à 1796.
12. Carte figurative des biens de cette ferme. -

Carton n° 4113. - renfermant:

1. - Paquet d'anciens titres de propriété en parchemin et de papiers concernant les biens que les chartreux possédaient à Lennick St Martin.
2. - 1438 et 1476. - Troi titres en parchemin, des années 1438 et 1476 relatifs à un étang situé à Lombek Notre-Dame.
3. - 1752. - Acte d'abornement de cet étang, digue et sentiers. 1752. -
4. - 1678-1784. - Baux successifs de cet étang nommé den Koeyvuxet, converti en prairie. 1678 à 1784. -
5. - Farde concernant une rente annuelle de 19 florins hypothéquée sur biens d'aus la même commune (Lombek N.D.), due par Toos Dedoncker, pour laquelle il y eut procès. -
6. - Liasse d'anciens titres et de papiers concernant une redevance annuelle de 222 anières de seigle affectée sur des biens à Lombek Ste Catherine, redevance due successivement par divers, l'hypothèque ayant été partagée.

Carton n° 4114. - contenant:

1. - Paquet d'anciens titres de propriété en parchemin et de papiers concernant des biens à Meys.
2. - Farde de descriptions et d'actes d'arpentage. -
3. - 1625-1791. - Liasse de baux de terres et prairies dans la dite commune de Meys, 1625 à 1791.
4. - Liasse de procès pour fermages arriérés et une rente.
5. - 1603. - Copie d'un accord entre les chartreux et le chapitre de Ste Gudale relativement à une éclusotte à établir à frais communs sur un ruisseau à Meys, 1603.
6. - 1607. - Enquête au sujet d'un sentier allant de Wolperthem vers Bruxelles à l'endroit du champ dit Hoogblock à Meys, 1607. -

7. Liasse

carton n° 4114. (suite).

7. - Liasse relative à des cens et à des droits féodaux prétendus sur des biens possédés par les chartreux à Meys.

8. - Liasse d'anciens titres en parchemin et de quelques papiers concernant les biens que ces religieux possédaient à Molenbeek S-Jean.

9. - Liasse d'anciens titres en parchemin relatifs à leurs bois dans la même commune.

Carton n° 4115. - Contenant:

1. - 1563-1787. - Liasse de baux d'héritages, jardins, terres, prés et bois, ainsi que des digues des étangs que les chartreux possédaient à Molenbeek S-Jean. 1563 à 1787.

2. - Paquet d'anciens titres en parchemin et de quelques papiers concernant leurs étangs situés dans la même commune, au hameau de Cockelberg et ailleurs. -

3. - Fardes de papiers relatifs au curément de ces étangs. -

4. - 1741. - Trans action au sujet d'un plantis qui existait sur un fond appartenant à ces religieux près du Brockxygraet, située sous Molenbeek à Osseghem, et un autre fond, propriété des héritiers De Cortès. 1741. -

5. - 1633-1799. - Fardes de baux d'étangs situés à Molenbeek et Auderlecht, appartenant aux mêmes chartreux. 1633 à 1799. -

Carton n° 4116. - Contenant:

1. - Paquet d'anciens titres en parchemin concernant les deux moulins que les chartreux possédaient à Molenbeek.

2. - 1639-1700. Liasse d'un procès contre le seigneur de Cockelberg au sujet des servitudes de ces moulins. 1639 à 1700. -

3. - 1684. - Actes d'attestation que la source au Careveld, dont l'eau coule en suite en face de la ferme occupée par Van Heembeek, vient se déverser dans le ruisseau du moulin des chartreux. 1684. -

4. - 1679. - Trans action avec trois brasseurs qui puisaient l'eau dont ils avaient besoin dans le ruisseau dudit moulin. 1679. -

5. - 1691. - Annulation d'une permission accordée par la chambre des comptes à Henri van Cutsem de puiser de l'eau dans le ruisseau du moulin à Cockelberg. 1691. -

6. - 1716. - Déclaration de la Dame dudit Cockelberg qu'elle n'a rendu à personne la faculté de puiser de l'eau du coulant venant de l'endroit où est le

cabaret

carton n° 4116. — (suite) —

- cabaret le Roy d'Espagne vers celui à l'enseigne l'oursin, etc. 1716. —
7. — 1727. — Ordonnance du Magistrat de Bruxelles défendant de puiser de l'eau, sans permission, dans le ruisseau le Mirelbeek sous Cockelberg et Molenbeek. 1727. —
8. — 1734-1740. — Fardes du procès contre la Dame Freyda^{ms}, dont l'étang était assujéti à la servitude de fournir de l'eau au moulin de Hoeseyck. 1734 à 1740.
9. — 1618-1707. — Fardes relative à un pont en pierre sur un ruisseau à Nosseghem, en face de la campagne de l'avocat Hertoghe. 1618 à 1707; plus un dossier de l'année 1639 pour la construction d'un pont, et autres pièces.
10. — 1721 et 1733. — Actes de jaugeage du moulin de Hoeseyck en 1721 et 1733.
11. — 1621-1780. — Liasse de baux successifs de ce moulin situé près de Cockelberg à Molenbeek. 1621 à 1780. —
12. — 1789. — Inventaire des titres de ce moulin remis par l'administration des biens des chartreux supprimés aux sieurs de Middelker qui en avait fait l'acquisition, 1789. —
13. — 1560-1777. — Liasse de baux successifs de moulin nommé Scheut molen. 1560 à 1777. —
14. — ~~1655~~. — Fardes de taxations des ouvrages de même moulin.
15. — 1655. — Fardes d'un procès contre le meunier Bogaerts pour loyers arriérés. (1655).

Carton n° 4117. — contenant. —

1. — 1686. — Fardes de pièces ayant servi à établir que le sentier partant d'Osselghem vers le Scheutdries est seulement un chemin de décharge, et que celui le long du ruisseau près des étangs à Molenbeek n'est pas un chemin public. (1686).
2. — 1730. — Déclaration du greffier de la chambre de tonlieu au sujet de ce chemin. 1730. —
3. — 1751. — Trans action avec le sieur Moris à l'égard du chemin ou rue hors la porte de Flandre partant de la chaussée et aboutissant au Maelbeek du Scheut molen, vers le cabaret à l'enseigne Ten Dreyboom. 1751.
4. — 1741. — Attestation au sujet du droit de planter au même endroit. 1741.
5. — Fardes au sujet de droits de reliefs dus par les chartreux pour certains biens fiefs qu'ils possédaient à Molenbeek et Dilbeek. —

carton n° 4117. (suite)

6. - 1546. - Faide concernant un bois nommé le bois Renard et autrement la lête dor, situé près de Nivelles, que les chartreux avaient donné en arrentement perpétuel, en 1546, moyennant une rente annuelle de 18 florins, laquelle fut ensuite affectée sur la ferme d'argent court et se payait en dernier lieu par M. Philippart. -

7. - Petite faide contenant un titre de l'année 1367; une description des parties de terre et quelques autres pièces concernant les biens que les chartreux possédaient à Schaerebeek.

8. - 1765. - Pièce concernant un chemin de décharge d'une prairie par un bien de ces religieux dans la même commune. 1765.

9. - 1750. - Acte par lequel les Alexiens de Bruxelles vendent à Jérôme Lascelon, seigneur de Berlindes, neuf parties de terres et prairies à Schaerebeek. 1750.

10. - 1754. - Acte d'échange entre ce seigneur et les chartreux de deux petites pièces de terre audit lieu. 1754.

11. - 1750. - Liasse d'un procès au sujet d'une pièce de terre à Schaerebeek dont la propriété était contestée entre les chartreux et les héritiers Van Obberghen, terminé par sentence de conseil de Brabant de l'année 1750. (Une carte figurative de la partie ^(ou litige) contestée et de biens circonvoisins y est jointe.) -

12. - 1596-1782. - Liasse de baux de terres et prairies situées à Schaerebeek et Wer. 1596 à 1782. -

Carton n° 4118. - renfermant :

1. - Faide de quatre anciens titres en parchemin et de quelques papiers concernant des biens au village de Stierrebeek.

2. - 1598-1791. - Faide de baux audit lieu. 1598 à 1791. -

3. - Faide relative à d'anciennes redevances et rentes éteintes à Ternath.

4. - 1531. - Titre d'une rente à Tervueren. 1531. -

5. - 1479. - Titre de l'année 1479 d'un demi bounier de terre à Nesembek, que les chartreux ont vendu.

6. - 1637. - Liasse concernant une redevance à Wambeek pour laquelle il y eut procès en 1637 avec le docteur Reenty.

7. - Paquet coté A contenant 200 anciens titres en parchemin relatifs à
des biens

des biens et rentes au village de Wemmel.

8. - Paquet coté B. ~~relatif~~ contenant dix pareils titres.
9. - Fardes cotées E, relative à une maison nommée de Reke.
10. - Une ancienne pièce cotée F, avec la copie, concernant des biens à Wemmel.
11. - Fardes cotées H de quatre anciennes pièces concernant les mêmes biens.
12. - Fardes cotées J. concernant la vente des biens à Wemmel en 1626, et une condamnation volontaire du 16 juillet 1734 à charge de Pierre de Boeck.
13. - Fardes cotées I. de pièces processales des chartreux contre le baron de Wemmel. 1634. -

14. - 1781. Inventaire sommaire des pièces mentionnées ci-dessus articles 7 à 12, lesquelles ont été consignées au greffe du conseil de Brabant en 1781, par les chartreux. (Il paraît que l'objet de ce procès était le droit qu'ils prétendaient avoir de décharger la récolte de leurs terres situées sur la campagne de Reke, par l'avenue du château du marquis de Wemmel). -

15. - Fardes relative à des droits de relief de terre dus au seigneur.
16. - Fardes de quelques anciens actes d'arpentage.
17. - 1626-1791. - Liens de baux des terres que les chartreux possédaient à Wemmel. 1626 à 1791. -
18. - Pièces relatives à une rente de huit rasières de seigle sur biens audit village, que l'hôpital St. Jean devait aux chartreux. -

Carton n° 4119. - renfermant:

1. - Liens relative à des rentes à Wemmel.
2. - 1424, 1500 et 1602. Baux des terres et du tiers de la grosse dîme des chartreux au village de Wesembach, en 1424, 1500 et 1602.
3. - 1650-1791. - Fardes de baux de terres audit Wesembach et Grainhem. (1650 à 1791.)
4. - Carte figurative et mesurage des terres à Wesembach appartenant aux chartreux et à la cure. 1662, avec deux autres pièces. -
5. - Quelques pièces concernant des cens et rentes audit lieu. -
6. - 1614-1792. - Fardes de baux de la dîme de Wesembach et Ophem. 1614 à 1792.
7. - Fardes relative aux constructions et réparations du choeur de l'église de Wesembach. -
8. Fardes

Carton n° 4119. — (suite)

8. — Faide concernant la cloche décimale, sa refonte, etc. (à Wesembek) —
9. — 1735. Etat des revenus de la cure en 1735. —
10. — Liasse de pièces processales en cause des décimateurs contre des curés successifs de Wesembek, qui réclamaient des augmentations de compétence.
11. — Liasse concernant la dîme de Wesembek, la compétence du curé et la reconstruction du presbytère. —
12. — Liasse d'un procès avec la Dame Boot au sujet de la dîme d'Ophem^{à Wesembek}.
13. — Faide de quelques pièces relative à la dîme, etc.
14. — 1460. — Titre de propriété d'un bonnier de terre à Coninxloo sous Vilvorde (que depuis les chartreux ont aliéné). 1460. —

Carton n° 4120. — Contenant:

1. — 1751-1791. — Liasse d'adjudications de coupes de bois. 1751 à 1791. —
2. — 1732-1761. — Liasse d'adjudications de lots de tourbes. 1732 à 1761. —
3. — Liasse de titres et papiers concernant des rentes à charge des Etats de Brabant y compris les deux constitutions qui formaient les n° 46 et 45 de l'inventaire particulier des titres de rentes restituées par le Comte de Neuchâtel en 1803. —
4. — Deux titres de rentes à charge de la ville d'Anvers.
5. — Liasse d'anciens titres de rentes à charge de la ville de Bruxelles. —

Carton n° 4121. — Contenant:

1. — Paquet de titres de rentes sur le mont de pitié.
2. — Liasse de titres et papiers concernant des rentes à charge de différents ^(Corps).
3. — Liasse de titres et papiers à charge de particuliers. (ou les en ont étantes).
4. — Faide relative à des cens actifs.
- X 5. — 1787, 16 février. — Acte par lequel le Baron de Romberg est adhérent à ans la propriété des fonds, terrains et bâtiments de la chartreuse de Bruxelles, à l'exception de l'église, etc. lesquels lui ont été rendus à main ferme par sa Majesté pour la somme de 56'523 florins de change, qui restera à cours de rente, 16 février 1787. —

Carton n° 4122. — renfermant:

1. — Faide concernant des droits de relief dus par les chartreux au seigneur d'Aa.

Canton n° 4122. - (suite)

- cur de Aa pour des parties de piefs situées dans différentes communes.

2. - Liasse relative à des cens passifs.

3. - Liasse de titres et papiers concernant des rentes passives héréditaires et viagères, pains d'abbaye, etc. -

4. - Faide des poursuites faites par l'administrateur des biens des chartreux supprimés de Bruxelles contre Jean Seghers de Villebroeck pour le paiement d'une rente due aux chartreux d'Hérinnes pour l'anniversaire de la Dame Vanhanswyck, rente que ledit Seghers prouva avoir été remboursée (en 1755).

* 5. - Faide de l'acte de fondation de la chartreuse de Louvain, 1691 et déclaration des biens qu'ils possédaient en 1707. -

* 6. - Liasse de pièces de 16^e siècle provenant des chartreux de Bonnenberg près de Campen, que probablement ils avaient confiés à leurs confrères de Bruxelles lorsqu'ils durent se sauver des Provinces Unies. Elles consistent:

A. - Petit manuel de recettes dans lequel sont copiés plusieurs actes passés devant les bourgmestre et conseil de Groeninghe. -

B. - Manuel in-folio et cahiers d'amodiation du produit de leurs biens et rentes, ainsi que de dépenses. -

C. - Faide de baux et autres papiers. -

* 7. - quelques anciens titres et pièces concernant les chartreux de Lion de Zierzee. -

Canton n° 4123. - contenant des pièces étrangères aux chartreux, ou objets divers, savoir:

Testaments.

1. - 1625. De Jean de Carlebo léguant ses biens immobiliers à l'église et aux pauvres d'Uccle. 1625.

2. - 1652. - D'Arnold Aldeys. 1652.

3. - 1662. - De Marie van Elcklaer, épouse Demoor. 1662.

4. - 1644 et 1646. - Dossier, contenant: 1^o copie authentique des lettres de Philippe le Bon des années 1644 et 1646, par lesquelles il permet à son conseiller et chambellan, Jean, seigneur de Berg-op-Zoom et de Glymes, de faire son testament à sa volonté; - 2^o Extrait du testament de ce seigneur. - 5. last

carton n° 4123. (suite) -

5. - 1671. Testament de Guillaume Weraerts et de Jeanne Villenacres, conjoints, contenant un leg à la chapelle St. Jean, etc. 1671. (endommagé). -
6. - 1674. D'Elisabeth Weels, veuve Moyesens, fondant un anniversaire dans l'église de St. Gery. 1674. -
7. - 1566. - De Jean de Raedemaeker. 1566. -
8. - 1540. - D'Elisabeth Ghyels léguant une maison à Henri de Coen, chapelain à Ste. Gudule, et en cas de décès de celui-ci à Jérôme et Marie Schoen, leurs enfants naturels. 1540. -
9. - 1519. - Testament du fuyvier Jean van Juene, avec l'inventaire de sa maison mortuaire. 1519. -
10. - 1538. - Codicille d'Elisabeth van Fraesen, veuve de Firmis Lormont. 1538.
11. - 1564. - Octroi permettant à Henri Middellorch de tester de tous ses biens quelque soit leur nature. 1564. -
12. - 1624. - Testament de Charles Alexandre, duc de Croy, marquis de Havré, premier chef des finances. 1624. -
13. - 1652. - Test. de Cécile van Sinnick. 1652. -
14. - 1662. - Test. du chanoine Michel Barton. 1662.
15. - 1675. Test. de Marie Françoise Stassart. 1675.
16. - 1677. - Octroi de permission de tester en faveur de Gilles Vander Smits-sen et Catherine van Beycerelt, conjoints. 1677. -
17. - Test. d'Etienne Vassart et de Jeanne Thérèse Boullis, conjoints. ^{ita}
18. - 1683. - Test. du chanoine François Duchateau. 1683.
19. - 1722. - Test. de Thomas Immanuel Vanden Kerchove, fils de Jean, et de Catherine de Decker, contenant différents legs à des établissements ^{ita} pieux d'Anvers. (1722.)

Actes de partage entre héritiers : -

20. - 1625. - de Guillaume van Beersele. 1625. (c'est un vidimus de 1627). -
21. 1628. - de Jean van Brabant. 1628. (vidimus endommagé par la poussière).
22. - 1634. - D'Arnould Vloerischs et de Ide Smeermans, conjoints. 1634. -
23. - 1636. - des frères Pypenproys. 1636. - (vidimus).
24. - 1664. - de Pauvels. 1664. (endommagé). -
25. - 1678. - Les (de!) enfants Haevelde. 1678. -

Hopital St. Jean

Carton n° 4183. (Suite). —

Hôpital St-Jean, à Bruxelles.

26. — Groupe contenant un ancien livre censal n° 42 en parchemin; une note d'actes concernant la chapelle de cet établissement depuis 1131 à 1585; un titre de rente et quelques autres pièces.

27. — 1299. — Lettre par laquelle la maîtresse, les frères et sœurs de cet hôpital, ensuite du consentement de Gerelmi, dit Heinecart, leur procureur pour les affaires temporelles, s'obligent à distribuer aux pauvres infirmes et languissants de leur maison, le produit de certaines rentes en blé, données par Catherine et Marguerite Gerelmi, filles de Nicolas, d'acte du mois d'octobre 1299. — Pièce originale en parchemin, munie d'un sceau un peu endommagé.

28. — 1488. — Acte de fondation d'une messe journalière dans la chapelle. 1488. pièce originale. —

29. — 1789, 16 janv. — Exemplaire imprimé de vers composés à l'occasion de la profession de la religieuse Marie Catherine Ruetens, le 16 janvier 1789. —

Ville de Bruxelles. —

30. 1266. — Copie d'un accord fait en 1266 entre le chapitre de Ste Gudule et les Rascollets au sujet des sépultures, précédé d'un extrait de la transaction avec l'évêque de Cambrai sur la même matière en 1475.

31. — 1383. — Copie d'un titre de rente en nature au profit de l'hospice des Bons enfants. 1383. —

32. — Pièces du 15^e siècle relatives à la chapelle de la Magdelaine. —

33. — 1503. — Sentence du conseil de Brabant en cause du chapitre de St-Ogus, demandeurs, contre les échevins de Bruxelles et un nommé ^{Ywaine?} Ywaine, défendeurs, maintenant les mandeurs dans la juridiction sur des biens situés dans les limites de la seigneurie qu'ils possèdent à Braysingel et environs, à l'exclusion desdits échevins. 1503. —

34. — 1531. — Lettres patentes de l'Empereur Charles V autorisant le Magistrat de Bruxelles à lever pendant six ans un impôt sur les bières, le houblon, le froment, etc. et ce en vertu de son pouvoir souverain, l'impôt n'ayant pas été consenti par les neuf nations, mais seulement par les deux premiers membres. 3 septembre 1531. Pièce originale en parchemin.

3463. 1616

carton n° 4123. - (Suite). -

34^{bis}. - 1614, 31 Janvier. - Octroi accordé au magistrat de Bruxelles l'autorisant à lever certains impôts afin de le mettre à même de payer les 25 mille florins par an, pour rachat des logements militaires. 31 janvier 1614. -

35. - 1655. - Requête adressée au Prince par les ordres mendiants afin d'être exemptés des nouveaux impôts. 1655. -

36. - 1659. - Lettres d'ajournement et de committimus accordées par le conseil de Brabant au chapitre de Ste Gudule à l'égard des propriétaires qui, dans l'enceinte de la ville et dans ses environs, ne lui payent plus la dîme ou son équivalent pour les terres qu'ils ont converties en jardins légumiers, en briqueteries, étangs etc. 1659. (on y rappelle les actes des années 1397, 1459 et 1557 sur la matière). -

36^{bis}. 1658. - Ordonnance des Corps de métier, des tailleurs de pierre et couvreurs à Bruxelles. 1658. -

37. - 1663, 1^{er} Août. - Copie d'une lettre du Gouvernement général de la Belgique, marquis de Caracena, comte de Pinto, ordonnant au Prince de Ligne de quitter Bruxelles dans les 24 heures. 1^{er} Août 1663. Avec la réponse. -

38. - 1678, 1^{er} déc. - Testament de Catherine Vander Elst, épouse de Robert Du Royoy, par lequel elle fonde des messes aux Recollets et dans la chapelle de Bon secours, une distribution annuelle d'argent aux pauvres enfants de la paroisse du Sablon, et lègue cinq livres de cire à toutes les statues de la Vierge, érigées à Bruxelles et à Laeken, ainsi que des sommes d'argent aux Jésuites et à l'hôpital St Jacques, etc... 1^{er} décembre 1678. -

39. - 1688. - Transaction conclue entre les tables de St-Espirit et les hôpitaux bénéficiés par le testament de Marie Coers, d'une part, et la dame Jacqueline Van Sinnicq, grande maîtresse du beguinage à Bruxelles, au sujet des biens sécularisés par ladite Coers, et notamment des 23 mille florins que ladite Van Sinnicq, son exécutrice testamentaire, portait en dépense comme payée à elle-même à titre d'héritière fiduci-commissaire de la défunte. 1688. - y sont annexés les testaments d'Agnes, de Marie et d'Anne Van Sinnicq des années 1676, 1682 et 1683, et d'autres pièces y relatives. -

40. - 1762, 23 févr. - Moyens d'accord proposés par suite d'un arrêt du Conseil de Brabant

Carton n° 4123. - (suite). -

de Brabant, du 23 février 1762, entre les maîtres d'église et des pauvres des huit endroits situés dans les cures de Bruxelles et les échevins de la même ville.

Chapitre d'Anderlecht. -

41. - (s.d.) Courte réduction dans la cause contre son vicaire perpétuel, au sujet de la cure primitive. Imprimé, sans date.

42. - 1705. - Copie de la sauvegarde accordée au village d'Anderlecht par les Etats généraux des provinces unies. 1705. -

43. - 1756, 21 oct. - Décrets du conseil de Brabant que la dîme des pommes de terre due à ce chapitre par les habitants d'Anderlecht, Dikbeek, etc., sera levée sur le même pied que la dîme des grains. 21 octobre 1756. -

44. - 1760. - Sentence du conseil de Brabant en faveur de ce chapitre contre le Magistrat de Bruxelles au sujet de l'impôt sur le sol sur chaque pot de vin. 31 octobre 1760. -

45. - Dataire d'actes concernant le même chapitre depuis sa fondation ^{environ 1269.} jusqu'à nos jours.
Etablissements religieux en Brabant. -

46. - 1263. - Acte de fondation de services divins dans l'église de Ste Gertrude à Nivelles par le chanoine Gautier Henrici. 1263. -

47. - 1276. - Acte de fondation de services divins dans l'église de St-Pierre à Louvain par le même. 1276. 2 pièces. -

48. - 1287. - Acte passé devant les échevins de Hal entre le couvent de Troid à Bruxelles et Jean Le Stucte, au sujet du partage des biens délaissés par le père vicelin. 1287. -

49. - 1291. - Acte par lequel les religieux du couvent de Ste Marie et Catherine à Sichen, donnent quittance à Gautier Henrici de différentes sommes pour la fondation d'un anniversaire et la construction d'un pont sur le Demer. (1291.)

50. - 1624. - Copie d'une bulle qui incorpore un bénéfice au collège de Jésuites de Hal. 1624. -

51. - 1640. - Sentence entre la Régence d'Arendonck et l'abbaye de Postel, au sujet des aides. 1640. -

52. - 1659. - Résolution des Etats de Brabant que les Dominicains de Bruxelles ne payeront que les trois quarts de l'impôt sur les vins. 1659. -

carton n. 4123. - (suite). -

53. - 1694. - Sentence relative à une rente due par Claebosch à l'abbaye de Grand-Bigard, à cause de la chapellenie de Ste Barbe à Lermath. 1694. -

54. - 1729. - Lettres de terres obtenues par le chapitre de Nivelles pour ses cens et droits féodaux près de Bruxelles. 1729. -

* 55. - 1760. - Liste des chartreux qui habitaient le couvent de Dier en 1760.

Concernant diverses matières: -

56. - 1350, 1^{er} Juillet. - Ancienne copie d'une lettre ou jugement arbitral du duc de Brabant Jean III en cause de l'abbaye de Floreffe qui revendiquait de celle de Postel une somme considérable et des droits de propriété sur les bâtiments et biens de ce monastère, datée de Lervueren, le 1^{er} juillet 1350. -

57. - 1470. - Acte d'acquisition de quelques bannières de terre par Erard Berclay, chevalier. - 1470. -

58. - 1471-1485. - Liasse de huit actes en parchemin, de fondations pieuses faites par le chanoine Gautier Henrici au couvent de Ste Agnès à Gand, au chapitre de Soignies, à l'église de St Quintin, à l'abbaye de Liessies, dans l'église de Ste Wandru à Mons, au chapitre de Cambrai et à celui de Maubeuge, respectivement des années 1471, 1474, 1482, 1483, 1485. -

59. - 1479. - Transaction entre Guillaume Weraerts et Tonne Vander Heyden au sujet de la mitoyenneté d'un mur séparant leur propriété à côté de la vieille halle au blé, aboutissant d'un côté aux remparts de Bruxelles et de l'autre à la maison dite l'Arc-en-ciel. 1479. -

60. - 1512. - Copie de la bulle d'or statuant que les paysans des Pays-Bas ne peuvent être attirés en justice hors du pays. 1512. -

61. - 1516, ~~1517~~. - Copie d'une ordonnance sur les amortissements. 1516. -

62. - 1520, 15 oct. - Copie du placard, du 15 octobre 1520, défendant d'exiger de nouvelles dîmes en Flandre, d'eu, en Brabant. -

63. - 1529, 15 Janv. - Mandement, en date du 15 janvier 1529, ordonnant à l'écoutable d'Anvers de faire observer les placards du 18 octobre 1527 défendant la sortie des grains. Pièce originale en parchemin. -

64. - 1535, 19 février. - Copie d'une constitution de rente de quatre cents florins par an, au profit de Gilles de Busleyden, créée par les Princes d'or.
- engie sur

- carton n° 4123. - (suite). -
- auge sur les seigneuries de Breda, Diest, etc. 19 février 1535. -
 - 65. - 1544. - Copie d'une sentence du Conseil de Brabant en cause du seigneur de Baedeghem, contre le couvent de Béthanie, près de Malines, en matière de relief de fiefs. 1544. -
 - 66. - 1617, 17 février. - Cahier Mss. Règlement des doyens des corps de métiers, des maçons, tailleurs de pierres, etc. sur le mode de mesurer les ouvrages de maçonnerie, de charpente, les toitures, etc. dans la ville de Louvain. 17 fév. 1617.
 - 67. - 1620, 18 février. - Lettres patentes de légitimation de Jean Vande Leene, enfant naturel de Joseph et de Catherine Stevens. 18 février 1620. -
 - 68. - 1639. - Copie d'une longue sentence du Conseil de Brabant au sujet de relief de fiefs à Laeken. 1639. -
 - 69. - 1653, 22 octobre. - Copie de l'absolution de la censure encourue par l'archevêque de Malines, Jacques Van Mulders Boonen. 22 oct. 1653. -
 - 70. - 1671. - Acte par lequel Jacques Van Mulders, à cause de son grand âge, donne tous ses biens à Jacques Fijn et Marguerite Vanden Male, conjoints, à charge de l'entretenir, etc. 1671. -
 - 71. - 1686, 25 Mai. - Copie de l'interprétation, par le conseil de Brabant du placard du 6 octobre 1686, relatif au paiement des contributions exigées par la France. 25 Mai 1686. -
 - 72. - 1680. - Acte par lequel Dirix Louw, né à Amsterdam, fait donation entre vifs à sa tante Guilhelmine Peeters Louw, de l'usufruit de différentes rentes dues en Hollande, etc. 1680. -
 - 73. - 1723. - Règlement pour la sonnerie de la cloche décimale à Puers. 1723.
 - 74. - 1726. - Convention pour la sonne de la cloche décimale de temps. 1726.
 - 75. - 1740. - Édit de la cour de Rome sur les religieux fugitifs et apostats. 1740.
 - 76. - 1668, 9 Janv. - Pièces sur l'arrêt donné au Conseil d'Etat à Versailles le 9 janvier 1668 sur les amortissements des biens de gens de main morte dans le pays conquis. -
 - 77. - 1715, 25 Avril. - Mémoire au sujet du consentement des chefs villes de Brabant, mentionné dans l'article 16 de la deuxième addition aux joyeuses entrées du 25 avril 1715 touchant les amortissements. -

carton n° 4123. - (suite). -

78. - 1761, 7 juillet. Mandement cassatoire par l'empereur en cause de l'abbé de St. Brond contre le prince-évêque de Liège, au sujet de la co-seigneurie de St. Brond, du 7 juillet 1761. Exemplaire imprimé. -

79. - 1600-1786. - Volume in-folio : Prix ou mercuriales des quatre espèces de grains à Bruxelles, depuis l'année 1600 jusqu'à 1786 inclusivement.

Carton n° 4124. - Contenant des lettres et papiers divers qu'on a jugé de trop peu d'importance pour les classer et cataloguer. -

Registres :

Brochure imprimée in-folio, contenant les bulles des Papes qui ont établi ou favorisé l'ordre des chartreux, et les privilèges accordés à ces religieux par les Rois de France, Exemplaire timbré et authentiqué par un conseiller secrétaire du roi. (Il est un peu endommagé). Ce livre a été placé dans la Bibliothèque des archives du Roy armée. -

n° 4125. -

Groupe de deux minces cahiers en velin in-4°. - Précis de biens et cens appartenant à l'hôpital de St. Nicolas, dont le moins ancien est écrit en 1388. - Nota. On sait que ces biens furent réunis à ceux des frères sacchites et, après leur suppression donnés aux Chartreux. -

n° 4126. - Volume in-folio procto. écrit sur velin, couvert en parchemin, formé le 27 avril 1432, par Gilles Van Werts et Pierre Ulen, tuteurs de l'hôpital de St. Nicolas, de concert avec le prêtre et receveur vicé, Henri Van Ginderboven, qu'on nomme vulgairement Coels. - Il contient la description de tous les biens et revenus dudit hôpital de St. Nicolas sur-nommé aux Sacchites. -

n° 4127. - Volume in-folio, écrit sur velin, lequel a perdu sa couverture : Ancienne copie du précédent, précédée d'un acte de l'année 1603.

n° 4128. - Volume in-4°, relié en peau de veau. - Velin. -

Expédition authentique, sur velin, d'un jugement prononcé par Pierre d'Alhimo en qualité d'arbitre, réglant les droits respectifs du chapitre et de l'église d'Anvers, d'une part, et des chartreux de Scheut, d'autre part, au sujet de sépultures, des dîmes etc. 30 août 1459. - n° 4129

N^o 4129. — 5 cahiers in-folio destinés à être reliés en un volume.
Contenant à la suite les copies des autres onze copies, d'une écriture moderne, d'actes de transport, au profit des chartreux, de biens à Anderlecht, particulièrement à l'endroit dit Torbiest et des bois à Herbeek, des années 1461 à 1727. —

N^o 4130. — Volume in-folio couvert en parchemin, intitulé sur la couverture, Cyrogographia contenant copie des baux des dits chartreux de 1513 à 1527.

N^o 4131. — Volume in-folio, qui a perdu sa couverture, Contenant les baux de 1720 à 1724. — (tronqué). —

N^o 4132. — Volume relié en veau, avec fermoirs en cuivre: Registre écrit en 1530 (mais paraît une copie faite postérieurement), contenant la description de tous les biens, cens et rentes appartenant aux chartreux de Scheut, mentionnant aussi comment ces biens leur sont parvenus avec des annotations postérieures jusqu'à la fin du 17^e siècle. —

N^o 4133. — Volume relié en parchemin, intitulé au dos: Registrum bonorum, 1560, véritablement écrit à cette époque, il contient également le détail des biens et rentes que les chartreux de Bruxelles possédaient alors, et aussi le précis de quelques fondations de bienfaisance. A la fin se trouve en outre un inventaire des titres de ces religieux formé en 1582.

N^o 4134. — Cahier in-4^e. Etat sommaire de leurs biens, formé en 1580.

N^o 4135. — Volume in-folio relié en parchemin, sur la couverture duquel se trouve écrit: Deux livres cotés K. il contient une description des biens des chartreux de Bruxelles au commencement du 17^e siècle. L'écriture est de l'époque.

N^o 4136. — Couverture in-folio, renfermant un double du précédent, mais en cahiers et incomplet. —

N^o 4137. — Volume in-folio relié en parchemin, contenant le précis des fondations d'aumône pour les pauvres et celle des messes fondées dans l'église des mêmes chartreux, Il commence par le détail des biens considérables donnés aux pauvres en 1474 par Jean Van Elsclae et Marguerite Jurels, conjoints; biens que ces religieux devaient seulement administrer et pourvoir de cette gestion, j'envis du 5^e du produit. —

N^o 4138.

n° 4138. — Cahier in-4°. Compte de deniers procédés du prix de différents biens, que les dits chartreux ont vendus ensuite d'octrois, et du rempli qu'ils ont fait de ces capitaux. 17^e siècle. —

n° 4139. — Cahier in-folio. — Livre censal des chartreux. Copie moderne.

n° 4140. — Cahier in-folio. — Relevés de leur livre terrier.

n° 4141. — Gros volume in-folio procto. — Manuel d'annotations de recettes et dépenses. 1458 à 1466. —

n° 4142 à 4152. — 11 volumes in-4°, la plupart couverts en parchemin. — Manuel des recettes et dépenses pour les années 1543, 1560, 1630 à 1672, 1685, 1681 à 1702 (ceux des années 1630 à 1672 et de 1700, cotés n° 4145 à 4148 et 4156, ne comprenant que les recettes, ceux de 1543 et 1685, n° 4142 et 4149, que les dépenses). —

n° 4153 à 4160. — 8 volumes in-folio. — Suite des manuels des recettes et dépenses 1711 à 1731, 1738 à 1760. —

n° 4161. — Volume in-folio relié en parchemin, intitulé: Clasthoeck, ou journal par doit et avoir des recettes et dépenses, depuis le 1^{er} dec. 1736 au 17 mars 1762. —

n° 4162. — Volume in-folio, intitulé: Recettes et dépenses générales de 1781 à 1786. —

n° 4163. — Volume qui a perdu sa couverture: — Journal des recettes et dépenses générales de 1774 à 1778. — Nota. — Le registre ~~ce~~ qui antérieurement une autre destination, il contient les aumônes distribuées le vendredi à la porte du couvent de 1757 à 1760, exécution de la fondation faite en 1474, par Jean Usellac et Marguerite huwels, conjoints, dont un précis se trouve en tête.

n° 4164. — Volume. — Manuel des dépenses 1725, 1726. —

n° 4165. — Volume couvert en parchemin. — Journal des dépenses seules de 1756 à 1760. —

n° 4166, 4167. — 2 volumes in-folio. — Journal par nature des dépenses de 1761 à 1782. — Il y manque des feuillets. —

n° 4168 à 4172. — 5 volumes in-folio. — Livres d'annotations pour la recette des fromages en grains. 1687 à 1723. —

n° 4173 à 4178. — 10 volumes in-folio, dont le premier est fort mince. Livres d'annotations

D'annotations pour la recette des loyers et fermages en argent de 1700 à 1783.
 n° 4179. — Fort volume in-folio. — Livre d'annotations pour la recette du produit
 des étangs, des bois, des loyers et fermages des terres, moulins, prairies et fer-
 mes ayant appartenu aux chartreux de Bruxelles, formé par l'avocat
 Evenspoel, nommé administrateur des biens. 1784 à 1793. —

n° 4180, 4181. — 2 volumes in-folio. — Livres d'annotations pour la recette
 des cens et rentes actives. 1700 à 1792. —

n° 4182. — Chemise renfermant quelques cahiers, contenant le détail des
 cens et menues rentes dues par ces religieux. —

n° 4183-4185. — 1 volume in-6° et 2 in-folio. — Livres d'annotations pour
 le paiement des cens et rentes passives. 1694 à 1791. —

n° 4186. — Volume in-folio. — Pareil livre d'annotations pour le paiement
 des intérêts des capitaux prêtés par les chartreux. 1750 à 1792. —

n° 4187. — Cahier in-6°. Contenant le détail des biens fiés à Etterbeek et
 Dilbeek pour lesquels les chartreux devaient faire relief en constituant des
 hommes mourants. Ecriture du 17^e siècle. —

n° 4188. — Volume in-folio, relié en parchemin, renfermant les comptes des
 revenus et dépenses des chartreux de Scheut depuis leur fondation en
 1455 jusqu'en 1487. — Le premier est celui rendu aux procureurs de l'hôpital
 de St-Nicolas aux Sacchites, par le prêtre Augustin de Basserode, receveur
 de cet établissement, de sa gestion depuis la St-Jean, 1454 à la St-Jean,
 1455. — A la fin de ce registre se trouve le détail des biens acquis par les
 chartreux quelques années après leur fondation. —

✕ n° 4189 à 4204. — 15 volumes in-folio, reliés uniformément en parchemin.
 Comptes des revenus et dépenses des mêmes chartreux de 1465 à 1470,
1486 à 1560, 1566 à 1598, 1620 à 1709, 1711 à 1738. —

n° 4204^{bis}. — Volume in-folio. Compte de 1517. trouvé après coup. —

n° 4205 à 4225. — 21 minces volumes in-folio, non reliés. — Suite des
 comptes de 1739 à 1764. —

n° 4226. — Grand volume in-folio, dans lequel sont transcrits la suite
 finale des mêmes comptes, de 1764 à 1782 inclusivement. —

N^o 4227. — Cahier in-folio, non relié, intitulé : Liber mortuarius omnium
 X quingentorum, sive monachis sive ex secularibus sepulti sunt ab eo tempore
 quo ego Fr. Hugo Gauthierus habitum ordinis indigne assumpsi, quantum
 meminisse poterit, nimirum ab anno 1662. Les annotations de sépultures
 vont jusqu'en 1685. —

N^o 4228. — Couverture in-folio, conservant la fondation des enfants de
 chœur de l'église d'Anderlecht, entre autres un inventaire des archives
 et biens qu'elle possédait en 1529. —

N.B. — Le doyen de cette église et le prieur des chartreux en étaient provi-
 (deurs).

N^o 4229. — Groupe de 37 petits cahiers in-4^o. — Comptes de cette fondati-
 on des années 1514 à 1520, 1557, 1596 à 1599, 1638 à 1639, 1645 à 1646,
1652 à 1692, 1695 à 1700. —

N^o 4230. — Groupe de 16 minces cahiers in-folio. — Suite des mêmes comptes
 de 1730 à 1733, et de 1771 à 1784. —

N^o 4231. — Volume in-folio, relié, d'une bonne écriture du 18^e siècle.

X Inventaire descriptif et analytique d'une partie des titres de propriété des biens
 des chartreux, situés à Anderlecht. Ces titres sont du 14^e au 17^e siècle, et se trou-
 vent aujourd'hui dans le carton n^o 4106. —

N^o 4232. — groupe contenant : 1^o un cahier in-folio de 14 pages, contenant de
 la même main : Un commencement d'inventaire semblable des titres des
 biens des mêmes religieux, situés à Itterbeek, Dilbeek et St Anne Pede;
 2^o un mince cahier, indiquant l'ancienne division et l'ordre de placement
 de leurs archives ; — 3^o et finalement l'inventaire des registres et pièces

X saisies chez le chartreux Van Gucht en 1793. —

N^o 4233. — Cahier in-folio. — Double du précis de l'état des biens des
 mêmes chartreux formé par l'administrateur après leur suppression en 1783.

N^o 4234. — Couverture contenant :

1^o Les dépêches adressées par la chambre des comptes et le conseil des
 Finances au notaire Catteir, nommé en 1792 administrateur aux biens
 des chartreux en remplacement de l'avocat Evenspoel. Y joint un projet
 d'arrangement avec le sieur de Gamarage pour le terrain de la chartreuse
 aliéné

aliéné par le gouvernement et que les religieux revendiquaient en 1790.

2° Un cahier in-folio, dans lequel Cattoir a commencé à transcrire des rép.
(-consol.)

3° Copie de l'ordre donné au Prieur des chartreux Luyx de restituer les archives de son couvent en date du 5 juillet 1792. -

4° Inventaire des registres, actes, baux, etc., remis par la chambre des comptes à l'administrateur Cattoir le 20 juillet 1792. -

5° Inventaire des baux délivrés par Cattoir audit Prieur Luyx le 8 août 1794.

6° ... Récépissé des baux remis par Cattoir à un agent de l'administration des Domaines nationaux le 4 brumaire an V. -

N° 4235. - Chemise renfermant le Procès verbal de la dernière suppression des chartreux de Bruxelles, en date du 3 brumaire an V, avec ses annexes. -

En tout 136 cartons. (24 oct. 1796)

Finis.

copié sur une copie faite à Bruxelles.

- X Ant. Vanderus: *Chronologia sacra Brabantiae* - tom. 2, p.
- + Widmann: *Brabantia Mariana*, p. 325.
- X Miroeus: *Bibliotheca Belgica* tom. 3, p. 191. —
- + Miroeus et Foppens: *opera diplomatica*, tom. 3, p. 153;
196-199 - tome IV, p. 476. —
- + Miroeus: *opera diplomatica*, tom. 1, p. 231-3.
- X Arnold. Raiffet: *Origines cartularum, Belgii, duaci*,
pages 108-121. — Raiffet renvoie à
Auctarium de natalis S. Belgii au 25 Mars.
- X Wanders: *Histoire des environs de Bruxelles*, Bruxelles 1876,
tome I, page 36-60.
- X Francis Franckx: *La chartreuse de Notre Dame de Grâce*
à Schaet-laeg-Bruxelles, Bruxelles 1876, in 182 pag.
- + La chapelle de Notre Dame de Grâce de l'ancien
Mission à Schaet-laeg-Bruxelles, Bruxelles 1901,
avec analyse par la chartreuse de la brochure précitée.
- X Mordue: *Theatrum chronologicum sacri ord. Cantus Laurentii* 16
page 284-285. — Analyse Raiffet. —
- + Il Origine de la chartreuse de Schaet tout Anderlecht
page 97-122 dans: *Analekten pour servir à l'histoire
ecclésiastique de la Belgique* tome IV, 1867 - p. 8
c'est le *origo sive conditum monasterii nostre domine
gratie, ordinis Cisterciensium juxta Bruxellam*, in 1
de Adrien Tullaxert, secrétaire de la ville de Bruxelles
au moment de la fondation. —
- X Vanderus: *Cocnobiographia carthusia Bruxallensis*, quae o
nostre domine de gratia in Schaet vocata fuit. Bruxellis
edita per b. P. Jean de Wal en 1637 à la demande de Charles
Vanderus. —

m 2. p. 350.

5.

p. 153. 195.

31-32.

mai 1632.

voie à son

Mars. —

elles 1885.

5-64. —

de Grace

182 pag. 1-10.

inaire 708

708. pag. 16

précédente.

211 1681.

derlecht. 5)

histoire

7-87-122.

dominade

m, in 1 hutey

Bruxelles

quae olim

uallu 1659.

chamaine 87.

APERÇU GÉNÉRAL

SUR LES

MISSIONS EN CHINE ET AU CONGO

DESSERVIES PAR LA

Congrégation du Cœur Immaculé de Marie

DONT LA MAISON-MÈRE EST ÉTABLIE PRÈS DU

SANCTUAIRE DE NOTRE-DAME DE GRACE

A SCHEUT-LEZ-BRUXELLES

-
- I. La Chapelle de Notre-Dame de Grâce.
II. Les Missionnaires et leurs œuvres.



PREMIÈRE PARTIE

LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE GRACE (1)

Origine de cette Chapelle



EST au milieu du quinzième siècle que la Sainte Vierge jeta les yeux sur la magnifique plaine se déroulant à l'ouest de Bruxelles, pour en faire un lieu de prédilection, où les dévots à la Reine du ciel seraient comblés de ses faveurs maternelles. Elle voulait sans doute faire oublier de la sorte les sanglants souvenirs se rattachant à cette plaine de Scheut, où, moins d'un siècle auparavant, le 17 août 1356,

(1) Cette notice est le résumé d'une monographie publiée en 1876, par Mgr Vranckx, second Supérieur Général de la Congrégation.

les Bruxellois battus en ce lieu par Louis de Maele, Comte avaient jonché de leurs cadavres le champ du combat.

Cela débuta, comme d'ordinaire, par un fait minime. En 1447, un berger, nommé Pierre d'Assche, résidant au hameau de Ninove, au N. O. de Scheut, eut l'inspiration d'attacher une petite Vierge au tronc d'un tilleul planté sur le talus du chemin de Ninove (1). Il entrelaça les rameaux de l'arbre, de manière à protéger et donner un ombrage aux passants qui s'arrêteraient pour prier.

En effet, insensiblement, les voisins et les voyageurs commencent à vénérer la statuette, à déposer au pied de l'arbre de menus présents, fleurs et des cierges. Pierre lui-même venait souvent s'agenouiller à cet endroit, et désirait vivement y voir s'élever un sanctuaire où l'on pourrait célébrer les offices divins. Il attestait d'ailleurs que, de jour comme de nuit, maintes fois la vision d'une église s'y dressant, flanquée de deux tour

Peu de temps après, à la nuit de Pentecôte de 1449, une vision apparut à une vieille femme environna l'image. Un grand nombre de personnes furent témoins, la nouvelle s'en répandit promptement, et, le lendemain, dans le seul cours de l'octave, plus de dix mille pèlerins vinrent à Ninove, pour présenter leurs vœux et leurs dons. Ces derniers furent envoyés à tel nombre qu'on dut charger plusieurs personnes de les recueillir, et de les confier aux magistrats de la ville, afin que ceux-ci pussent, de concert avec l'évêque de Cambrai, statuer à quel usage ces offrandes seraient affectées.

Or, la même nuit de Pentecôte, vers l'aurore, la bienheureuse Vierge apparut, majestueuse comme une reine, à une pieuse chrétienne qui lui dit : « Femme, annoncez au peuple de Bruxelles, que je veux être honorée à Scheut, sous le nom de Mère de Grâce ».

Que ces deux manifestations fussent réelles, des miracles sans nombre le prouvèrent bientôt. Une jeune fille noyée, un enfant asphyxié, un enfant mort en naissant, ressuscitèrent ; une muette récupéra la parole ; deux aveugles recouvrèrent la vue. Ces prodiges furent officiellement examinés dans trois assemblées solennelles, composées de députés par Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et par la ville de Bruxelles. Il y fut décidé qu'on bâtirait sur le terrain où se trouvait l'arbre, afin d'y bâtir une chapelle.

(1) C'est l'endroit même où se trouve la chapelle actuelle. Plus tard, les habitants de Ninove, qui en sera parlé plus loin, furent autorisés par Philippe le Bon à déplacer ce sanctuaire vers le sud ; on l'y voit encore, courant parallèlement à la chaussée de Ninove, sous le nom de Ninove, sous le gouvernement hollandais, à travers les terrains de l'ancienne Chartreuse.

Comte de Flandre,

En 1443, un pieux
eau de Moortebeke,
petite statue de la
emin de Bruxelles à
re à protéger l'image,
pour prier.

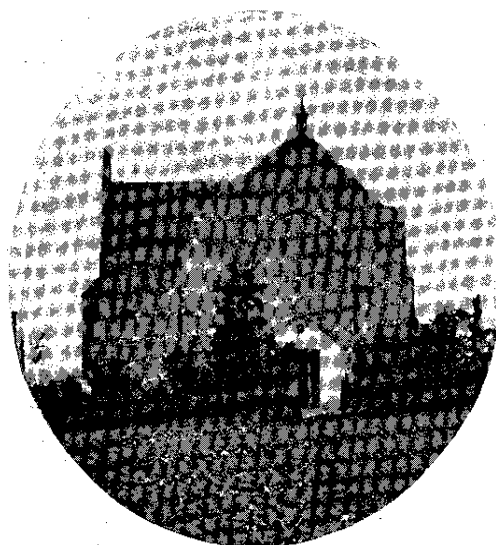
urs commencèrent à
menus présents : des
s'agenouiller en cet
e où l'on pût célébrer
me de nuit, il avait eu
quée de deux tours

1449, une clarté mer-
personnes en furent
lendemain, ainsi que
s vinrent honorer la
es derniers furent en
es recueillir, et de les
sent, de concert avec
seraient affectées.

heureuse Vierge était
chrétienne et lui avait
e veux être honorée à

acles sans nombre le
asphyxié, un autre
écupéra l'usage de la
liges furent soigneu-
mposées de notables,
par Philippe le Bon,
écidé qu'on achèterait
elle.

s tard, les religieux, dont
placer ce chemin vers le
inove, construite sous le
chartreuse.



FAÇADE DE LA CHAPELLE EN 1860

On se mit aussitôt à l'œuvre en février 1450, et la première pierre fut posée par le Comte de Charolais, plus tard surnommé Charles le Téméraire, fils de Philippe le Bon. Le sanctuaire étant achevé fut consacré solennellement par Denis, suffragant de Liège, commis à cet effet par l'évêque de Cambrai.

Ce gracieux édifice a 60 pieds de long sur 26 de large. De style ogival, il a deux travées précédant une abside à trois pans. Les murs sont en briques, avec revêtement extérieur en pierres blanches. Ainsi qu'on en pouvait juger par l'agencement de la façade, avant la construction récente de la nef centrale, le petit monument pourrait

un jour, dans l'intention de l'architecte, constituer le chœur d'une vaste église.

Les Chartreux.

Il s'agissait dès lors de trouver des prêtres, ou des religieux, pour desservir la chapelle, et satisfaire à la piété de la foule grandissante des pèlerins. Les magistrats de Bruxelles s'adressèrent à l'ordre des Chartreux ; et, l'an 1436, sept religieux de cette observance furent installés à Scheut.

Citons ici, comme un témoignage de la piété de nos ancêtres, une clause de l'acte de donation, signé par le magistrat suprême de Bruxelles, le 14 octobre 1436. Il y est stipulé que :

« Les religieux seront tenus de célébrer annuellement et à perpétuité un service solennel, le jour de la Pentecôte, en mémoire de la fondation ; un autre, le jour de l'élection des échevins, veille de la Saint-Jean, pour la bonne administration de la ville ; un autre enfin à la fête de Saint-Hubert, pour le repos de l'âme de tous les habitants défunts de Bruxelles. »

Pour loger les religieux, Isabelle de Portugal, épouse de Philippe le Bon, fit construire à ses frais cinq cellules. Un peu plus tard, Marguerite d'York, sœur d'Édouard, roi d'Angleterre, et femme de Charles le Téméraire, posa la première pierre de deux autres cellules, dont elle supporta les frais de

construction. C'est ainsi que graduellement, et moyennant le concours généreux des princes et de la ville de Bruxelles, fut édifée la Chartreuse de Scheut, comportant le monastère, ainsi qu'une église distincte de la chapelle.

L'église, très grande, commencée en 1469, fut terminée en 1531, grâce aux libéralités de plusieurs personnages de marque, notamment de l'Empereur Charles-Quint, qui versa la somme, alors énorme, de 3000 ducats d'or. L'édifice (1), appartenant au style ogival tertiaire, était splendide, au témoignage des contemporains. La Chartreuse elle-même était remarquable; son cloître, considéré comme le plus beau du Brabant, était orné de 43 verrières données, pour la plupart, par des évêques, des princes et des rois.

Durant plus d'un siècle, les Chartreux de Scheut ne connurent que des jours paisibles, vivant dans la stricte observation de leur règle sévère et partageant leur temps entre la prière et l'étude. « Ils méritèrent, dit Wauters, par leur ardeur en ce dernier point, l'intérêt que leur témoignaient l'unisson les souverains, la noblesse et le peuple. Les chroniqueurs du couvent, Voet, Tourneur, De Wael, sont d'excellents guides pour l'histoire de Bruxelles aux quinzième et seizième siècles; ils nous ont conservé beaucoup de faits curieux qui, sans eux, seraient complètement oubliés » (2).

Entretiens, la dévotion populaire envers Marie n'avait fait que s'accroître et son autel était assiégé de pèlerins, qui allèrent ensuite proclamer loin les libéralités de Notre-Dame de Grâce. On se vit donc forcé, dès les premières années du séjour des Chartreux, d'adosser à la chapelle l'oratoire voûté qui sert aujourd'hui de sacristie. De Vaddere (3) nous apprend que Philippe le Bon, afin de pouvoir entendre la messe sans être troublé par la cohue du peuple, y faisait journellement célébrer le Saint-Sacrifice, auquel il assistait souvent. D'autres personnes illustres ne témoignèrent pas moins de dévotion à la Vierge de Scheut. On vit maintes fois devant son image Louis, dauphin de France (plus tard Louis XI), exilé pour lors de la cour

(1) On ne connaît pas exactement l'emplacement de la Chartreuse et de son église. Un plan que l'on conserve à la bibliothèque des Archives les place tout contre la chapelle de Notre-Dame de Grâce, du côté Nord. Des fouilles consciencieuses n'ont cependant fait découvrir aucune trace de fondations en cet endroit. Plusieurs pensent que la Chartreuse, afin d'y garder un calme plus religieux, se trouvait à quelque distance de la chapelle, dans la propriété sise au Nord du séminaire actuel de Scheut, de l'autre côté de la chaussée de Ninove.

(2) *Histoire des environs de Bruxelles*, par Wauters, tome I, page 44.

(3) *Familier discours de la restauration de la chapelle de N.-D. de Scheut*. Ms. de la bibliothèque royale, n° 3885.

son père, Charles VIII; Charles-Quint; Jeanne d'Arragon, femme de Philippe le Beau; Marguerite de Parme, qui s'y rendait souvent à cheval accompagnée de ses dames et de toute sa cour.

Destitution de la Chartreuse par les Gueux.

VERS la fin du seizième siècle, le protestantisme fit un suprême effort pour s'implanter en Belgique. D'habiles sectaires avaient répandu dans le peuple des idées de haine contre l'Eglise, et contre la monarchie d'Espagne, le boulevard du catholicisme en nos contrées.

En 1578, peu de jours après un miracle insigne opéré par la Sainte-Vierge devant une grande affluence de fidèles, une troupe de Calvinistes furieux vinrent fondre sur la Chartreuse, chassèrent les religieux, s'emparèrent de tout ce qu'il était possible d'emporter, et livrèrent aux flammes les admirables constructions, la gloire du Brabant. Les religieux se réfugièrent à Liège et y séjournèrent jusqu'en 1585. Bruxelles ayant alors fait sa paix avec le roi d'Espagne, les Chartreux revinrent à Scheut et n'y trouvèrent que des ruines. Seule, la chapelle miraculeuse restait debout, mais ouverte à tous les vents; les vitraux étaient enlevés, la flamme avait détruit la toiture. En de telles conjonctures, les religieux jugeant qu'il leur serait impossible de relever la Chartreuse de Scheut, en édifièrent une autre à Bruxelles, dans cette partie de la ville où l'on a percé au dix-neuvième siècle la rue des Fabriques.

L'antique image de Marie, sauvée du pillage, avait été conservée par les Chartreux durant leur exil à Liège. A leur retour, ils ne purent se résoudre à s'en séparer, et l'exposèrent dans une chapelle construite à cet effet près de leur nouveau monastère. Mais il en advint comme en d'autres circonstances semblables; le peuple, se rappelant les paroles de la Vierge: « Femme, annoncez au peuple de Bruxelles que je veux être honorée à Scheut sous le nom de Mère de Grâce », ne cessa point de porter ses pas vers le sanctuaire primitif, où la Vierge fidèle persistait également à distribuer ses bienfaits miraculeux.

Aussi, dès le commencement du dix-septième siècle, les Chartreux firent-ils à la chapelle les réparations les plus urgentes. On renouvela la toiture, on plaça des vitraux; et le 10 avril 1619, Mathias Hovius, archevêque de Malines, consacra de nouveau le pieux sanctuaire.

La statue primitive de Notre-Dame ne revint cependant pas à Scheut, où les religieux se contentèrent de placer une imitation, que l'on put y vénérer

jusqu'à la révolution française. Ce fac-simile fut alors caché par une vo Catherine de Maseneer, qui le donna plus tard à l'église d'Anderlecht. voit encore. Quant à l'image suspendue jadis par Pierre d'Assche au de la route, on ignore ce qu'elle est devenue. Les Chartreux, exilés en l'ont sans doute emportée dans leur fuite.

Avant la révolution française, et pour contenter la dévotion des pèleri on avait édifié de distance en distance, depuis la Porte de Flandre ju Scheut, de petites chapelles où se trouvaient représentés les mystères Passion. Plusieurs tentatives furent également faites à cette époque convertir à nouveau les solitudes de Scheut en une retraite monastiqu ne put y réussir, mais la chapelle de Marie resta jusqu'à la fin du dix-hu siècle un but de pèlerinage très fréquenté. Grand nombre de paroisses ville et de la campagne s'y rendaient processionnellement à des ép déterminées, pasteurs en tête. Un autre usage, bien touchant, s'était dans les bonnes familles de Bruxelles : les jeunes mariés venaient imp à Scheut celle qui fut le modèle des épouses et des mères ; et quand bénissant leur union, promettait un petit ange à la famille, c'était en la Mère de Grâce qu'on allait se recommander. Très souvent aussi, de j prêtres offraient, au sanctuaire de Scheut, et parfois en grande pomp prémices de leur ministère.

Confiscation de Joseph II; la Révolution française.

À la fin du dix-huitième siècle, la Belgique, après avoir recouvré Marie-Thérèse une prospérité qu'elle ne connaissait plus depuis exploits des Gueux, fut soumise à de nouvelles épreuves, dont le sanc de Scheut eut sa part. En 1783, Joseph II supprima d'un trait de l'ordre des Chartreux dans ses états. Les religieux partirent pour l'e tous leurs biens furent mis sous séquestre. La chapelle de Notre-Da Grâce, dont ils étaient restés les desservants, subit le même sort ; les ments furent confisqués, et l'on ferma le sanctuaire.

Puis, à l'invasion des révolutionnaires français, la chapelle fut v comme bien national, et le doux sanctuaire, choisi par la Vierge elle pour y distribuer ses faveurs, devint une grange à fourrage, tandis e fermier propriétaire logeait dans l'oratoire de Philippe le Bon !

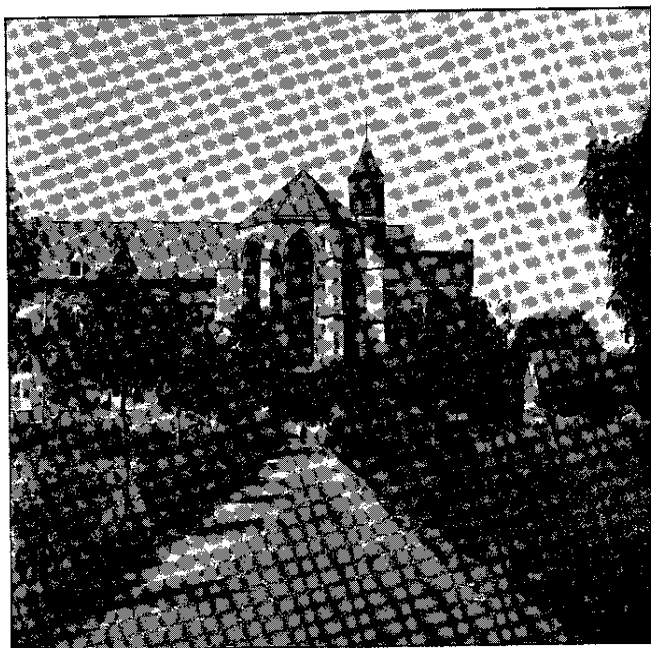
Sera-t-elle donc tarie pour toujours, la source de tant de bie

(1) Parmi les pèlerins illustres du dix-septième siècle, citons l'infante Isabelle.

et Marie ne s'entendra-t-elle plus saluer à Scheut de son doux nom de Mère de Grâce? Attendons l'heure de Dieu!

Restauration de la Chapelle; les Missionnaires.

EN 1856, la chapelle-grange fut mise en vente publique. Un dévot serviteur de Marie, M. Brabant, fut inspiré par la Providence d'en faire l'acquisition. Cet homme de bien résolut de rendre le sanctuaire à sa destination primitive; il le fit restaurer à ses frais, et y plaça une image de la Vierge. Or, chose admirable, on vit tout aussitôt, après



LA CHAPELLE CONSTRUITE EN 1450
(Vue de derrière)

soixante ans d'abandon forcé, de nombreux pèlerins s'empresser vers ce lieu témoin jadis de tant de prodiges.

Mais la Vierge de Scheut avait d'autres visées encore. En 1861, Théophile Verbist, et trois autres prêtres appartenant au clergé de Bruxelles, avaient résolu de fonder en Belgique une Congrégation de missionnaires pour pays étrangers. Des circonstances amenées par la Providence les mirent en rapport avec le propriétaire de la chapelle; et celui-ci, n'ayant d'autre désir que de voir reflourir à Scheut le culte de Marie, leur céda l'antique monument.

Dès lors, une bénédiction solennelle s'imposait, afin de purifier un sanctuaire profané durant de si longues années. Ce fut M. le Doyen Verhoustraeten, délégué par son Eminence le Cardinal Sterckx, Archevêque de Malines, qui, le 27 avril 1863, procéda publiquement à la cérémonie réparatrice. Une foule de fidèles, parmi lesquels on remarquait un grand nombre de membres du clergé de la capitale et des faubourgs,

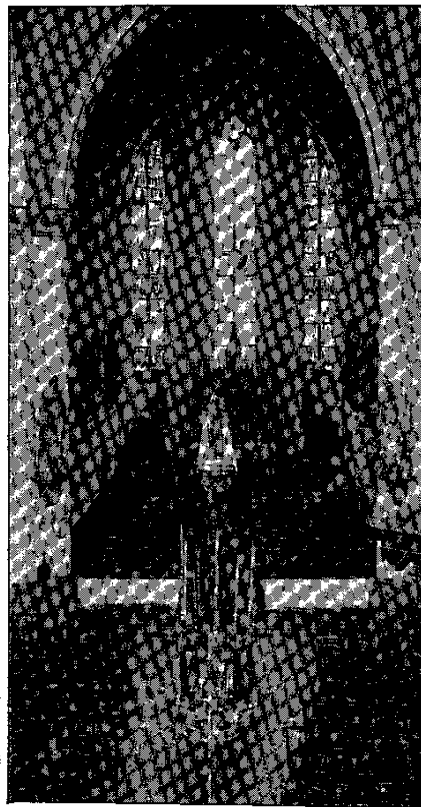
ainsi que des représentants de tous les ordres religieux établis à E vinrent en cette circonstance joindre leurs vœux à ceux de missionnaires, et tressaillir d'enthousiasme à l'émouvante allocution de P. Delcourt, S. J.

Le 24 octobre de l'année suivante, fête de l'Archange Saint Raphaël, la cérémonie plus empoignante encore réunissait à la chapelle une foule nombreuse. Les premiers missionnaires de la Congrégation naissante prononcèrent les trois vœux de religion, que le Cardinal-Archevêque accepta de recevoir en personne. Avant de monter à l'autel pour célébrer la messe, Son Éminence exhorta l'assistance à joindre ses prières aux siennes, afin d'appeler la bénédiction divine sur les rudes travaux qu'ils allaient affronter les missionnaires. Au moment de la sainte Communion, ces derniers élevèrent à haute voix leurs vœux religieux, en y joignant l'engagement de consacrer à l'apostolat parmi les nations infidèles, sous la protection de

Notre-Dame de Grâce.

Comme on le verra dans la suite, cette protection ne leur a jamais manqué. Si les missionnaires ont toujours considéré comme un devoir de faire reflourir, d'entretenir et d'augmenter à Scheut l'antique dévotion à la Mère de Grâce, Son Éminence, de son côté, n'a cessé de couvrir de sa maternelle sollicitude la jeune Congrégation réfugiée à l'ombre de son sanctuaire.

Un mot encore, à ce dernier sujet. Nous l'avons dit précédemment, les fondateurs de la chapelle avaient projeté d'en faire un jour le cœur d'une vaste église. Ce dessein n'a pas eu commencement d'exécution, à cause de la construction, incomplète, du transept et de la nef. Le projet des bas-côtés est resté en suspens par les colonnes engagées et les murs latéraux. Les missionnaires nourrissent l'ardent espoir que la



VUE ANTÉRIEURE DE LA CHAPELLE ACTUELLE

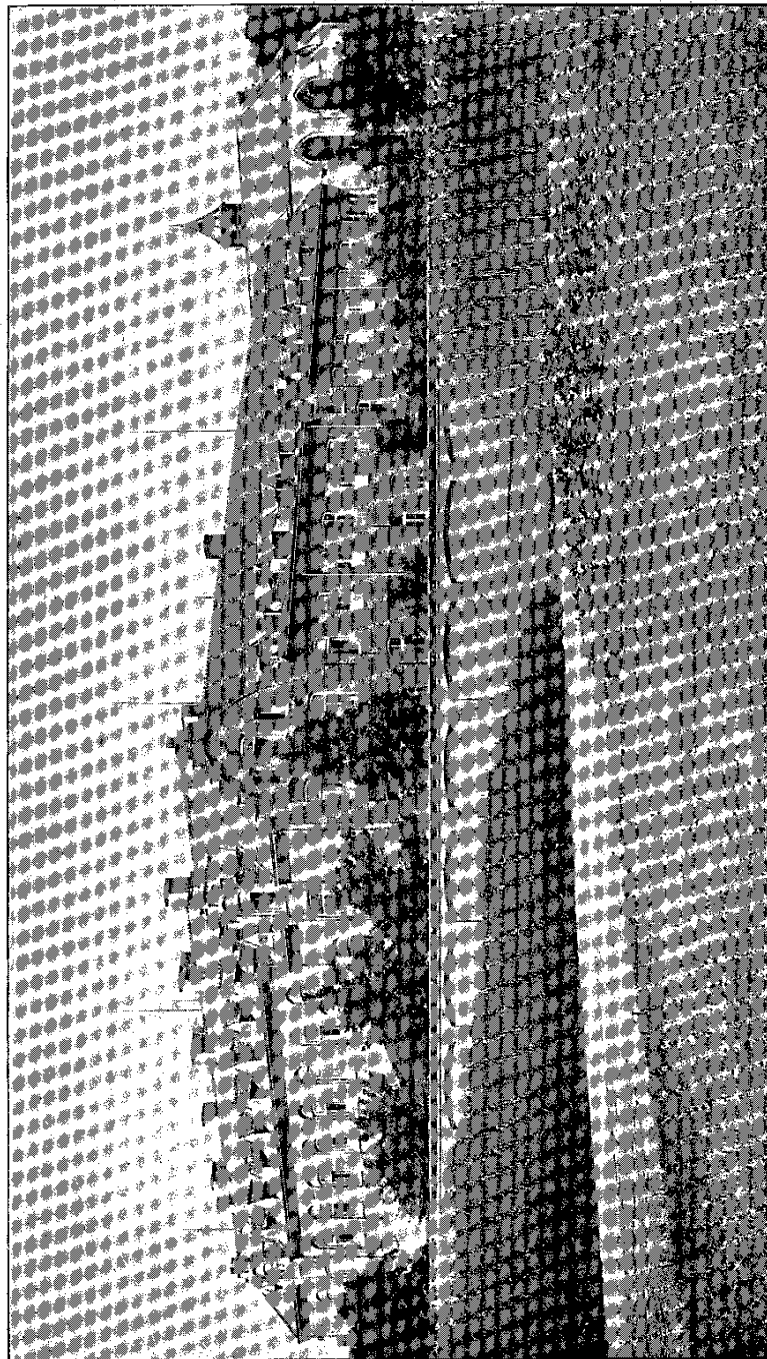
Vierge voudra bien inspirer à l'un de ses serviteurs la pieuse

ablis à Bruxelles,
ceux des futurs
te allocution du

saint Raphaël, une
e une foule atten-
naissante devaient
Archevêque avait
tel pour offrir le
e ses prières aux
travaux qu'allaient
nion, ces derniers
engagement de se
la protection de
e.

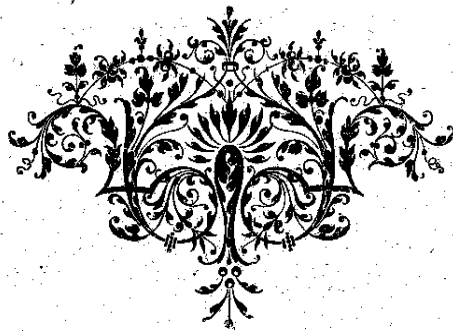
a dans la seconde
ction ne leur a
les missionnaires
déré comme un
urir, d'entretenir
neut l'antique dé-
Grâce, Celle-ci,
e de couvrir de sa
la jeune Congrè-
mbre de son vieux

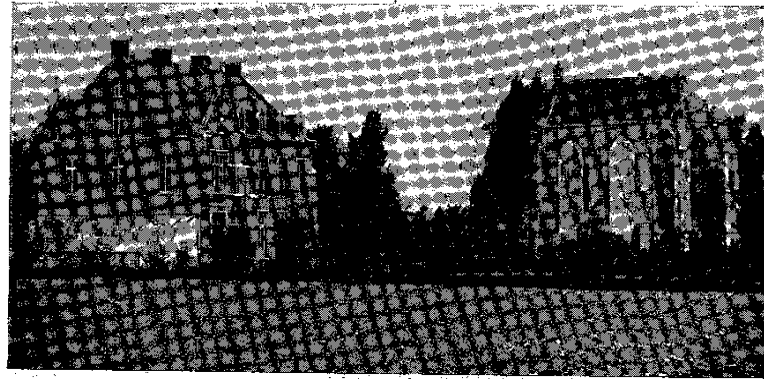
ce dernier sujet.
écédemment : les
elle avaient pro-
r le chœur d'une
essein reçut un
écution, en 1876,
acomplète cepen-
de la nef centrale.
côtés est indiqué
gagées dans les
missionnaires nour-
ir que la Sainte-
a pieuse pensée



LE SÉMINAIRE DE SCHEUT (1899)

d'achever l'œuvre, et de combler ainsi le désir manifesté par Elle au xv^e siècle, le désir de voir s'élever à Schent un vaste temple, paré de ses tours, où les peuples viendraient implorer de Notre-Dame de Grâce les bienfaits qui, jadis, attiraient la foule de nos aïeux.





CHAPELLE ET SÉMINAIRE EN 1870
(Vue de côté)

DEUXIÈME PARTIE

LA CONGRÉGATION DES MISSIONNAIRES

DU CŒUR IMMACULÉ DE MARIE

Origine et Développement.

C'ÉTAIT en 1860. En vertu du traité signé récemment à Péking, les portes du Céleste Empire venaient d'être ouvertes aux nations étrangères, ainsi qu'aux apôtres de l'Évangile. Depuis longtemps, M. l'abbé Verbist (1), aumônier de l'École militaire de Bruxelles, et Directeur Général de l'Oeuvre de la Sainte-Enfance en Belgique, nourrissait le désir de fonder une société belge de missionnaires. Au xvi^e siècle, saint François-Xavier réclamait des Belges pour ses dures missions des Indes ; et, répondant à cet appel, de nombreux missionnaires appartenant à notre race froidement énergique avaient porté l'Évangile sur toutes les plages du monde. On pouvait donc regretter à bon droit qu'il n'y eût pas encore en Belgique une œuvre vraiment nationale, qui pût fournir à tous les jeunes gens avides d'apostolat une occasion facile de suivre l'appel de Dieu. Le traité de Péking vint donc mettre un terme aux hésitations de M. Verbist, qui commença les démarches nécessaires, et fit bientôt entrer dans ses vues M. Van Segvelt, vicaire à Sainte-Gudule, MM. Vranckx et Verlinden, vicaires à Molenbeek-Saint-Jean.

Dieu met toujours à l'épreuve ceux qu'il appelle à de grandes choses : des

(1) Né à Anvers le 12 juin 1823, il fit ses études au Petit Séminaire de Malines, fut nommé professeur dans cet établissement en 1847, pour devenir aumônier militaire en 1853.

difficultés sans nombre assaillirent la Congrégation naissante. Mais, grâce à la protection de N.-D. de Scheut, le zèle apostolique de M. Verbist et de ses compagnons vint à bout de tous les obstacles; et, le 25 août 1865, un premier départ avait lieu pour la Chine. La petite troupe se composait de M. Verbist, Supérieur, et de MM. Van Segvelt, Vranckx et Hamer (1).

Le Saint-Siège confiait à leur zèle une immense région comprenant toute la Mongolie, c'est-à-dire presque toute la partie de la Chine sise au nord de la Grande Muraille. Un noyau de chrétiens s'y trouvait déjà. Les Lazaristes français avaient eu jusqu'alors l'administration de ces contrées; la Propagande venait de les en décharger, afin qu'ils pussent se donner plus efficacement à leurs autres missions chinoises, où leur dévouement ne pouvait suppléer au nombre.

En 1866, quatre nouveaux confrères allaient rejoindre en Mongolie le vénéré fondateur, et celui-ci put espérer ne voir jamais fermée la route qu'il avait ouverte. Et cependant, deux grandes épreuves devaient frapper coup sur coup la jeune Congrégation, et faire croire un instant que l'œuvre allait sombrer. Le 5 avril 1867, M. Van Segvelt mourait à Siao-miao-eul-keou, et, le 12 septembre de l'année suivante, M. Verbist succombait à son tour à Lao-hou-keou. Mais, à l'encontre de toutes les vues humaines, les deux fondateurs, en allant au ciel recevoir leur récompense, n'avaient fait que montrer à leurs disciples qu'à la conquête des âmes les cœurs généreux sacrifient joyeusement tout, même la vie. Les causes pour lesquelles tombent de grandes victimes, à dit De Maistre, sont proches du triomphe.

Au premier effarement succéda donc bientôt une ardeur nouvelle. M. Vranckx, successeur de M. Verbist dans la charge de Supérieur, revint en Europe, pour diriger la maison de Scheut. Seul des quatre ouvriers de la première heure, Ferdinand Hamer restait en Chine; il ne devait recevoir sa couronne, celle du martyr, qu'après trente-cinq années d'apostolat.

A Scheut cependant, la Congrégation continuait à s'accroître par l'admission de nouveaux membres. En même temps, grâce à la générosité des catholiques belges et hollandais — l'identité de langue ayant permis de recevoir des aspirants appartenant à cette nation-sœur, — grâce également à la protection bienveillante de nos Evêques, comme à la sympathie générale du clergé, les missionnaires recueillirent assez d'aumônes pour subvenir aux nécessités croissant avec le succès de leurs missions.

(1) M. Paul Spingaert, serviteur de M. Verbist, accompagnait les missionnaires. On connaît son extraordinaire fortune. Il devint mandarin de l'Empire, et l'heureux époux d'une chrétienne chinoise; il a rendu maintes fois dans la suite de grands services aux missionnaires.

En effet, en 1874, la Mongolie devint un Vicariat, dont Mgr Bax, de paternelle mémoire, fut le premier titulaire. Au cours de la même année, MM. Devos et Verlinden entreprenaient l'évangélisation du territoire des Ortos. D'autre part, dans le Turkestan, les chrétiens d'Ili, descendants d'aïeux exilés en ces parages pour la foi, s'étant adressés à Mgr Bax pour implorer le secours de quelques missionnaires, le Saint-Siège adjoignit, en 1878, aux missions de Mongolie, tout le Turkestan chinois, la vaste région du Koukou-noor, et toute la province du Kan-sou. Celle-ci, sise au sud de la Grande-Muraille, appartient à la Chine proprement dite, dont la Mongolie n'est que tributaire ou vassale. Administré jusqu'alors par les Franciscains italiens, le Kan-sou fut désigné d'emblée comme Vicariat distinct; et Mgr Hamer, son premier chef, fut en même temps chargé du Koukou-noor et du Turkestan.

En 1885, les résultats obtenus et le nombre toujours grandissant des missionnaires permirent de diviser la Mongolie même en trois Vicariats. Mgr Bax conserva la Mongolie Centrale; Mgr Devos devint Vicaire Apostolique de la Mongolie Sud-Ouest, Ortos; et Mgr Rutjes reçut la Mongolie Orientale.

En 1884, MM. Jansen, Steeneman et De Deken, missionnaires au Kan-sou, parviennent, après un pénible voyage de plusieurs mois, auprès des pauvres chrétiens d'Ili. Plus tard, cette région fut également érigée en mission distincte.

Les missionnaires de Scheut se voyaient ainsi, dans la Chine du Nord, à la tête de cinq missions contiguës, se développant sur un territoire qui mesure 700 lieues de l'est à l'ouest, 400 du nord au sud; c'est plus de la moitié de l'Empire chinois.

La charge était redoutable. Mais Dieu, qui met sa gloire à se servir pour ses fins des instruments les plus faibles, fécondait les labeurs des ouvriers de l'Evangile; sa grâce mystérieuse multipliait les conversions, peuplait de fervents néophytes les chrétientés surgissant comme par enchantement au sein du paganisme, et suscitait en même temps en Europe des vocations de plus en plus nombreuses.

Dès lors, il parut urgent de régulariser, de coordonner en un faisceau plus serré, le vaste effort des ouvriers éparpillés. En 1887, une assemblée générale réunissait en Mongolie Centrale, au poste d'Eul-che-san-hao, les délégués de la maison de Scheut et ceux des différents Vicariats. Le T. R. M. Van Aertselaer y fut nommé Supérieur Général, et, l'année suivante, le Saint-Siège approuva pour dix ans les Constitutions modifiées de la Congrégation.

A cette même époque, en 1888, un nouveau champ s'ouvrit au zèle de nos

missionnaires. Par Bref du 11 mai, Sa Sainteté Léon XIII érigeait le Vicariat du Congo belge, ou indépendant, et confiait aux missionnaires de Scheut l'évangélisation de ces contrées. Le nouveau Vicariat comprenait tout l'État Indépendant, sauf les régions du Tanganika, déjà confiées aux Pères Blancs du cardinal Lavigerie. Par le même Bref, et suivant le désir du Roi des Belges, le Saint-Père donnait à la Congrégation de Scheut le Séminaire Africain, que les Evêques de Belgique venaient de fonder à Louvain. Les constructions trop exigües de ce séminaire, sis rue de Namur, obligèrent bientôt à bâtir, rue des Flamands, un vaste édifice servant actuellement de maison d'étude à nos élèves en théologie.

Les premiers missionnaires destinés au Congo s'embarquèrent à Anvers le 28 août 1888. C'étaient le R. P. Gueluy (1), ancien missionnaire de Chine, et les PP. Huberlant, De Backer et Cambier, tous originaires du diocèse de Tournai.

Au mois de février de l'année suivante, on commença la publication de la Revue mensuelle illustrée des « Missions en Chine et au Congo ». En 1891, un Noviciat de Frères coadjuteurs, destinés spécialement aux missions d'Afrique, fut joint au séminaire de Scheut.

Une courte mais violente persécution éprouva la Mongolie Orientale à la fin de 1891. Plusieurs centaines de chrétiens et le prêtre chinois Lin furent massacrés par les Tsai-li-fi, membres d'une des nombreuses sociétés secrètes de la Chine.

Tandis qu'on apprenait à Scheut ces tristes et glorieuses nouvelles, le T. R. P. Van Aertselaer, Supérieur Général, partait en un voyage d'exploration pour le Congo. Son compagnon de route était le P. De Deken, ancien missionnaire du Kan-sou et d'Ili, revenu, peu de temps auparavant, du mémorable voyage effectué, de concert avec le prince d'Orléans et Bonvalot, à travers le Thibet, la Chine et le Tonkin. Après deux années d'absence, le T. R. Supérieur Général, ayant constaté la situation déjà prospère de nos missions au Congo, revint en Belgique, pour reprendre le timon des affaires.

L'année 1896 fut signalée par l'élévation de Mgr Van Ronslé à la dignité de Vicaire Apostolique du Congo belge, et l'année 1898 par la réunion décennale, à la Maison mère, du Chapitre général. Les Supérieurs Provinciaux et les délégués des diverses missions d'Afrique et d'Asie s'occupèrent en commun des intérêts généraux de la Congrégation et des Missions. Le

(1) A partir de l'approbation décennale des nouvelles Constitutions, les missionnaires de Scheut, considérés comme religieux dans la stricte acception du terme, furent désignés sous le nom de Pères.

T. R. P. Van Hecke, au Kan-Sou, fut élu en remplacement du selaer, désigné pour la place Centrale.

En 1899, grâce à un noble donateur, la Congrégation ouvrit en Hollande, à Dordrecht, la maison de la Sainte-Trinité. Le 20 juillet 1900, un Pontife couronnait les cinquante années, et assurait la stabilité de la Congrégation définitivement les vœux per-

facultatifs, devenaient obligatoires pour tous les membres, après cinq ans de vœux temporaires.

Au moment même où le Saint-Siège consacrait ainsi de sa suprême autorité l'œuvre poursuivie si fructueusement sous la protection de Marie, la Providence lui donnait une approbation plus glorieuse encore, en acceptant le sacrifice de ses premiers martyrs (1). Le Christ appelait aux joies de son triomphe ceux qu'il avait associés d'abord aux souffrances de son apostolat.

Après ce court aperçu de l'origine et du développement de la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie, nous devons exposer, brièvement aussi, la situation présente.



LE T. R. P. PÈRE AD. VAN HECKE
SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

ancien missionnaire Supérieur Général, T. R. P. Van Aert, aller prendre en Mondéviller, de Mgr Bax, décédé. la générosité d'une Congrégation put au diocèse de Bois-le-Duc, le décret du Souverain labours de quarante pour l'avenir la stabilité, en approuvant Constitutions. Dès pénétrés, jusqu'alors

Les Missions de Scheut en Chine.

LES immenses territoires de la Chine septentrionale sont habités par une population très peu dense, et composée de deux races, la chinoise et la mongole, chacune ayant sa langue, son caractère et ses mœurs. Les Chinois, cultivateurs pour la plupart, occupent la lisière méridionale de la Mongolie et le Kan-sou. Les Mongols, pasteurs plus ou moins nomades, conduisent leurs troupeaux dans les steppes du Nord, jusqu'aux frontières de la Sibérie.

(1) Ce fut le jour même, 20 juillet, où l'on signait à Rome le décret d'approbation, que Mgr Hamer, le premier des sept martyrs de 1900, commença de subir son horrible supplice.

Les grandes distances qui séparent d'ordinaire les lieux habités obligent les missionnaires à des chevauchées presque quotidiennes, rendues plus pénibles par la rudesse du climat. L'hiver est long et rigoureux ; des températures de 30 à 40 sous zéro ne sont pas rares ; et, par contre, en été, dans le Sud principalement, la chaleur égale parfois celle de plusieurs contrées tropicales. Ces désavantages climatiques sont amplement compensés par la pureté sans pareille d'une atmosphère d'ordinaire très sèche. Aussi les missionnaires de Mongolie jouissent-ils presque toujours d'une excellente santé.

Au début de 1900, la situation des chrétientés était des plus prospères. Au cours des dernières années, un souffle puissant de conversion avait passé sur ces contrées, comme si la Providence eût voulu, l'orage étant proche, faire entrer dans le giron de l'Eglise toutes les âmes de bonne volonté.

En effet, cent dix missionnaires de Schent, aidés par une vingtaine de prêtres chinois, évangélisaient 40000 chrétiens, sous la direction de Mgr Hamer, Vicaire Apostolique de la Mongolie Sud-Ouest ; de Mgr Van Aertselaer, Vicaire Apostolique de la Mongolie Centrale ; de Mgr Abels, Vicaire Apostolique de la Mongolie Orientale ; de Mgr Otto, Vicaire Apostolique du Kan-sou ; du R. P. Steeneman, Supérieur de la Mission d'Ili. Cent soixante-treize écoles élevaient 5300 enfants. Deux grands séminaires et sept collèges préparaient au sacerdoce les jeunes gens offrant des signes de vocation. Seize cents orphelines, vendues par leurs parents infidèles, étaient éduquées par un bon nombre de religieuses chinoises, aidées, ces dernières, en Mongolie Centrale, par quelques Sœurs européennes, Franciscaines missionnaires de Marie, qui ont plusieurs maisons en Belgique. Enfin, des centaines d'autres fillettes étaient placées dans les familles chrétiennes, par les soins des missionnaires.

On conçoit que le démon, jaloux de ces magnifiques résultats, ait déchaîné contre missionnaires et chrétiens une des plus terribles persécutions que la Chine a vues. Nous ne pourrions encore écrire d'une manière exacte et complète l'histoire des événements de 1900 ; mais, on peut dès maintenant l'affirmer : cette histoire sera glorieuse pour l'Eglise de Chine. On y verra la puissance de l'Evangile pour transformer les peuples les plus barbares ; car, sauf de rares exceptions, les chrétiens chinois ont donné la preuve d'un courage héroïque, et leur fermeté devant la mort n'a pas été moindre que celle des premiers martyrs du christianisme.

En Mongolie notamment, on peut estimer à trois mille le nombre des chrétiens ayant payé de leur vie leur attachement à Notre-Seigneur. Et ceux-là sont foule également, qui, depuis la persécution, sont morts de misère, après avoir été dépourvus de tous leurs biens. Les autres, au moment

du conflit, s'étaient groupés dans les résidences principales, et, sous la direction des missionnaires, se sont défendus vaillamment contre les Boxers. C'est grâce à cette résistance opiniâtre, soutenue par une intervention providentielle ayant présenté plusieurs fois un caractère miraculeux, que tout ne fut pas détruit. Dans quelques districts cependant, il fut impossible de prendre en temps opportun ces mesures de défense. C'est ainsi qu'au Tai-hai, comme au Heou-pa, en Mongolie Centrale, toutes les chrétientés furent anéanties. De même encore, dans la partie nord-ouest du Vicariat de Mgr Hamer, quinze missionnaires, expulsés par les soldats mongols, durent effectuer à travers le désert un trajet de 42 jours, pour gagner la Sibérie, puis l'Europe par le Transsibérien.

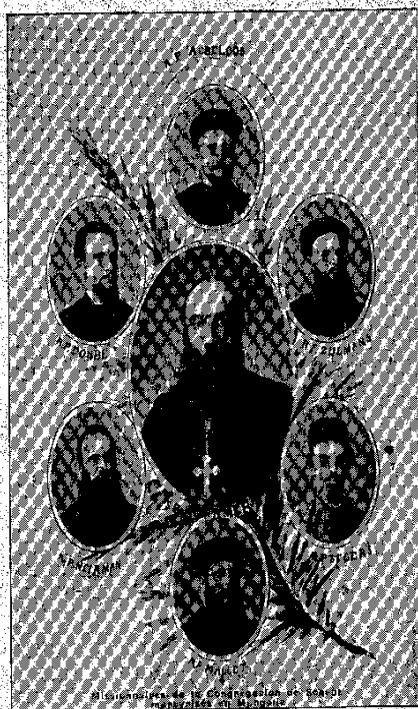
Des 93 missionnaires restés à leur poste, sept eurent la gloire de donner leur sang pour la foi.

Mgr Hamer, demeuré seul en sa résidence d'Eul-che-se-t'ing-ti, puisqu'il avait enjoint à ses missionnaires de se réfugier à San-tao-ho, fut arrêté le 20 juillet par les Boxers, au moment où il se disposait à célébrer la Sainte Messe. Après d'horribles tourments, supportés avec une héroïque patience, le vénérable évêque termina son martyre à

To-t'cheng, par le supplice du feu, le 24 juillet 1900.

Ferdinand Hamer était né à Nimègue le 21 août 1840. Ordonné prêtre, à Utrecht, le 40 août 1860, il vint se présenter à Scheut, pour en partir vers la Mongolie le 19 septembre 1865. Désigné comme Evêque *in partibus* de Trémite, et Vicaire Apostolique du Kan-sou, en 1878, il fut, en 1889, transféré au Vicariat de Mongolie Sud-Ouest, pour succéder à feu Mgr Devos.

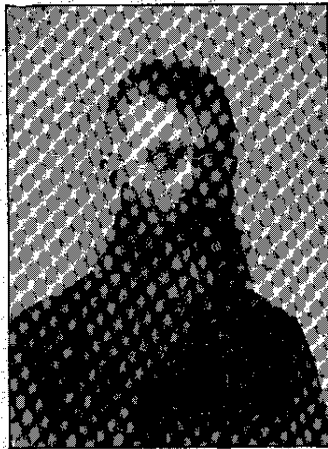
Le même Vicariat perdit en outre un jeune missionnaire, le P. Jaspers, tué d'une balle ayant pénétré par une meurtrière, au siège de la résidence de Kleinbrugge, ou Siao-k'iao, le 14 août 1900. Né à Geldrop le 23 janvier 1871, il était parti pour la Chine en 1898.



MISSIONNAIRES DE LA CONGRÉGATION DE SCHEUT
MARTYRISÉS EN MONGOLIE



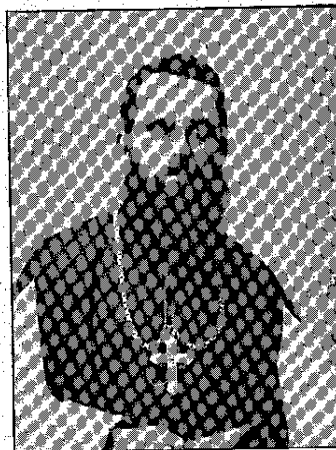
S. G. MGR. CONR. ABELS
Evêque tit. de Lagania
Vicaire ap.
de la Mongolie Orientale



S. G. MGR. ALPH. BARMYN
Evêque tit. de Stratonice
Vicaire ap.
de la Mongolie Sud-Ouest



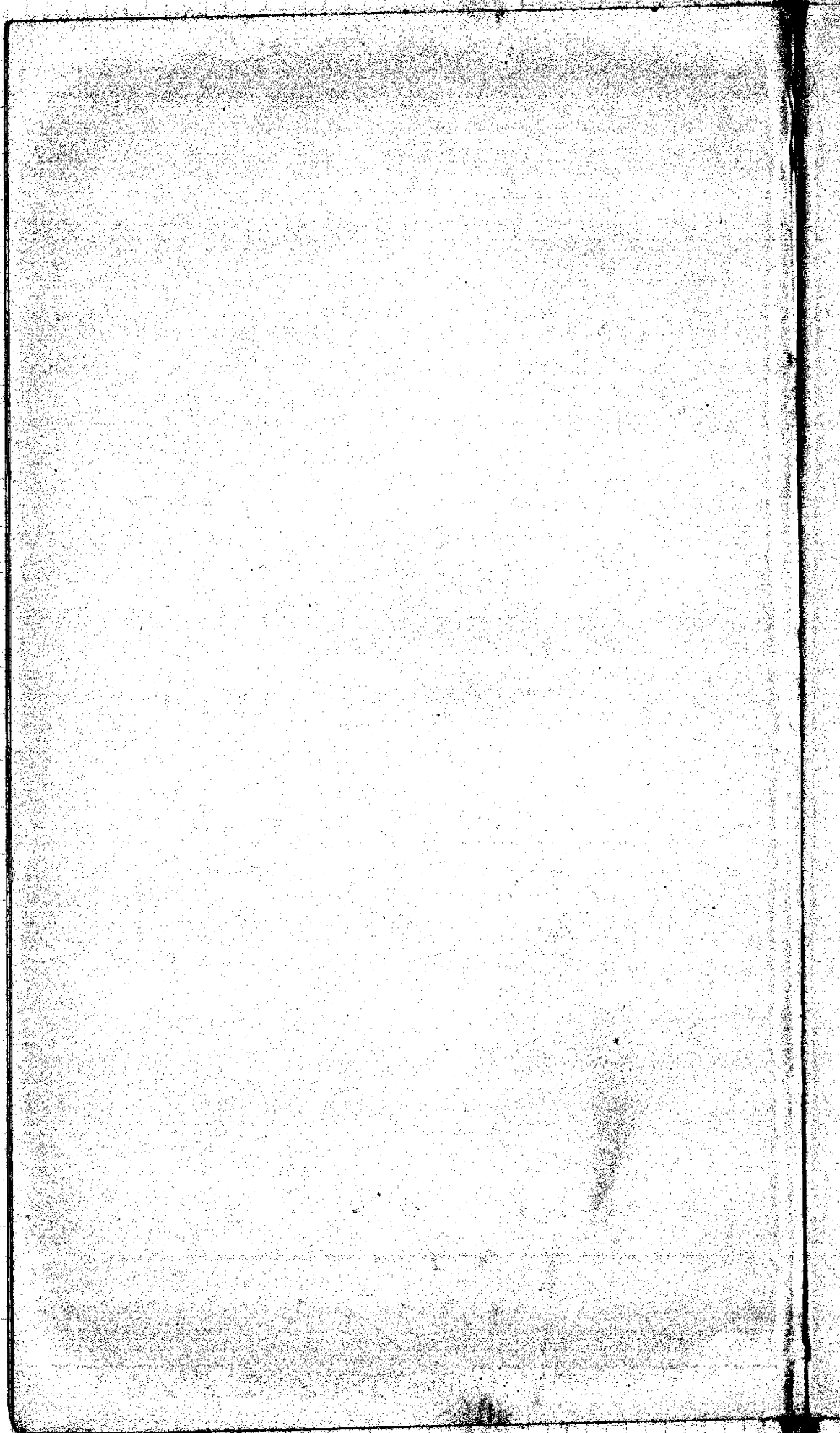
S. G. MGR. JÉR. VAN AERTSELAER
Evêque tit. de Zraia
Vicaire ap.
de la Mongolie Centrale.



S. G. MGR. CAM. VAN RONSLE
Evêque tit. de Thimbrum
Vicaire ap.
du Congo Indépendant

S. G. MGR. HUB. OTTO
Evêque tit. d'Assura
Vicaire ap.
du Kan-Sou.

LES RÉVÉRENDISSIMES VICAIRES APOSTOLIQUES DE LA CONGRÉGATION DE SCHEUT



Au jour même où Mgr Hamer tombait glorieusement à T'o-t'cheng, un autre martyr consommait son sacrifice à l'extrémité contraire de la Mongolie : le P. Segers, directeur de la chrétienté de Lao-hou-keou, en Mongolie Orientale. Saisi par les païens, il fut conduit à la prison de Lan-p'ing-hien, dont le mandarin le fit enterrer vivant, le 24 juillet.

Joseph Segers, né à Saint-Nicolas (Waes) le 20 octobre 1868, fit ses humanités au Petit Séminaire de cette ville. Admis en 1889 au noviciat de Scheut, il reçut la prêtrise le 21 juillet 1895, et quitta l'Europe au mois de septembre de la même année.

En Mongolie Centrale, la persécution fit cinq victimes parmi les missionnaires.

Ce furent d'abord les Pères Heirman et Mallet, martyrisés à Kouei-houa-t'cheng, vers le 16 août. Puis, le 22 août, les Pères Dobbe, Abbeloos et Zylmans trouvèrent la mort avec leurs chrétiens, dans l'église de T'ie-ko-tan-kou, que les Boxers incendièrent.

Amand Heirman, né à Berlaere, près Termonde, le 24 octobre 1862, fit ses humanités au collège d'Eecloo, puis la philosophie au Petit Séminaire de Saint-Nicolas. Novice à Scheut en 1885, ayant reçu les ordres en 1886, il fut envoyé vers la Mongolie Centrale en 1888. Devenu Provincial, il revint en Belgique, pour assister au Chapitre Général de 1898, et reprit la route de Chine au commencement de 1899.

Jean Mallet vit le jour à Hechtel-lez-Wychmael, dans le Limbourg, le 14 octobre 1870. Ayant achevé ses humanités aux collèges de Peer et de Saint-Roch, sa philosophie au Petit Séminaire de Saint-Trond, il fut novice à Scheut en 1891, devint prêtre le 29 février 1896, et partit en septembre de la même année pour la Mongolie Centrale.

Joseph Dobbe naquit à Bois-le-Duc le 19 mai 1864. Admis au noviciat de Scheut en 1885, il reçut l'ordre de la prêtrise le 29 juin 1889, et partit vers l'Orient au mois de septembre suivant.

Désiré Abbeloos, né à Opwijk le 20 juillet 1871, fut élève, pour ses humanités, du Petit Séminaire de Hoogstraeten. Entré à Scheut en 1890, admis à la prêtrise en 1896, il enseigna durant deux ans la philosophie à Scheut, et s'embarqua pour la Mongolie Centrale en septembre 1898.

André Zijlmans, originaire de Waalwijk, Brabant Septentrional — 27 décembre 1875, — fit son entrée à Scheut en 1892, et, promu au sacerdoce le 23 juillet 1899, il fut envoyé vers la Chine au mois de septembre suivant.

Ces nobles victimes, nous les avons pleurées ; mais nos larmes n'étaient pas sans joie : ces triomphateurs, sans aucun doute, seront auprès de Dieu

de puissants intercesseurs pour l'œuvre à laquelle ils ont sacrifié leur vie. Aussi, malgré les dégâts matériels considérables causés par les Boxers, nous avons le ferme espoir qu'une ère de prospérité nouvelle va s'ouvrir pour nos missions de Mongolie chinoise, et que la terre fécondée par le sang des martyrs produira de riches moissons d'âmes.

D'autre part, les terribles événements de 1900, bien loin de refroidir le zèle apostolique en nos chrétiennes contrées, n'a fait que le stimuler ; des vocations plus nombreuses sont la preuve que les familles vraiment religieuses considèrent plus que jamais comme une gloire suprême de donner leurs enfants à la plus sainte des œuvres, au salut des pauvres infidèles.

Les Missions de Scheut au Congo.

DEPUIS l'érection du Vicariat du Congo Indépendant, d'autres sociétés religieuses ont uni leurs efforts à ceux des missionnaires de Scheut, pour l'évangélisation du continent noir. Ce sont les Pères de la Compagnie de Jésus, les Norbertins, les Trappistes, les Prêtres du Sacré-Cœur, les Pères Rédemptoristes, les Sœurs de Charité de Gand, les Sœurs de Notre-Dame, les Franciscaines de Marie, les Trappistines, et les religieuses du Sacré-Cœur de Marie, de Berlaer.

Deux contrées ont été séparées du Vicariat, pour être érigées en missions distinctes : la mission du Kwango, dirigée par les Pères Jésuites, et la Préfecture de l'Uellé, dont sont chargés les Norbertins. Tout le reste est administré par la Congrégation de Scheut, et constituait naguère encore l'immense Vicariat de Mgr Van Ronslé. Par un décret pontifical du 16 juillet 1901, la région du Kassai et de ses affluents a été séparée du Vicariat apostolique du Congo Belge, et érigée sous le dénomination de « Mission du Kassai supérieur. » L'un de nos vétérans, le R. P. Eméri Cambier, a été nommé Supérieur de la nouvelle mission.

Nous ne parlerons ici que des postes fondés et administrés par les missionnaires de Scheut.

La première mission que l'on rencontre près de la côte est celle de *Moanda*, sise au bord de la mer, à l'embouchure du fleuve. Deux missionnaires et cinq Sœurs de Charité y dirigent un catéchuménat prospère, un orphelinat nombreux.

A *Boma*, cinq missionnaires, dont trois prêtres, administrent la paroisse, font le service des hôpitaux, des écoles, et dirigent l'importante colonie scolaire de l'État. Huit religieuses Franciscaines résident également à Boma.

Un chemin de fer de construction toute récente part de Boma vers le Nord, conduisant au Majumbe. Un missionnaire de Scheut est aumônier de la ligne et du camp militaire de la Luki. Plus loin, dans le Majumbe, se trouve, à Kangu, la jeune mission de *Moll-Sainte-Marie*; les missionnaires y dirigent un catéchuménat d'enfants libres, originaires des villages voisins.

Quittons maintenant les opulentes forêts du Majumbe, pour prendre à Matadi le chemin de fer se terminant à Léopoldville; nous franchirons de la sorte en quelques heures la fameuse « route des caravanes », où les premiers voyageurs et nos premiers missionnaires eurent tant à souffrir.

Léopoldville est la résidence de Mgr Van Ronslé, Vicaire apostolique du Congo, du R. P. De Clerck, Supérieur Provincial, et des missionnaires chargés du service de la paroisse et des hôpitaux, tant en ville qu'au camp militaire de Kinshassa.

Nous pourrions, à Léopoldville, prendre le « Notre-Dame de Perpétuel Secours », petit vapeur de la mission. Un missionnaire en est le capitaine, et visite les postes riverains situés en amont, notamment ceux de *Jumba*, *Frebu*, *Umangi*, *Lisala*, *Bumba*, camps militaires où servent des chrétiens.

Remontons encore le fleuve, et devant l'embouchure du Kassai, saluons l'ancienne mission de *Berghe-Sainte-Marie*, très florissante d'abord, mais dont il ne subsiste plus rien aujourd'hui. L'étrange « maladie du sommeil » s'est abattue sur ces parages, et a transformé en morne solitude ces contrées naguère si populeuses.

Poussons plus avant encore vers le haut du fleuve : au delà de l'Équateur, nous trouverons la mission de *Nouvelle-Anvers*, chez les Bangalas. Les missionnaires y dirigent une chrétienté florissante, évangélisent les villages des environs, et font le service au poste de l'État, sis à quelque distance. Ils régissent en outre une colonie scolaire, semblable à celle de Boma. Sept Sœurs Franciscaines les aident dans ces travaux.

Revenons maintenant en arrière, enfilons l'embouchure du Kassai, et, remontant cette rivière et ses affluents, nous atteindrons la région de Luluabourg, où nous comptons plusieurs missions très importantes.

A tout seigneur, tout honneur ! C'est d'abord la chrétienté de *Luluabourg Saint-Joseph*. Fondée en 1891, et dirigée maintenant encore par le R. Père Cambier, elle est la plus considérable et la plus belle de toutes les missions congolaises. Cinq missionnaires et huit Sœurs de Charité président aux œuvres de toute sorte établies dans la bourgade.

Au pourtour de Saint-Joseph, à quelques journées de marche les unes des autres, s'alignent les missions de *Hemptinne-Saint-Benoît*, *Mérode-Salvator*, *Thielen-Saint-Jacques*, *Saint-Trudon*.

Cette dernière, où résident cinq missionnaires et cinq Sœurs de Charité, fut fondée par le produit de l'Œuvre des Timbres, inaugurée d'abord à Saint-Trond par M. l'abbé Senden, et fondée depuis également au Grand Séminaire de Liège, sous la direction de M. le Chanoine Leroy.

Notons ici que toutes nos missions congolaises ont été fondées grâce aux largesses d'insignes bienfaiteurs, et portent d'ordinaire le nom de ces personnes généreuses, ou celui du Patron choisi par elles.

En résumé, la Congrégation de Scheut possède au Congo douze postes ou centres d'évangélisation. Ces postes sont desservis par 50 missionnaires, dont 41 Pères, et 9 Frères coadjuteurs.

Jusqu'ici, pas un de nos confrères n'a subi le martyre ; beaucoup cependant ont payé de leur vie, à la fleur de l'âge, leur dévouement apostolique. En douze années, vingt missionnaires de Scheut sont tombés, frappés par les intempéries du climat. Les fatigues exceptionnelles occasionnées par les premières installations, et l'inexpérience au sujet des conditions de vivre toutes particulières, ont été les causes spéciales, mais temporaires, nous en sommes persuadés, des pertes douloureuses, dont voici la liste :

1890 : R. P. Arthur Bracq. — 1892 : R. P. De Backer ; R. P. Garmyn. — 1893 : R. P. Huberlant. — 1895 : R. P. Hoornaert ; R. P. Berton. — 1896 : R. P. De Deken ; R. P. De Wilde ; R. P. Manders ; Frère Piessens. — 1897 : R. P. Van Damme ; Frère Buyle. — 1898 : R. P. Aelgoet ; R. P. Baltus ; Frère De Jaegher. — 1900 : R. P. Roex ; R. P. Jehoel ; R. P. Jans ; Frère Perneel. — 1901 : R. P. Top.

Le Séminaire de Scheut.

C'est en 1870 que fut construite, près de la Chapelle de Notre-Dame de Grâce, la plus ancienne partie du séminaire actuel de Scheut (1). Ce n'était pas encore, à cette époque, une maison d'étude et de formation, et les postulants qui n'étaient pas prêtres avant de se présenter allaient achever leurs études à Louvain, à Rome, ou ailleurs. Mais, dès que les membres de la Congrégation furent en nombre suffisant, il fut possible de former à la Maison mère les aspirants missionnaires. De là, les agrandissements successifs de 1880, 1890 et 1893, ainsi que la construction d'un quartier spécial pour Frères coadjuteurs, en 1896.

(1) Jusqu'alors les missionnaires occupaient une maison située sur la chaussée de Ninove, à cinq minutes du sanctuaire.

A présent, la plupart de ceux qui postulent leur admission à Scheut sont des jeunes gens ayant terminé leurs humanités. Tous les aspirants, même prêtres, l'ont d'abord une année complète de noviciat, durant laquelle de nombreux exercices spirituels les forment aux vertus apostoliques. On leur enseigne en même temps les éléments des langues chinoise et congolaise.

Après l'année du noviciat, les futurs missionnaires sont admis aux vœux de religion, mais pour une période de cinq ans seulement. La profession perpétuelle ne vient qu'ensuite.

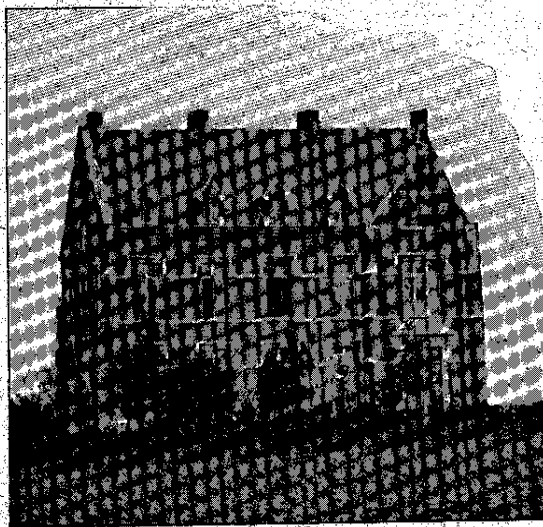
Après l'expiration du noviciat encore, et l'émission des premiers vœux, les aspirants non prêtres poursuivent le cours de leurs études, tant à Scheut qu'à Louvain. A Scheut, ils suivent pendant deux ans les cours de philosophie ; puis, ils vont passer trois ans dans la maison de Louvain, et fréquentent les classes de théologie données au scolasticat des RR. PP. Jésuites. Durant ces cinq années de préparation, l'apprentissage des langues continue d'être joint aux études tant ecclésiastiques que scientifiques.

Pour être admis au noviciat, il faut, en règle générale, être de nationalité belge ou hollandaise, avoir terminé fructueusement les humanités, et posséder les qualités du corps et de l'esprit indispensables pour la carrière à fournir.

En cette année scolaire de 1901-1902, on compte à Scheut 32 novices, et 56 élèves en philosophie. A Louvain, nous avons 54 élèves en théologie.

Il se trouve en outre, à la maison-mère, une douzaine de Frères coadjuteurs se préparant aux missions, s'appliquant aux divers métiers qui les rendront si éminemment utiles. Ils ont notamment un atelier de menuiserie, un moulin à farine, une boulangerie, des ateliers de tailleur, cordonnier, relieur, etc.

On admet au noviciat de ces Frères les jeunes gens âgés de 18 à 30 ans, possédant les qualités physiques et morales nécessaires, et provenant de familles honnêtes et chrétiennes.



LE SÉMINAIRE EN 1870

Les Musées.

Les personnes visitant le Séminaire de Scheut s'intéressent toujours beaucoup à voir en détail nos musées de Chine et du Congo, où l'on a rassemblé, non sans art, des collections diverses provenant de ces deux pays. Nous croyons donc utile d'en dire un mot.

Musée de Chine.

Notons d'abord, comme primant tout le reste pour les savants et les amateurs d'antiquités, une collection de plus de 600 monnaies, classées d'après l'ordre des dynasties ayant gouverné la Chine depuis l'Empereur Iao — 2557 avant Notre-Seigneur, seize siècles avant la fondation de Rome — jusqu'à la dynastie régnante, celle des T'ing. Il faut ajouter quelques monnaies étranges du Laôs, pays habité maintenant par une population presque sauvage.

Non moins remarquable est la collection d'une cinquantaine de petites idoles, la plupart en cuivre, et représentant les nombreuses divinités du paganisme chinois et mongol. Sur la même ligne, il convient de mettre divers objets servant à des usages religieux ; tels le moulin à prières, le bénitier, le chapelet, l'encensoir des lamas bouddhistes, les talismans, etc.

Une vitrine spéciale contient les armes mongoles, anciennes et modernes. Une autre nous montre les principaux instruments de la musique chinoise. On voit dans une troisième tous les éléments nécessaires à l'écriture : l'écrivoire, l'encre, le pinceau, le papier. Une quatrième renferme des exemplaires nombreux et divers de chapeaux, bonnets et chaussures. Dans cette dernière collection, on voit avec stupéfaction deux moulages en plâtre du pied minuscule de la femme chinoise, pied déformé, comme on sait, dès la plus tendre jeunesse, par une compression cruelle et continue.

Ailleurs, ce sont les célèbres porcelaines chinoises : service à thé, service à vin, service à genièvre. Aussi, des bibelots en ivoire et en os, admirablement ouvragés, surtout de curieuses sphères concentriques, roulant l'une dans l'autre, et finement ajourées.

Voici, plus loin, de magnifiques vases en émail cloisonné, des boîtes à ouvrage, des éventails, des soirées, des tableaux, des broderies multicolores, des laques étincelants. Voyez encore l'attirail du fumeur d'opium, et les engins très divers du fumeur de tabac ; les cartes à jouer, un grand cerf-

volant représentant un dragon, des parasols, des reproductions en miniature de différents instruments ou véhicules, des graines, des minéraux, etc.

Une salle voisine étale une collection d'environ 500 oiseaux, formée par un missionnaire du Kan-sou.



HABITATION ET ATELIERS DES FRÈRES COADJUTEURS (1893)

Musée du Congo

Il frappe dès l'abord par l'aspect guerrier que lui donnent les panoplies étalées sur les murs, ou se détachant du plafond sous forme de lustres et de trophées. Ces arcs, ces flèches, ces lances, ces coutelas, ces haches, ces sagaies de formes si variées, nous montrent tout ensemble, et la féroce native des nègres, et leur esprit industrieux.

Il y a plus : un véritable sentiment artistique se révèle dans la collection des 63 hachettes provenant de la tribu des Zappo-Zap. Elles sont en fer, avec manche en cuivre, à l'exception de sept, dont le cuivre est l'unique matière. L'artisan s'est ingénié de façon curieuse à les diversifier par la forme générale, et par les figures ciselées, façon de masques, dont il a couvert leur surface. Aussi, bien que ces instruments aient sensiblement les mêmes dimensions, il n'en est pas deux qui soient semblables.

Parmi les autres produits de l'industrie congolaise, citons les hideux

fétiches, les instruments de musique, le tam-tam, la sonnette et les trompes de guerre ; le métier à tisser, et les étoffes qu'il produit ; des vases et des vanneries ; l'enclume et le soufflet usité dans les forges ; des bracelets, et ces énormes anneaux de cuivre dans lesquels est enserré pour la vie le cou des femmes esclaves.

Parmi les productions naturelles, mentionnons quelques échantillons d'un sel grossier, du minerai de fer, du manioc, du caoutchouc, comme aussi les spécimens des principales essences ligneuses que les immenses forêts tropicales offrent à l'industrie.

Enfin, pour terminer, n'oublions pas une nombreuse collection d'insectes, comprenant surtout des papillons et des coléoptères, rapportés du Congo par l'inoubliable Père De Deken. On lui doit également, pour la part la plus grande, une collection de serpents et autres reptiles, quelques poissons — dont le poisson volant, le poisson boule — et des oiseaux au brillant plumage.

Soli Deo honor et gloria!

Honneur et gloire à Dieu seul!



fétiches, les instruments de musique, le tam-tam, la sonnette et les trompes de guerre ; le métier à tisser, et les étoffes qu'il produit ; des vases et des vanneries ; l'enclume et le soufflet usité dans les forges ; des bracelets, et ces énormes anneaux de cuivre dans lesquels est enserré pour la vie le cou des femmes esclaves.

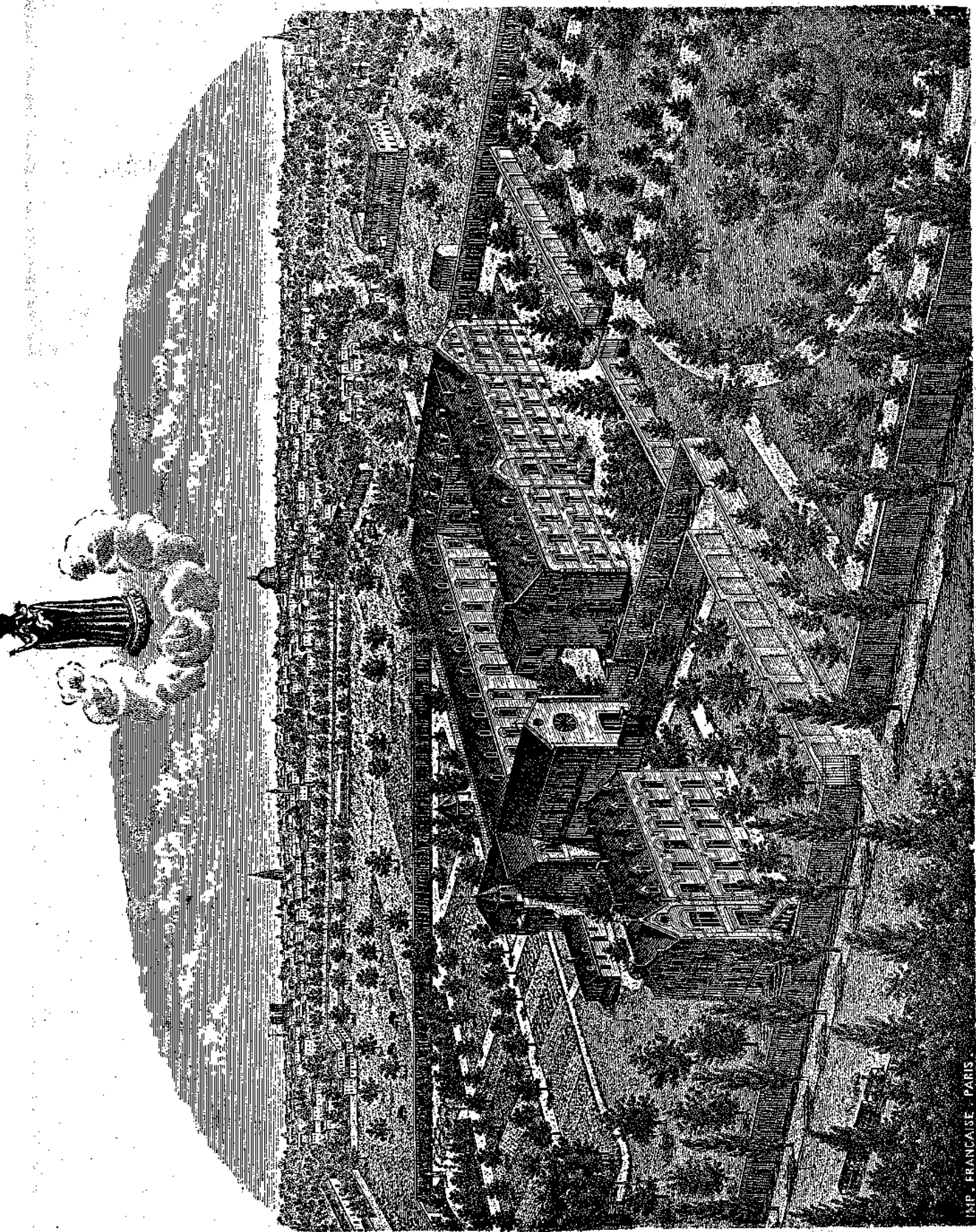
Parmi les productions naturelles, mentionnons quelques échantillons d'un sel grossier, du minerai de fer, du manioc, du caoutchouc, comme aussi les spécimens des principales essences ligneuses que les immenses forêts tropicales offrent à l'industrie.

Enfin, pour terminer, n'oublions pas une nombreuse collection d'insectes, comprenant surtout des papillons et des coléoptères, rapportés du Congo par l'inoubliable Père De Deken. On lui doit également, pour la part la plus grande, une collection de serpents et autres reptiles, quelques poissons — dont le poisson volant, le poisson boule — et des oiseaux au brillant plumage.

Soli Deo honor et gloria!

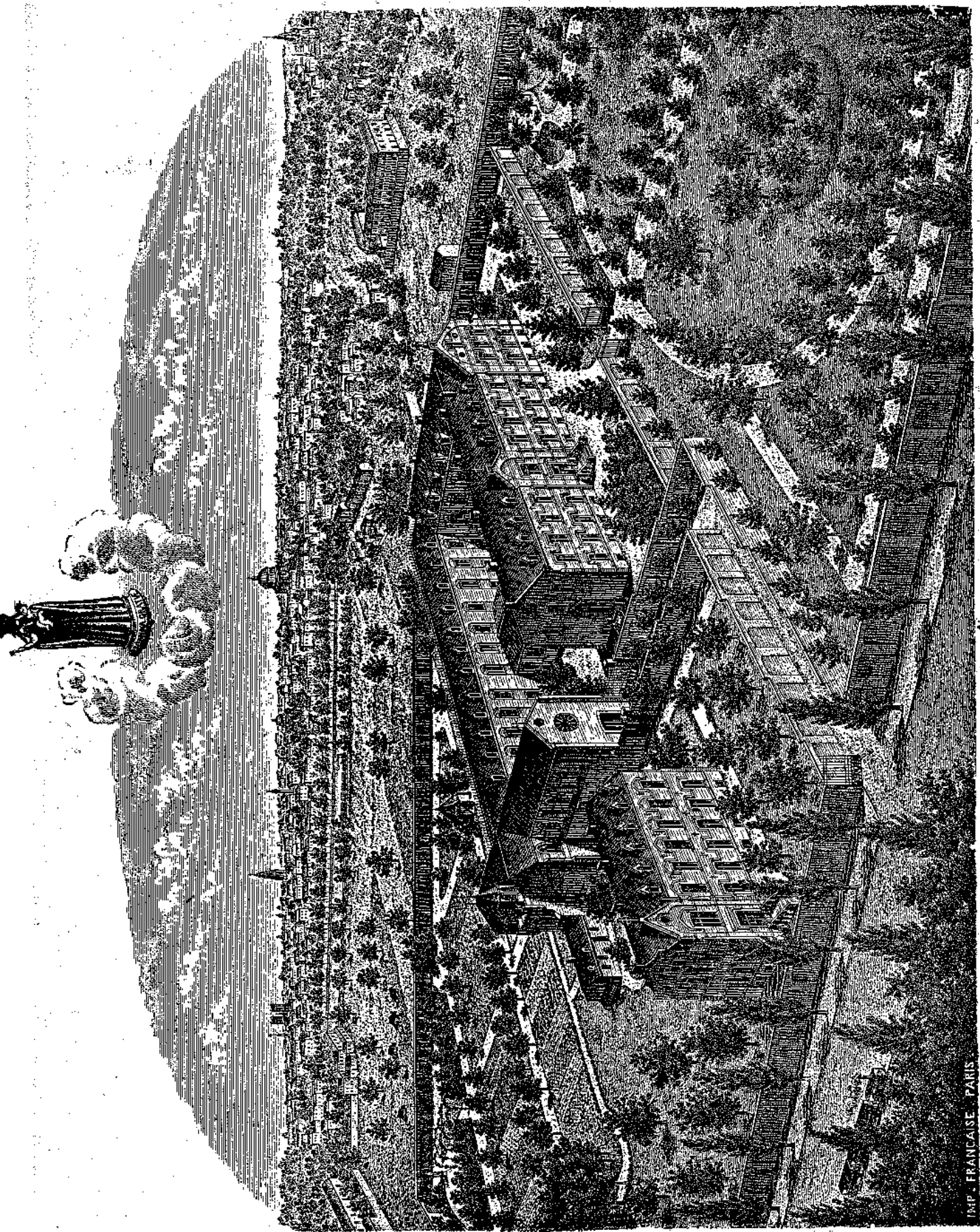
Honneur et gloire à Dieu seul!





VUE GÉNÉRALE DU SÉMINAIRE DE LA CONGRÉGATION DU CŒUR IMMACULÉ DE MARIE, A SCHEUT-LEZ-BRUXELLES

IMP. FRANÇAISE. PARIS.



VUE GÉNÉRALE DU SÉMINAIRE DE LA CONGRÉGATION DU COEUR IMMACULÉ DE MARIE, A SCHEUT-LEZ-BRUXELLES